

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DE LA TUNISIE

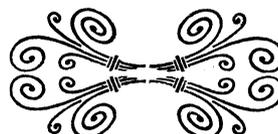
« Respecter les traditions est
une condition d'existence pour
un peuple ; savoir s'en dégager
lentement, une condition de pro-
grès. »

D^r GUSTAVE LE BON.

THÈSE POUR LE DOCTORAT

PRÉSENTÉE ET SOUTENUE PAR

M. - S. MZALI



TUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE L'IMPRIMERIE RAPIDE DE TUNIS

5, rue Saint-Charles, 5

1921

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

DE LA TUNISIE

PERSONNEL DE LA FACULTÉ

Doyen : M. JOSSERAND.

Assesseur : M. HUVELIN.

Professeurs :

MM. GARRAUD (Droit criminel).

COHENDY (E.) (Droit commercial).

PIC (Paul) (Droit international public).

APPLETON (Jean) (Droit administratif).

LAMBERT (Histoire générale du Droit français).

BOUVIER (Science financière et législation française des Finances).

LAMEIRE (Histoire du Droit public et Droit administratif).

JOSSERAND (Droit civil).

HUVELIN (Droit romain).

LÉVY (Droit civil).

GONNARD (Histoire des Doctrines économiques et Economie politique).

PICARD (Droit civil).

ANTONELLI (Economie politique).

Chargés de cours :

MM. APPLETON (Ch.), professeur honoraire (Droit romain).

COHENDY (Georges), agrégé (Droit commercial complémentaire).

Directeurs de conférences :

MM. GALLAND,

AMIEUX,

CONDOMINE,

DE SAINT-CHARLES.

Secrétaire : M. BECQ (Joseph).

JURY DE LA THÈSE

M. GONNARD, président;

M. PIC,

M. ANTONELLI, } suffragants.

A mes chers Parents
et à tous les miens,

En témoignage de ma vive tendresse.

A mon Fils bien-aimé.

A Monsieur LE DOYEN
de la Faculté de Droit de Lyon,

A mon Président de Thèse,

A mes Professeurs,

*Hommage de mon profond respect
et de ma gratitude.*

A Monsieur G. PUAUX,
Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien,

et à tous mes Chefs,

*Hommage de ma respectueuse déférence
et de mon entier dévouement.*

A Monsieur Pierre BOLLON,
Directeur du Collège Sadiki,

*En témoignage de ma reconnaissance
et de mon affection.*

A Monsieur le Professeur SÉNAT,

qui, avec une activité inlassable et un haut désintéressement, à l'Ecole Normale, au Collège Sadiki, à l'Institut Arloing, sème la bonne parole parmi les jeunes musulmans et les forme, par les conseils précieux qu'il leur prodigue, à une conception plus moderne de la vie,

*En témoignage de mon
affectueuse admiration.*

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DE LA TUNISIE

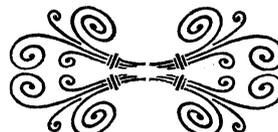
« Respecter les traditions est
une condition d'existence pour
un peuple ; savoir s'en dégager
lentement, une condition de pro-
grès. »

D^r GUSTAVE LE BON.

THÈSE POUR LE DOCTORAT

PRÉSENTÉE ET SOUTENUE PAR

M. - S. MZALI



TUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE L'IMPRIMERIE RAPIDE DE TUNIS

5, rue Saint-Charles, 5

1921

INTRODUCTION

« Ceci est un livre de bonne foy. »

MONTAIGNE.

Au point de vue économique, la Tunisie a été particulièrement favorisée, ces dernières années. Une succession de bonnes récoltes a maintenu sa production à un niveau exceptionnel. On s'en rend compte aisément si l'on compare, par exemple, la période 1915-1919 à la période quinquennale précédente. Voici d'ailleurs les chiffres qu'accuse la statistique officielle :

PRODUITS	1910-1914	1915-1919
Blé.....	7.320.000 quintaux	10.890.000 quintaux
Orge.....	7.220.000 —	9.120.000 —
Avoine.....	2.224.000 —	2.650.000 —
Huile.....	959.181 —	1.437.987 —
Vin.....	1.580.000 hectolitres	2.059.263 hectolitres

Cette bonne fortune lui a permis de fournir à la France en guerre un concours fort précieux. Elle n'a pas seulement contribué à la victoire par ses 60.000 soldats, ses 30.000 travailleurs et par sa large participation aux Emprunts, elle a aidé dans toute sa mesure au ravitaillement de la Métropole. L'ensemble des envois à destination de la France a presque doublé par rapport à 1913 (1) et cette expor-

(1) Il représente actuellement près des 2/3 (64,35 %) de l'exportation globale de la Tunisie.

tation inaccoutumée a, du même coup, augmenté considérablement le profit des producteurs.

Mais la prospérité actuelle, due à un concours de circonstances anormales, reste accidentelle. Il s'agit de la rendre durable en lui donnant des causes permanentes.

La guerre a fait rentrer beaucoup d'argent. Cela résulte d'abord de l'accroissement sensible des exportations, dont on peut se faire une idée par le tableau suivant :

PRODUITS	1910-1914	1915-1919
Blé.....	— 1.296.230 quintaux	+ 1.012.207 quintaux
Orge.....	+ 2.142.580 —	+ 2.957.778 —
Avoine.....	+ 1.940.095 —	+ 2.070.378 —
Huile.....	+ 474.479 —	+ 680.175 —

(N.-B. — Le signe + indique l'excédent des exportations sur les importations, le signe — celui des importations sur les exportations.)

L'énorme augmentation des prix y a contribué aussi dans une large mesure :

PRODUITS	PRIX DE 1914	PRIX ACTUELS (1)
Blé : le quintal.....	26 à 30 francs	100 francs
Orge —	16 à 18 —	50 —
Avoine —	15 à 18 —	90 —
Huile —	120 à 135 —	730 —

Remarquons toutefois que la dépréciation de la monnaie enlève une partie de sa signification absolue à cette dernière comparaison.

Il n'en reste pas moins vrai qu'il y a aujourd'hui en Tunisie plus

(1) Cours moyens du premier semestre 1920.

d'argent qu'en 1914 (1). Cet argent, procuré par la guerre, la paix doit s'en servir au mieux des intérêts généraux. Pour en faire profiter tous les Tunisiens, pour que les consommateurs, rudement éprouvés à l'époque actuelle, en retirent leur part d'avantages, il faut l'employer à exploiter, avec le meilleur rendement, les ressources du pays et ainsi améliorer la situation sociale des habitants.— C'est poser la question de l'évolution agricole, industrielle et commerciale des Tunisiens et de l'adaptation des musulmans aux formes complexes de l'activité économique moderne.

Si un pays n'évolue pas, il reste en état de dépendance intellectuelle, morale et économique par rapport aux pays plus avancés.

On peut penser ce que l'on voudra des civilisations actuelles, mais elles imposent des formes d'activité de meilleur rendement social qui doivent entraîner tôt ou tard les races dont l'intelligence est suffisante pour se les assimiler. A côté de la création : l'imitation. Et les peuples qui suivent avec un trop long retard sont victimes de l'exploitation inévitable des plus aptes.

La Tunisie, qui a eu une civilisation avancée, dont ethniquement les populations ne sont pas différentes des races circumméditerranéennes, peut se hâter vers le progrès générateur de bien-être, et les Tunisiens peuvent prétendre être autre chose que les spectateurs de l'activité d'autrui.

Le traditionnalisme, la routine et aussi l'esprit déductif d'origine religieuse appliqué à tout, même hors de propos, rendent, il est vrai, la création difficile. Mais l'imitation et l'adaptation sont peut-être possibles. C'est ce qu'il faut examiner.

(1) Cette affirmation semble contredite par la balance du commerce, telle qu'elle résulte de la statistique officielle. Mais il convient d'observer que la statistique douanière assigne, depuis la guerre, aux exportations, les mêmes valeurs de base qu'avant les hostilités, « de façon à faciliter les comparaisons avec la période antérieure ». Au contraire, la valeur des importations est basée sur les déclarations des importateurs. Il s'ensuit que la balance commerciale est faussée, les importations comportant, par rapport à l'avant-guerre, un coefficient de majoration qui n'affecte pas les exportations. (V. *Rapport au Président de la République sur la situation de la Tunisie en 1919.*)

Un signe évident de la prospérité des affaires sur la place de Tunis, c'est l'installation, depuis la guerre, de nouvelles grandes banques (*Société Marseillaise, Banque Ottomane, Banca Italiana di Sconto, Banca Siciliana*, bientôt l'*Agence Cook*), et l'agrandissement des établissements existants (*Comptoir d'Escompte, Société Générale, etc.*).

Et d'abord, le désire-t-on ?

Côté tunisien. — Ceux de la vieille génération, qui ne voient pas plus loin que l'heure présente, redoutent le progrès. Les jeunes veulent tout réaliser sans délai.

Les premiers, pour décourager les innovateurs, parlent des tentatives ambitieuses de certains beys. Les jeunes disent, non sans raison, qu'il y avait défaut de proportion et de corrélation :

a) entre l'état intellectuel, moral et social et ce que l'on voulait réaliser;

b) entre certaines entreprises (Palais de la Mohammedia, Ecole Polytechnique du Bardo, Port militaire de Ghar-el-Meleh) et les ressources et débouchés du pays;

c) entre les conceptions où l'imagination et aussi le bluff jouaient un rôle, et le milieu dirigeant qui en devait assurer l'exécution et la continuité : on a voulu créer des manifestations isolées des civilisations plus évoluées, on leur a donné une vie factice, mais on ne leur a pas donné le milieu qui en assurerait la pérennité.

Côté français. — Les uns, découragés de ne pas changer les hommes d'un coup de baguette et faire franchir en vingt ans une étape de six siècles (car, en 1881, on était au moyen âge et, au début, on a été très circonspect dans les entreprises), ceux-là sont pessimistes.

Certains suivent avec confiance les Jeunes Tunisiens. D'autres, enfin, amateurs de pittoresque, s'enfoncent vers l'archaïsme tunisien, comme un roman nous conduit à l'an mille, et, éblouis de la couleur un peu brillante et factice du pays, regrettent qu'il puisse évoluer.

Mais l'évolution d'une race apte est inévitable. Elle ne peut que souffrir de tout retard. Et il ne faut pas, pour sauvegarder les intérêts de quelques individus, faire pâtir la collectivité : il ne faut pas faire de la routine de quelques-uns un obstacle au bien de tous.

D'ailleurs, dans tous les pays, chaque fois qu'on a trouvé un moyen plus rapide de produire, une machine qui multiplie le rendement de l'individu (métiers mécaniques, linotypes, riveteuses, etc.), les corporations lésées ont protesté, mais en définitive ont dû céder à la poussée de l'intérêt général qui, avec l'égoïsme inévitable de la lutte pour la vie, a vaincu l'égoïsme de la tradition routinière.

S'il faut payer le salaire de quatre journées pour faire par les vieux procédés une chéchia, afin de respecter les coutumes désuètes de quelques artisans, alors qu'une demi-journée de main-d'œuvre devrait la livrer, on fait tort à la collectivité de trois journées et demie de

travail au profit de quelques-uns qui pourraient non moins utilement s'occuper ailleurs. On a bien remplacé, par la moissonneuse, la faucille, et le cultivateur n'en est pas mort, au contraire.

On commence à le comprendre, et l'orientation vers les méthodes modernes est un fait actuel. Elle est donc plus que possible, elle est commencée. Il reste à l'encourager et à la soutenir. Mais ce serait mal servir la cause même des Tunisiens que les lancer dans des entreprises mal étudiées. Il faut se demander dans quelle mesure il est possible et souhaitable de les faire évoluer socialement et industriellement, quels sont les moyens convenables pour atteindre ce but et le terme de leur exécution. Les peuples luttent pour leur vie : il faut s'adapter ou disparaître. C'est une loi fatale. Etudions les meilleurs moyens de s'adapter, en n'essayant pas de réaliser cette utopie de ménager tout le monde.

Tout progrès est la résultante de conditions multiples : il dépend du milieu matériel, de l'état social et moral de celui qui le met en valeur, de la manière dont est conduite cette mise en valeur.

Cette étude comprendra donc trois parties :

Pour situer la question, nous exposerons sommairement les réalités et possibilités économiques qui sont les conséquences des ressources naturelles.

Nous étudierons ensuite le facteur humain dans son état actuel, son évolution sociale et morale.

Et, le problème étant ainsi posé, nous verrons comment les Tunisiens peuvent s'acheminer vers des formes de la vie économique plus rapprochées de celles des civilisations européennes : c'est là tout notre sujet.

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DE LA TUNISIE

PREMIÈRE PARTIE

LE MILIEU

«C'est le fonds qui manque le moins. »

LA FONTAINE.

CHAPITRE PREMIER

Le milieu physique

§ 1. *Situation géographique.* — La destinée économique d'un pays est déterminée d'abord par sa situation géographique, sa structure géologique, sa constitution orographique et hydrographique, l'existence et la disposition de frontières maritimes, la longueur et les accidents de la côte, en un mot par l'ensemble des conditions matérielles qui en constituent le milieu physique.

Ces éléments, infrastructure du milieu social, sont le substratum sur lequel s'exerce, lorsque les conditions sont favorables, l'activité de l'homme pour le développement des voies de communication, la création de ports, d'usines, bref, l'aménagement des ressources naturelles et l'organisation de l'outillage indispensables au progrès.

La Tunisie est-elle bien partagée à cet égard ?

Comprise entre les 32° et 38° degrés de latitude Nord et les 6° et 9° degrés de longitude orientale, elle est située à l'extrémité Est de l'Afrique Mineure, au point où celle-ci se rapproche le plus de l'Europe Centrale.

Limitée par l'Algérie à l'Ouest, au Sud par le Sahara et la Tripolitaine, baignée par la mer sur les autres frontières, elle forme l'un des côtés du détroit de Sicile qui met en communication les deux bassins de la Méditerranée.

Les frontières terrestres la séparent des pays limitrophes, plus qu'elles ne l'y unissent. La chose paraît évidente pour la frontière du

Sud, où les communications par caravane, seules possibles actuellement, ne peuvent être que limitées. Elle est également vraie pour la frontière occidentale.

Le plateau algérien est en effet un centre de dispersion et rien que cela. La seule voie de passage qu'il offre entre la Tunisie et le département de Constantine, tout à fait marginale, se trouve dans le Nord-Ouest. C'est celle qu'utilisent la route et la voie ferrée de la Medjerda, à travers des régions très accidentées et particulièrement difficiles.

Il n'y a du reste, par suite de l'obstacle que met l'Algérie à exporter par Bizerte une partie de ses minerais de l'Ouenza, aucun intérêt à aménager d'autres issues sur le pays voisin : les dépenses d'une pareille entreprise, conduite à travers des régions aux ressources agricoles très pauvres, seraient hors de proportion avec le profit.

La configuration géographique et le particularisme algérien concourent à l'isolement économique des deux pays contigus. Par contre, la Tunisie est près de partout grâce à ses frontières maritimes. Elle regarde à la fois la France et le Levant. Elle touche à l'Italie. Bizerte occupe le centre d'une courbe qui passerait par les principaux ports de la Méditerranée.

Le schéma ci-contre fait ressortir d'une manière saisissante l'importance de cette position remarquable.

Ainsi, par ses frontières, la Tunisie tourne le dos à l'Afrique, sa face est sur la mer, vers l'Europe et vers l'Orient. Jetons un coup d'œil sur l'intérieur du pays et cette impression sera confirmée.

L'ossature en est constituée par le prolongement de l'Atlas Algérien, dont la double chaîne s'unifie à la frontière pour se ramifier ensuite et aller finir à la côte en suivant des directions divergentes : la première chaîne, au nord de la Medjerda, va de la frontière nord-ouest au Cap-Blanc, à l'ouest de Bizerte, en passant par la Khroumirie et les Mogods. La seconde, partant de Tébessa, s'infléchit vers le Nord-Est et se dirige vers le Cap-Bon en passant par Djougar et Zaghouan. La troisième, moins importante que les deux précédentes et située entre elles, va du Kef à Ras-Djebel, à l'est de Bizerte. Une quatrième chaîne, méridionale, qui envoie divers rameaux vers le Sud, finit dans la région d'El-Djem. Les prolongements extrêmes de ce système contourment, à l'est, le grand Chott-el-Djérid et vont se terminer dans le massif des Matmata.

Cette disposition en éventail, ajoutée à la faiblesse des vallées, consécutive à l'absence de grands cours d'eau, fait que la vie, fuyant l'intérieur, est toute périphérique. Il n'y a pas, en Tunisie, un centre qui

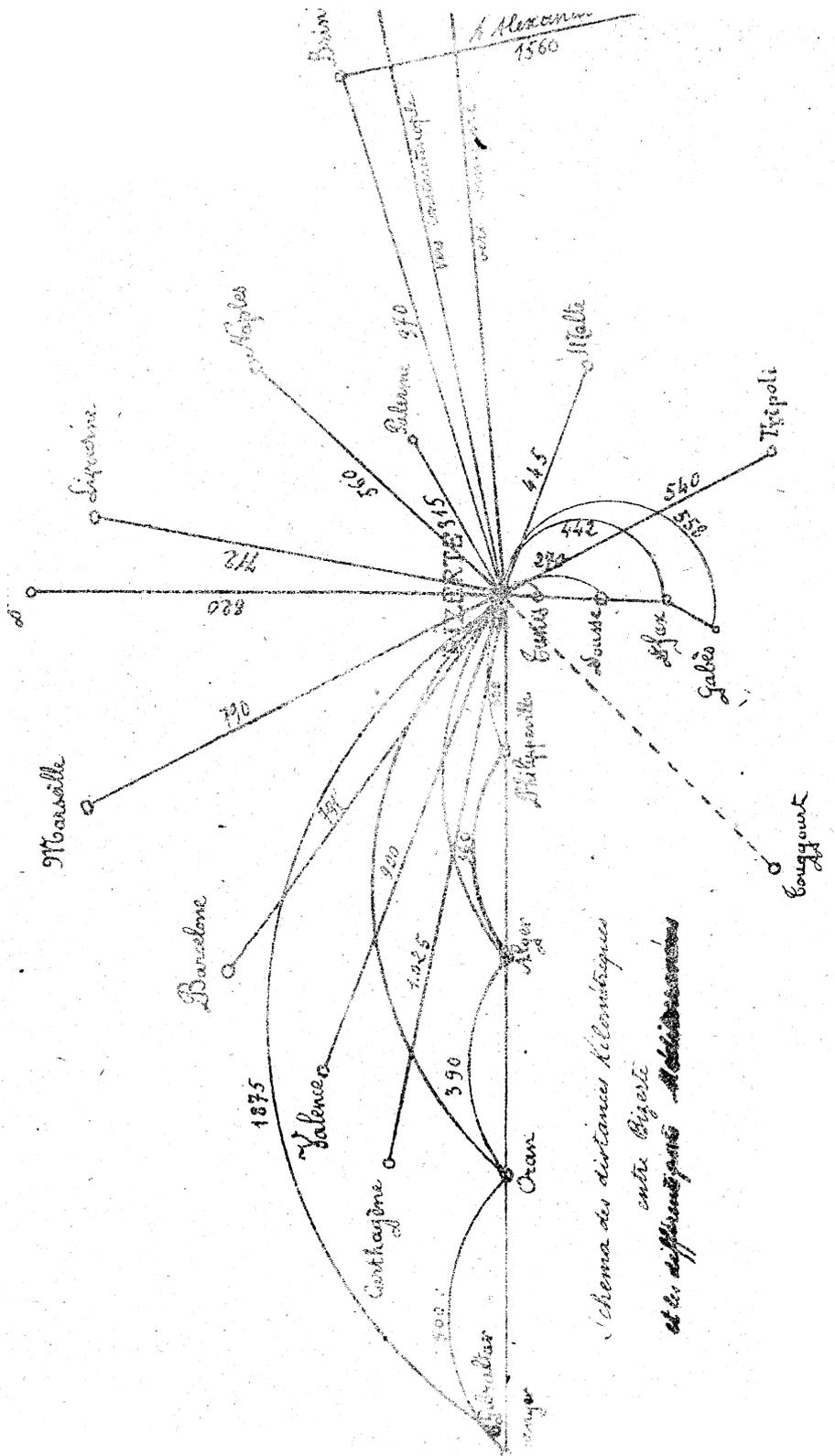


Schéma des distances kilométriques
entre Algérie
et les différents points Méditerranéens

soit, comme Paris en France, le cœur de l'activité nationale. On n'y voit pas non plus de ces grandes villes intérieures, telles que Lyon, Orléans ou Toulouse, qui, tout en constituant autant de noyaux d'agglomérations distinctes, conservent un point commun par l'intermédiaire de cette capitale centralisatrice, dont toutes subissent plus ou moins l'attraction. Ici, l'intérieur du pays est une zone de dispersion. Tout ce qui est actif, tout ce qui est vivant se réfugie sur le littoral (voyez la carte à la fin de l'ouvrage).

La vie tunisienne, ainsi définie, rappelle ces oliviers millénaires, dont le tronc, au cœur mort, n'est plus qu'un cylindre vide, et dont la vie est toute en surface dans l'écorce : de nouvelles pousses se développent éparses et constituent comme des pieds distincts autour du cadavre qui leur sert de support commun. Et cette remarque explique dans une certaine mesure l'histoire politique de notre pays, qui a longtemps souffert, faute d'un organisme central puissant, de tous les tiraillements d'intérêts entre des régions qui s'ignorent ou n'ont pas conscience de leur solidarité.

Passons au littoral. Présentant un grand nombre de golfes ou de baies, il est très développé par rapport à l'étendue du pays, surtout en comparaison de l'Algérie. Il mesure 1.200 km. pour une superficie totale de 130.000 km².

La côte du Nord, droite dans sa partie occidentale et tombant à pic sur la mer, battue de front par le mistral, sans abris contre les vents d'est et d'ouest, est peu accessible. Celle de l'Est, basse, s'enfonçant très doucement dans la mer, n'est pas davantage susceptible de présenter de bons ports naturels. Il ne peut guère y avoir que de petits ports de pêche (Tabarka, Porto-Farina, La Goulette, Sidi-Daoud, Monastir, Mahdia, Maharès, Kerkennah, Houmt-Souk de Djerba, Gabès), ou des ports artificiels, entièrement dus à la main de l'homme, tels que ceux de Tunis, Sousse et Sfax. Seule Bizerte a été dotée par la nature de l'emplacement nécessaire à un grand port. Encore a-t-il fallu creuser un chenal pour faire communiquer la mer avec le lac, vaste et profond, qui s'étend derrière la ville privilégiée. Quoi qu'il en soit, ce port, tel qu'il est aujourd'hui, peut abriter les flottes les plus considérables. Bizerte est la rivale et le complément nécessaire de Toulon. Destinée à être la grande base navale de la Méditerranée, elle est appelée aussi au plus brillant avenir commercial et industriel.

L'orientation de l'arsenal de la Marine dans le sens de l'industrie métallurgique générale est déjà commencée, et l'amiral préfet mari-

time en poursuit le développement progressif. Au point de vue commercial, Bizerte pourrait devenir un port d'escale pour les grands paquebots, notamment ceux des Indes et d'Extrême-Orient, qui s'arrêtent actuellement à Malte. En effet, que peuvent demander ces bateaux à un port d'escale ? Du charbon, des vivres, des réparations.

Or, Bizerte, mieux que Malte, est en mesure de leur fournir les vivres (légumes, viande, poisson, œufs, etc.); ses établissements métallurgiques sont à même — et le seront de plus en plus — d'effectuer les réparations dont ils auraient besoin. Manque seulement le charbon.

Que faut-il pour créer à Bizerte un entrepôt de ce combustible ? La solution est simple, mais sa réalisation se heurte à l'esprit particulariste de l'Algérie. Il suffira d'assurer un fret de retour aux cargos importateurs de charbon, et pour cela, d'écouler par Bizerte le minerai de fer de l'Ouenza. Il en résultera évidemment une diminution du trafic de Bône, mais celui de l'Afrique du Nord dans son ensemble en sera augmenté dans des proportions beaucoup plus considérables. Il faut, d'autre part, lutter contre la tradition des marins et la résistance de l'Angleterre. Mais le développement de l'emploi du mazout donne un autre aspect à la question. Dès ce moment, une société italo-américaine puissante, installée à Bizerte, ravitaille en ce combustible les bateaux américains et anglais.

Là ne s'arrêtent pas les espérances de la Tunisie et les perspectives d'avenir qui s'offrent à elle du fait de sa position géographique. Le futur transsaharien sera pour ce pays un nouveau facteur de prospérité. Car, en raison des considérations qui précèdent, le choix de Bizerte comme tête de ligne s'impose. On sait que de nombreux projets ont été émis relativement à ce chemin de fer transcontinental.

Examinons-en les principaux, au seul point de vue de leur aboutissement méditerranéen :

Le tracé Berthelot fait d'Oran sa tête de ligne. Mais l'excentricité de ce port (voir schéma de la page 12) est assurément défavorable. Ou elle obligera les voyageurs et les marchandises à allonger inutilement leur parcours en Méditerranée, ou elle favorisera leur émigration vers les ports atlantiques : Cadix, Lisbonne, Bordeaux. Dans tous les cas elle rendra inactifs pour le service commercial d'outre-Sahara les chemins de fer plus denses et les ports plus importants de l'Afrique Mineure Orientale, sans parler de l'intérêt stratégique qu'il y a de réunir plus directement le Soudan à Bizerte, centre des forces militaires et maritimes.

Le tracé Souleyre prévoit à Touggourt une sorte de carrefour d'où, par des bifurcations approximativement égales, on gagnera Alger d'un côté, Tunis et Bizerte de l'autre. La combinaison de la nouvelle voie avec les lignes déjà existantes permettra de desservir en même temps les ports de Gabès, Sfax, Sousse, Bône, Philippeville et Bougie. Le transsaharien s'épanouira ainsi sur la Méditerranée Centrale, d'où son trafic pourra rayonner dans tous les sens. Avec une variante, le commandant Roumens fait également passer son tracé de Touggourt à Bizerte, mais sans prévoir la bifurcation vers Alger, qui constitue, dans le projet Souleyre, comme l'autre branche d'un Y (1).

De toutes façons, l'aboutissement à Bizerte, commandé par la position exceptionnelle de ce port au centre de la Méditerranée, et aussi par l'intérêt supérieur de la France, aura sur la situation économique de tout l'arrière-pays la plus heureuse répercussion.

Ainsi, trait d'union entre le Bassin Oriental et le Bassin Occidental de la Grande Bleue, — lieu de passage, — tête de ligne éventuelle ou, tout au moins, l'une des têtes de ligne du chemin de fer transsaharien, là Tunisie nous apparaît comme particulièrement favorisée au point de vue de sa situation géographique.

Nous ne pourrions en dire autant en nous plaçant aux points de vue géologique et climatérique.

§ 2. *Constitution géologique.* — La mer triasique a dû recouvrir la Tunisie, car les roches les plus anciennes appartiennent à cette époque de l'ère secondaire.

Le terrain dominant, c'est le crétacé. On trouve également de l'éocène dans les régions phosphatières et des roches quaternaires sur la côte.

Ce qui caractérise donc le sol tunisien, c'est qu'il est constitué de terrains récents et peu variés. Essayons de dégager de cette constatation les conséquences les plus remarquables que peut entraîner une telle conformation géologique.

A) Du moment que les terrains sont récents, il ne faut pas s'attendre à y trouver du charbon. Donc, pas de combustible, voilà un fait acquis, et dont il faudra tenir le plus grand compte dans l'étude du développement industriel. Car la Tunisie ne manque pas de ressources

(1) Pour plus de détails sur cette question, consulter les études de M. Schwich, l'un des plus fervents « apôtres du Transsaharien ».

minières; on y trouve des gisements importants de phosphates de chaux, de minerais de plomb, de zinc, de fer, de manganèse. Nous aurons à nous demander (*infra*, 3^e partie) s'il est plus avantageux d'exporter ces minerais bruts sur les bassins houillers, où ils peuvent être transformés, ou bien de les travailler sur place en important le combustible qui manque.

Il faut cependant signaler les lignites du Henchir-Lebna, dans le Cap-Bon, déjà exploités, ceux de la région de l'Enfida, qui sont un combustible industriel médiocre, mais susceptibles d'utilisation sur place tant que le charbon, grevé d'un fret onéreux et d'un prix de revient élevé, sera cher.

b) Le crétacé étant essentiellement perméable, il y a peu d'eaux superficielles en Tunisie. Les forages atteignent facilement 200 mètres (profondeur moyenne autour d'Enfidaville, de Sousse, de Sfax) et dépassent même 500 mètres dans certaines régions (notamment à Maknassy). En outre, les eaux sont généralement saumâtres et magnésiennes, souvent peu propres à l'alimentation. La question de l'eau potable et de l'eau d'irrigation reste dans ce pays l'un des problèmes les plus difficiles.

c) Les terres sont peu variées. Elles sont argileuses, argilo-calcaires surtout, et parfois siliceuses. Les terres argileuses ou argilo-calcaires ont l'avantage de supporter la sécheresse, ce qui est important dans ce pays où, comme nous le verrons, la pluie est très mal répartie, mais elles sont dures à labourer, et cela constitue non seulement une difficulté pour l'agriculteur, mais, dans la généralité des cas, un obstacle au progrès. Car la fortune moyenne des petits propriétaires ne leur permettant d'avoir pour tout cheptel qu'une méchia (mulet ou paire de bœufs), ils sont souvent condamnés à toujours utiliser la petite charrue arabe, instrument primitif qui gratte à peine le sol, mais qu'une seule méchia traîne facilement. Quant aux terres siliceuses, elles sont plus friables, plus tendres à travailler, mais aussi moins résistantes à la sécheresse et, d'une manière générale, trop ardues pour les cultures d'été.

Il faut signaler, enfin, que le sol tunisien est pauvre en potasse.

L'importation des engrais chimiques s'impose donc si l'on veut faire de la culture intensive. Jusqu'ici on s'est généralement contenté de la culture extensive, seule pratique dans les conditions actuelles.

§ 3. *Régime climatérique.* — Le climat de la Tunisie est celui des pays sub-tropicaux. Il est chaud tempéré sur le littoral et chaud conti-

mental à l'intérieur. La température moyenne est d'environ 20° c. Dans les mois les plus froids, le thermomètre descend rarement au-dessous de trois ou quatre degrés, le zéro est tout à fait exceptionnel. Par contre, en été, et notamment quand souffle le siroco, vent pénible du sud-est, on atteint facilement 40°. Ce qui caractérise surtout le climat tunisien à ce point de vue, c'est l'instabilité de la température, soumise à de brusques changements inattendus, et dans le Centre, la grande différence entre la température de jour et la température de nuit.

Ce régime est rendu particulièrement sensible du fait de l'état hygrométrique. Tandis que l'été est généralement sec, sauf les lourdes journées de siroco, les hivers sont très humides. Combinée à l'architecture des maisons, uniquement soucieuse de les aménager pour lutter contre la chaleur, cette humidité fait, par exemple, qu'un froid de 6° à Tunis est plus vivement ressenti que —10° dans les Alpes. La différence entre les saisons est surtout due à la pluie. En arabe vulgaire tunisien, on confond sous le même terme (*cheta*) la pluie et l'hiver. C'est que l'eau ne tombe guère qu'entre novembre et mars; les pluies de printemps sont fréquemment absentes, et en été on n'observe que rarement des orages, d'ailleurs de courte durée. Si les années sont très inégales, ce n'est pas tant dû à l'insuffisance de l'eau qu'à sa mauvaise répartition. Il en tombe annuellement, suivant les régions, de 150 à 1.630^{m/m}, mais la pluie, amenée surtout par le vent du nord-ouest, est toujours brutale et diluvienne. Les conséquences immédiates de ce fait sont : 1° le ruissellement : la terre ne boit pas; 2° l'érosion considérable : la terre végétale, qui s'en va en poussière l'été, est, l'hiver, emportée par les torrents. Néanmoins, l'hiver (de novembre à fin mai) reste la période d'activité de la vie végétale; cette vie n'est que lente le reste de l'année. L'opposition, sous ce rapport, de la Tunisie à la France est remarquable. En France, l'été est la saison verte tandis que l'hiver est la saison morte; ici c'est le contraire.

Une autre conséquence du régime des eaux, et qui résulte plus particulièrement du déboisement du pays, est la rareté des sources et l'absence de rivières permanentes de quelque importance. Le Tunisien qui voyage en Europe pour la première fois est, avant tout, frappé de l'abondance de l'eau qui coule des sources nombreuses. Dans notre pays, ce n'est guère qu'en Khroumirie et dans le Zaghouan qu'on trouve quelques sources, et encore leur débit est-il souvent bien maigre ! Quant aux cours d'eau, les plus importants sont tantôt des

torrents impétueux, arrachant tout sur leur passage, et tantôt à sec. On peut citer la Medjerda, née aux environs de Souk-Ahras, en Algérie, et qui, après un parcours de 265 kilomètres, va se jeter près de Porto-Farina, et ses affluents l'oued Mellègue, l'oued Tessa et l'oued Siliana, — le Miliane qui, sortant du Bargou, arrose la plaine du Mornag et débouche vers Radès, — les oueds Zeroud et Marguellil, qui se terminent en marécages. Dans le Sud, le système hydrographique est uniquement constitué par les chotts (vastes lacs salés, secs une partie de l'année) dont le principal est le Chott-el-Djérid. Donc, pas de voies navigables et pas de force motrice naturelle.

Tel est, dans son ensemble, le climat tunisien. On peut cependant distinguer un certain nombre de régions différenciées. Dans le Nord, pluvieux, le climat est le plus régulier. Dans le Sahel, pays de l'olivier, les pluies sont incertaines. Le Centre est constitué par des steppes herbeux, souvent salins. Enfin, dans le Sud, c'est le désert.

Cette variété climatérique tourne au désavantage de la Tunisie. Encore là une antithèse avec la France : tandis que dans ce dernier pays la différence de climat que l'on constate entre les diverses régions permet de spécialiser chacune dans un genre de culture et de les compléter ainsi les unes par les autres, — en Tunisie, au contraire, la variété des climats dérobe à la culture une grande partie du sol occupée par les steppes désertiques et le Sahara. Cela fait que non seulement les différentes régions ne se complètent pas mutuellement, mais que les unes produisent alors que les autres ne peuvent que consommer. Ainsi, l'uniformité géologique et la variété climatérique joignent leurs effets défavorables et s'opposent à ce que la Tunisie constitue une autonomie économique.

N'ayant que des ressources limitées et ne pouvant produire indistinctement tout ce qui est nécessaire à la consommation, elle ne peut nourrir une population aussi grande que sa superficie semblerait l'indiquer, et même en s'en tenant à ses 1.900.000 habitants actuels, elle ne saurait se suffire à elle-même. Elle doit donc viser à développer convenablement ses relations avec l'extérieur, — et nous avons vu qu'elle est admirablement préparée à être le siège d'un important mouvement d'échange. Mais quelles ressources offre son sol ? Quels produits lui permet-il de fournir ? Quels besoins a-t-elle à satisfaire en retour ? C'est ce que nous examinerons dans les chapitres qui suivent.

CHAPITRE II

Les ressources

§ 1. PRODUITS DU SOUS-SOL. — La richesse du sous-sol tunisien est attestée par le nombre considérable des permis de recherches obtenus par les prospecteurs, en conformité du décret du 10 mai 1893, complété par le règlement du 21 mai 1906. Le tableau ci-après donne, à partir de 1908, le nombre de permis en cours chaque année :

Années	Permis en cours
1908.....	520
1909.....	600
1910.....	650
1911.....	630
1912.....	610
1913.....	438
1914.....	518
1915.....	605
1916.....	642
1917.....	721
1918.....	812
1919.....	801

En tête des produits auxquels la Tunisie doit son importance minière, se place incontestablement le phosphate de chaux, dont les premiers gisements ont été découverts, au cours d'une mission géologique, par Philippe THOMAS, vétérinaire militaire, le 18 avril 1885.

Malgré les lenteurs du début (la première concession date de 1897, douze ans après la découverte de PH. THOMAS), le succès des compagnies phosphatières a dépassé toutes les prévisions (1). Aujourd'hui, toutes les exploitations sont en pleine activité : Metlaoui, Redeyef, Kalaa-Djerda, Kalaat-Senam, etc.

(1) Pour en donner une idée, il nous suffira de dire que les actions de la Compagnie de Gafsa, d'une valeur nominale de 100 francs, sont cotées à la Bourse 1.350 francs (fin août 1920).

Le tableau suivant indique le tonnage du minerai transporté de mine à quai pendant la période 1899-1919 :

Années	Tonnage
1899.....	63.513 tonnes.
1900.....	171.298 —
1901.....	178.017 —
1902.....	203.503 —
1903.....	352.089 —
1904.....	455.797 —
1905.....	521.165 —
1906.....	785.000 —
1907.....	1.059.732 —
1908.....	1.300.543 —
1909.....	1.299.985 —
1910.....	1.334.264 —
1911.....	1.592.130 —
1912.....	1.882.361 —
1913.....	2.071.772 —
1914.....	1.395.600 —
1915.....	1.170.000 —
1916.....	1.041.200 —
1917.....	676.600 —
1918.....	862.494 —
1919.....	1.075.214 —

Sur la production mondiale des phosphates, 25 % sont de provenance tunisienne, ce qui place la Tunisie au second rang des grands pays producteurs. Mais les Etats-Unis qui, actuellement, la dépassent, voient leurs gisements s'épuiser à mesure qu'elle en découvre de nouveaux; de sorte qu'à une échéance plus ou moins éloignée, la Tunisie, prenant le premier rang, sera le principal fournisseur du monde en engrais phosphatés (1).

Nous verrons plus loin (*infra*, 3^e partie) quels perfectionnements il est souhaitable d'apporter à l'organisation minière pour assurer ce progrès dans les meilleures conditions.

En 1919, l'exportation a été de 11.296.619 quintaux, en augmentation

(1) Les récentes découvertes, au Maroc, d'importants gisements de phosphates, montrent que ce produit constitue la richesse d'avenir non seulement de la Tunisie, mais de toute l'Afrique du Nord.

de 1.915.802 quintaux sur 1918 (9.380.817 q.) (voir graphique à la page suivante). Cette exportation s'est répartie ainsi qu'il suit (1) :

	1919		1918
France.....	4.841.200	quintaux au lieu de	1.489.960
Italie.....	3.352.380	—	2.808.946
Angleterre.....	2.417.479	—	4.202.371
Espagne.....	372.040	—	620.480
Portugal.....	180.220	—	239.300
Belgique.....	66.000	—	» »
Hollande.....	34.000	—	» »
Suisse.....	17.000	—	19.760
Algérie.....	16.000	—	» »

Ainsi, la France se place de nouveau en tête des acheteurs de phosphates tunisiens, alors qu'elle avait passé au second rang en 1914-1915 et au 3^e en 1917-1918. Ce résultat est dû au régime du contingentement appliqué maintenant aux exportations de l'espèce. Celles-ci sont autorisées par le Gouvernement français au vu des contrats conclus par les Sociétés phosphatières et visées par une autorité compétente du pays de destination. L'Administration tunisienne est avisée, au fur et à mesure, des autorisations accordées et procède, en conséquence, à la délivrance des permis de sortie. Quant aux envois à destination de la Métropole, ils peuvent s'effectuer librement à la condition d'être adressés au groupement phosphatier constitué par les fabricants de superphosphates de France et placé sous le contrôle de l'Office central des Produits chimiques agricoles, qui relève lui-même du Ministère de l'Agriculture. Ce groupement assure le transport des phosphates qui lui sont destinés en utilisant le tonnage mis, dans ce but, à sa disposition par le Sous-Secrétariat d'Etat de la Marine marchande et en procédant directement, de son côté, à l'affrètement des navires (2).

Après les phosphates, le minerai le plus important est celui de zinc. Il consiste en carbonate et silicate confondus sous le nom de calamine, et il est fréquemment associé à la galène (sulfure de plomb argentifère). Les concessions principales sont celles du Djebel-Reças, du Khanguet, de Sidi-Ahmed et de Sidi-Youssef.

(1) « Malgré l'activité de l'Angleterre et de l'Italie, la place laissée vide par l'arrêt des relations commerciales avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie n'a pas été entièrement occupée. » (*Rapport au Président de la République*, 1918).

(2) V. *Rapport au Président de la République* (1919).

On trouve du fer en Khroumirie et dans les Nefzas, dans les régions du Kef et de Kalaât-Senane.

Le tableau suivant indique les tonnages respectifs des minerais de zinc, plomb et fer, transportés de mine à quai dans ces douze dernières années :

Tonnage des minerais transportés (mine à quai) (1908-1919)

ANNÉES	TONNAGE		
	ZINC	PLOMB	FER
1908.....	27.800 tonnes	34.000 tonnes	97.500 tonnes
1909.....	28.000 —	36.000 —	217.100 —
1910.....	32.500 —	37.000 —	365.800 —
1911.....	32.157 —	38.275 —	403.196 —
1912.....	37.400 —	51.300 —	478.381 —
1913.....	28.627 —	59.446 —	594.199 —
1914.....	16.800 —	39.105 —	529.170 —
1915.....	4.550 —	21.320 —	297.134 —
1916.....	12.544 —	51.286 —	500.935 —
1917.....	14.853 —	41.391 —	605.958 —
1918.....	5.508 —	30.662 —	445.022 —
1919.....	5.054 —	15.433 —	349.464 —

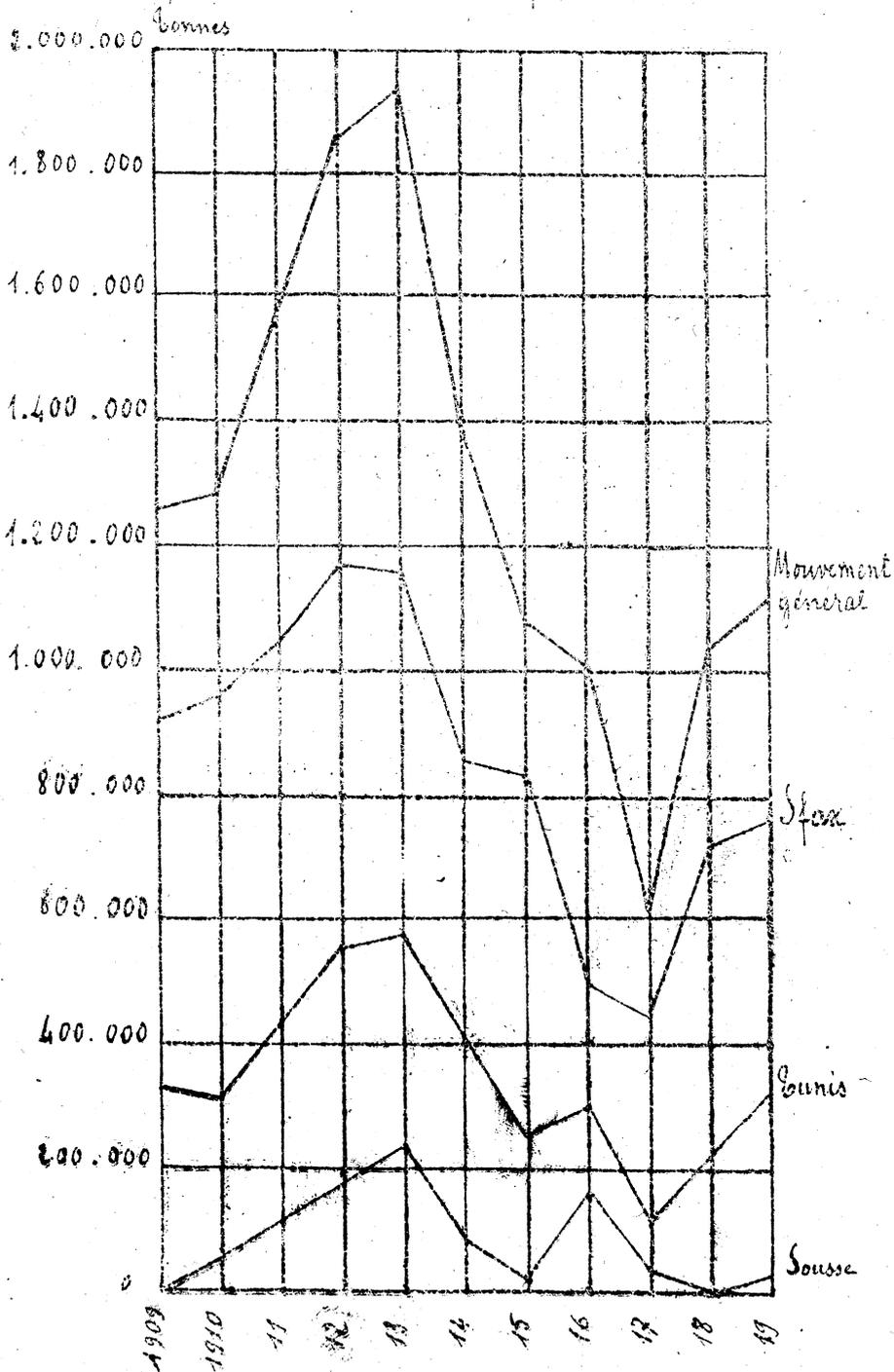
Signalons, enfin, la concession de cuivre du Djebel-Chouichia, au nord-ouest de Souk-el-Arba, et les minerais de manganèse reconnus à Thuburnic, près de Ghardimaou, où ils sont exploités depuis 1915.

Pour clore cette énumération des ressources du sous-sol, disons un mot des sources thermo-minérales assez nombreuses en Tunisie : Hammam-Lif, Korbous, Hammam-Zeriba, Hammam-Jedidi, El-Hamma de Gabès, El-Hamma du Djérid et Nefta. Ce sont généralement des eaux chlorurées sodiques analogues à celles de Bourbonne-les-Bains. Leur température varie de 40° à 52°.

Aïn-Garci donne une eau ferrugineuse froide, légèrement gazeuse, très agréable au goût.

§ 2. — FORÊTS. — Les forêts occupent une superficie de 1.096.000

Emballage des Phosphates exportés annuellement
depuis 1909 par l'ensemble des ports de la Régence.



hectares, soit 11,1 % de la terre productive. On peut les diviser en deux groupes :

- 1° celles qui se trouvent au nord de la Medjerda;
- 2° celles qui sont situées dans l'ouest et le centre du pays.

Les premières sont constituées principalement de chênes-liège et de chênes-zéens, serrés les uns contre les autres et formant de véritables futaies. On y rencontre aussi quelques châtaigniers isolés, dans la région d'Aïn-Draham, et de ci de là, des merisiers ou des ormes. Le sous-bois est dense, et entre autres espèces, on y remarque le houx, le lierre et la fougère. C'est ce qui fait de la Khroumirie un vrai coin de France.

Là où le sol n'est pas couvert par la grande forêt, ce sont des buissons de genêts, de lentisques ou de bruyères en arbre (5 à 6^m).

Dans le second groupe, l'essence dominante est le pin d'Alep, généralement associé aux chênes-verts et aux genévriers. Les principaux massifs sont ceux du Zaghouan, du Djougar et du Djebel-Reças, de Kessera, de Nebeur et de Haïdra.

Signalons enfin à l'ouest de Sfax un massif d'acacias gommifères, et dans une partie des montagnes qui entourent Tunis et Zaghouan, de nombreux thuyas rabougris ne dépassant guère 60 ou 80 cm. de haut, mais qui pourraient se développer et acquérir les dimensions de véritables arbres s'ils étaient protégés contre les chèvres.

Ces forêts fournissent des bois d'industrie (chênes-zéens pour le bois de charonnage et les traverses de chemins de fer), des bois de chauffage (chêne-zéen, chêne-liège, chêne-vert et pin d'Alep), des écorces à tan (chêne-liège), des étais de mine et des perches (pin d'Alep). Mais c'est surtout le chêne-liège qui constitue la richesse forestière d'avenir. On sait, en effet, que, lorsque l'arbre n'a pas encore été mis en exploitation, le liège qui tapisse l'écorce est ce qu'on appelle le liège mâle ou liège vierge, qui a une valeur à peu près nulle.

Pour mettre en valeur un arbre encore inexploité, il faut d'abord le dépouiller de son liège mâle par une opération dite « démasclage ». Lorsque cette opération est menée avec soins, sans endommager l'écorce interne appelée « mère », il se forme sous la partie découverte une nouvelle couche de liège appelé liège de reproduction, liège artificiel ou liège femelle, par opposition au liège naturel ou liège mâle. Au bout d'une dizaine d'années la couche est assez puissante pour pouvoir être exploitée.

Après ce nouveau démasclage, l'arbre reste dans un état maladif et sa convalescence dure jusqu'à ce qu'il se soit formé une nouvelle couverture sur la partie dépouillée. Pendant ce temps, il est très sensible au froid, aux fortes pluies et au siroco; aussi ne doit-on démascler que des arbres vigoureux, capables de supporter l'opération. La première récolte ne peut se faire que lorsque l'arbre est âgé de 20 à 30 ans et que son tronc a 40 centimètres de circonférence à 1 mètre au-dessus du sol. Un chêne-liège arrive vers 50 ans à sa deuxième récolte et continue à donner de bons produits jusqu'à l'âge de 150 ou 170 ans environ.

On comprend dès lors l'importance croissante de cette exploitation à mesure que croîtra le nombre de pieds adultes et que la forêt prendra plus d'extension. La vente du liège femelle a produit en 1919 la somme de 851.827 fr. contre 22.896 fr. seulement en 1918.

Le tableau suivant donne, à titre d'indication, le rendement en argent des autres produits forestiers de la Régence, en 1918 :

PRODUITS	UNITÉS	QUANTITÉS	Prix moyen	PRIX TOTAL
			à l'unité de produit	
			Fr. c.	Fr. c.
Bois d'industrie (chêne-zéen, bois de charonnage).....	mèt. cub.	28.640	20 05	574.323 25
Bois de chauffage (chêne-zéen, chêne-liège, chêne-vert et pin d'Alep).....	stère	90.944	1 »	90.944 »
Ecorces à tan (chêne-liège)...	quint.	16.117	13 95	224.900 »
Etais de mine, perches (pin d'Alep).....	mèt. lin ^{re}	54.600	1 24	68.090 »
Liège mâle.....	quintaux	11.250	1 »	11.250 »
Menus produits.....	»	»	»	177.070 19

Une industrie toute récente en Tunisie, la fabrication des ébauchons de pipes, vient de donner une nouvelle utilisation aux produits forestiers de la Régence. Le droit à l'exploitation des souches de bruyères à cette fin a été mis pour la première fois en adjudication dans les forêts d'Aïn-Draham et Tabarka, le 4 décembre 1919.

§ 3. ALFA. — On peut rattacher aux ressources forestières en tant que produit de cueillette, cette autre richesse végétale naturelle qu'est l'alfa, *stipa tenacissima*, graminée à rhizome vivace qui croît dans

toutes les terres arides en touffes plus ou moins éparses au milieu d'autres herbes, et qui, dans les steppes incultes de la Tunisie centrale, constitue l'unique végétation sur 1 million $\frac{1}{2}$ d'hectares.

L'exportation, susceptible d'atteindre 3.000.000 de quintaux, s'est élevée en 1914 à 576.303 quintaux d'une valeur de 4 millions $\frac{1}{2}$ de francs.

En 1918, elle n'était plus que de 20.863 quintaux, mais cette diminution est surtout due à la crise des transports et au régime du contingentement et des licences d'importation auquel le Gouvernement britannique soumettait depuis 1917 les matières destinées à la fabrication de la pâte à papier. Cette réglementation ayant cessé d'être applicable à l'alfa depuis le 1^{er} septembre 1919, l'exportation de ce produit s'est de nouveau élevée et est passée à 252.678 quintaux.

Dans le pays, on utilise l'alfa pour la confection des nattes, des balais, des cordes, mais il serait intéressant que ce jonc trouvât sur place l'emploi qu'on en fait en Europe, particulièrement en Angleterre, pour être ensuite exporté sous forme de pâte à papier : la question sera étudiée dans la 3^e partie. On remarquera que la Tunisie productrice d'alfa fait venir de l'étranger les scourtins nécessaires à l'industrie oléicole, alors qu'elle devrait au contraire en fournir à la France, à l'Italie et à l'Espagne même.

Signalons également le Diss (*ampelodesmos tenax*), de plus en plus recherché, et dont le prix est passé récemment de 3 fr. 50 à 60 francs le quintal.

§ 4. PRODUITS DE L'AGRICULTURE. — a) *Céréales*. — La culture des céréales se fait surtout dans le Nord, où les pluies sont régulières. Elle occupe une superficie totale de près de 1.340.500 hectares ainsi répartie :

Blé.....	650.000	hectares
Orge.....	574.000	—
Avoine.....	66.000	—
Maïs et sorgho.....	14.500	—

Les blés tunisiens, presque exclusivement des blés durs, sont très estimés. Les orges sont fort appréciées et les qualités de choix sont demandées en Angleterre. L'avoine est particulièrement recherchée en raison de sa maturité précoce qui lui permet d'arriver sur le marché européen un mois au moins avant l'époque de la moisson dans les pays tempérés.

Le maïs et le sorgho, qui s'étendaient sur plus de 20.000 hectares en 1915, perdent en surface, mais en revanche le rendement est passé de 3 à 5,3 quintaux à l'hectare.

Le tableau suivant donne en quintaux la production céréalière de la Tunisie dans les dix dernières années :

ANNÉES	BLÉ DUR	BLÉ TENDRE	ORGE	AVOINE	MAÏS ET SORGHO
1910	1.100.000		900.000	489.000	62.000
1911	2.350.000		2.900.000	702.000	69.000
1912	1.050.000		670.000	360.000	65.000
1913	2.220.000		2.050.000	524.000	30.000
1914	600.000		700.000	149.000	20.000
1915	2.250.000		2.300.000	640.000	70.000
1916	1.310.000	190.000	1.070.000	360.000	33.000
1917	1.650.000	340.000	1.700.000	580.000	90.000
1918	2.693.000	557.000	2.850.000	620.000	78.000
1919	1.450.000	450.000	1.200.000	450.000	65.000

Cette production pourrait devenir plus considérable par l'amélioration des méthodes culturales, par la généralisation de l'emploi des engrais et la solution du problème hydraulique, ainsi que nous le verrons plus loin (*infra*, 3^e partie).

Voici, d'autre part, le tableau des exportations pendant la même période (en quintaux) :

ANNÉES	Blé dur et Blé tendre	Farine	Semoules en gruaux	Semoules en pâtes	Orge	Avoine	Maïs
1910	89.242	17.030	138	413	192.355	387.453	35
1911	611.464	16.030	468	411	1.315.016	634.646	6.300
1912	161.316	6.892	706	542	270.714	315.426	3.158
1913	138.405	62.057	5.332	676	834.529	535.188	148
1914	9.415	5.300	639	419	31.511	69.974	8
1915	155.524	8.243	706	325	824.598	521.994	260
1916	112.933	9.387	641	308	217.951	301.987	12.190
1917	1.412	10.285	486	314	70.440	546.510	787
1918	211.498	21.230	4.914	1.168	550.410	380.021	1.974
1919	863.636	30.118	27.785	7.830	1.397.559	302.926	18.762

En 1919, l'exportation du blé en particulier, presque tout entière à destination de la France, a été la plus considérable qu'ait jamais connue la Tunisie. Elle s'est, en effet, chiffrée par 863.636 quintaux, alors que la moyenne correspondante des dix années précédentes (168.812 quintaux) n'atteint même pas le cinquième de ce chiffre.

Il y a lieu de croire, en dépit des préjugés, que cette exportation est déjà plus considérable que celle de la période romaine.

Gaston BOISSIER écrit, en effet, que l'Égypte et l'Afrique devaient envoyer chacune un tiers de ce qui se consommait à Rome, près de 1.800.000 hectolitres; le reste venait de la Sicile et de l'Italie (*l'Afrique Romaine*, p. 150).

Si la contribution de toute l'Afrique n'était pas plus importante, que devait fournir la Tunisie ? A peine quelques centaines de mille, vraisemblablement. Mais alors, qu'est-ce qui a pu valoir à ce pays son immense réputation et son titre de grenier de Rome ? L'importance exagérée donnée à la contribution de l'Afrique Mineure dans le ravitaillement de Rome provient sans doute de ce que cette contribution était anxieusement attendue dans la Grande Capitale. Les empereurs romains avaient pris des mesures particulières pour assurer avec régularité l'approvisionnement de la ville : des immunités étaient accordées pour les importations de blé; les navires servant à ces transports étaient exemptés d'impôts, on créait enfin une flotte d'Afrique. D'autre part, des émeutes éclataient lorsque des retards survenaient dans l'arrivée des navires impatientement attendus de la côte d'Afrique.

Tous ces témoignages épars dans de nombreux écrits ont créé autour des exportations de la Tunisie vers la grande ville une sorte de légende.

b) *Autres plantes alimentaires.* — La culture des fèves prend de l'extension. En 1914, 11.500 hectares ont produit 29.000 quintaux. En 1918, la surface ensemencée est de 17.900 hectares et la production s'élève à 200.000 quintaux.

On commence également à semer en abondance les pois chiches et les pommes de terre.

		<u>1916</u>	<u>1918</u>
Pois chiches ...	{ surface	4.000 ha.	5.986 ha.
	{ production.....	18.000 q.	30.000 q.
Pommes de terre	{ surface	450 ha.	1.000 ha.
	{ production.....	22.000 q.	60.000 q.

c) *Plantes industrielles*. — Il y a aujourd'hui plus de 3.260 hectares semés en lin. La production, qui était de 5.700 quintaux en 1914, est de 14.000 quintaux en 1919. C'est une culture récente, mais qui paraît pleine d'avenir.

Autrefois, on semait le lin très clair, ce qui donnait de bonnes graines, mais une mauvaise fibre, inutilisable. Actuellement, on sème serré et l'on obtient de bonnes fibres pour l'exportation. Mais il faut dire que de cette façon le sol est vite épuisé si l'on n'emploie des engrais potassiques.

L'utilisation des graines sur place est limitée. On en a exporté 10.452 quintaux en 1918.

Le tabac est cultivé sous le contrôle de l'Administration des Monopoles, dans le caïdat de Bizerte et dans celui de l'Aradh. Cette culture, qui n'occupait que 57 hectares en 1909, en occupe 237 en 1919. Dans la même période, la production est passée de 928 quintaux à 2.850 quintaux.

Signalons aussi l'existence, mais en quantité insuffisante, de deux plantes industrielles dont les qualités sont de plus en plus appréciées aujourd'hui : l'agave (vulgairement aloès) et le palmier nain.

d) *Cultures de jardins et plantes à parfums*. — Précisons d'abord ce que l'on entend par jardins en Tunisie. Ce sont, d'une manière générale, toutes les cultures qui exigent des soins spéciaux et qui ont besoin d'être arrosées pendant la saison chaude. Rentrent donc dans cette catégorie : les cultures maraîchères (tomates, piments, concombres, etc., depuis peu : lentilles, haricots, etc.) et certains arbres fruitiers, tels que le citronnier (51.000 pieds), l'oranger (63.000 pieds), le grenadier, l'abricotier, le pommier, le poirier, le pistachier, etc. Les zones de jardins les plus renommées sont dans la banlieue tunisoise, la presqu'île du Cap-Bon et la région de Sfax.

Ces jardins pourraient donner des primeurs en abondance; actuellement la production est nécessairement limitée par les difficultés d'exportation.

Aux cultures maraîchères et fruitières sont souvent associées les cultures donnant des essences pour la parfumerie : fleurs d'oranger, rose, jasmin, origan, géraniums; mais il existe, en outre, d'immenses espaces couverts de thym et de romarin qui constituent une véritable richesse et qui restent à peu près inexploités. Ce serait pourtant une industrie des plus rémunératrices : la matière première revenant à presque rien, le coût de production se réduirait à la prime d'amor-

tissement du capital fixe engagé (installation, alambics, etc.). Nous reprendrons la question dans la 3^e partie.

e) *Plantes arbustives.* — *La vigne* a été cultivée de tout temps par les musulmans tunisiens, qui en consomment les fruits soit à l'état frais, soit à l'état sec. On estime à 20 ou 30.000 kilogs de raisins la production indigène. Mais la viticulture a surtout pris de l'extension depuis l'occupation française.

Actuellement le vignoble tunisien occupe 22.608 hectares et la production s'élève à 608.106 hectolitres de vin (statistique de 1918). Si l'on considère la nationalité des viticulteurs, on s'aperçoit que ce sont, non des Français, mais des Italiens qui en détiennent la plus grande partie (1). Voici du reste la répartition exacte, telle qu'elle résulte de la statistique officielle :

NATIONALITÉS	NOMBRE	SUPERFICIE	OBSERVATIONS
		ha. a.	
Français.....	772	9.436 60	La superficie du vignoble européen atteint actuellement..... 20.381 ha. 25 Celle du vignoble indigène, qui est répartie en diverses petites parcelles sur toute l'étendue de la Régence, est évaluée à environ..... 2.226 ha. 94 La superficie totale du vignoble tunisien s'élève donc à..... 22.608 ha. 19
Italiens.....	1.923	10.112 70	
Anglo-Maltais.....	18	613 70	
Autres Européens	11	218 25	
TOTAL.....	2.724	20.381 25	

L'olivier. — L'olivier, arbre méditerranéen par excellence, a été introduit par les Romains à la fin du 1^{er} siècle (2). Sa culture, tombée partiellement en décadence vers le onzième, est de nouveau florissante aujourd'hui. Elle a surtout pris de l'extension depuis la concession des terres sialines (3).

On cultive les oliviers sur une vaste échelle dans les environs de

(1) Sur l'importance de l'émigration et de la colonisation italiennes en Tunisie, voir R. GONNARD : *L'Emigration européenne au XIX^e siècle.*

(2) D'après GSELL, les premières souches remonteraient même aux Phéniciens.

(3) Ces terres, situées dans la région de Sfax, concédées au XIV^e siècle à Salem Hassan el Ansary et vendues par les descendants de ce dernier à la famille Siala, furent reprises par le Souverain en 1871. Un décret du 8 février 1892 autorisa la régularisation des occupations anciennes à la condition que les occupants aient planté leurs terres, et décida, en outre, que des concessions nouvelles seraient accordées à ceux qui s'engageraient à planter dans un délai de quatre ans.

Tunis, de Tebourba et de Bizerte, dans la partie inférieure de la presqu'île du Cap-Bon, dans les caïdats de Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gafsa, Zarzis, Matmata, et dans l'île de Djerba. Dans toutes ces localités, les olivettes sont assez importantes et homogènes pour constituer de véritables forêts; mais l'olivier est cultivé en moindre quantité au voisinage de la plupart des centres de population.

Les oliviers de la région de Tunis et de Bizerte sont extrêmement vieux et peu productifs. Ceux du Cap-Bon sont plus beaux. Les plus jeunes et les mieux cultivés sont ceux du Sahel.

La statistique officielle accuse actuellement l'existence de 837.086 pieds sauvages, 2.931.189 oliviers de 19 ans et plus jeunes, 8.138.732 oliviers adultes, soit un total de 11.907.007 arbres.

Le tableau suivant donne la production et l'exportation en huile d'olive et de grignon pendant les dix dernières années :

ANNÉES	PRODUCTION (quintaux)		EXPORTATION (quintaux)	
	OLIVE	GRIGNON	OLIVE	GRIGNON
1910.....	36.540	9.260	100.733	25.458
1911.....	331.289	53.431	21.702	6.711
1912.....	160.338	27.442	124.094	25.166
1913.....	284.838	55.810	131.132	25.640
1914.....	146.176	5.730	128.749	18.194
1915.....	178.507	25.698	70.584	6.922
1916.....	554.480	75.000	85.417	6.039
1917.....	150.000	20.000	235.400	21.903
1918.....	390.000	50.000	80.381	16.297
1919.....	165.000	20.500	219.433	14.603

L'exportation du savon, favorisée par l'abondance relative de la campagne oléicole 1918-1919, par la diminution de la fabrication métropolitaine et aussi l'atténuation des mesures de restriction dont les sorties de l'espèce faisaient antérieurement l'objet, n'a jamais été aussi active qu'en 1919 : 26.615 quintaux contre 4.992 en 1918.

Les oliviers sont très rarement entremêlés d'autres arbres. Le seul qui vaille la peine d'être signalé est le *caroubier*. On en compte

20.000 pieds fournissant annuellement 10 à 12.000 quintaux de caroubes, bonne nourriture pour les bêtes.

Le *dattier* est la grande ressource des oasis du Sud, où il trouve réalisées les deux conditions indispensables à son existence : sol humide, atmosphère sèche et chaude. Il doit avoir, dit le proverbe, les pieds dans l'eau et la tête au soleil.

Les variétés de cet arbre sont multiples, comme d'ailleurs ses utilités. En dehors du fruit, qui constitue un aliment délicieux, les noyaux concassés et jetés dans l'eau se donnent à manger aux chameaux et aux moutons. La spathe et les fils qui entourent la base des pétioles servent à faire des cordes. Les folioles macérées dans l'eau servent à tresser des paniers, des éventails ou des chapeaux parasols. Avec le rachis des feuilles on fait des palissades pour enclore les plantations. Le tronc des vieux pieds, dur et presque inattaquable aux insectes et aux agents atmosphériques, est utilisé comme bois de construction. Enfin, la sève constitue un sirop très rafraîchissant qui donne, par fermentation, le *lagmi* ou vin de palme.

On compte aujourd'hui 60.097 dattiers degla, qui fournissent 14.000 quintaux de fruits, et 975.055 dattiers ordinaires, qui en fournissent 350.000 quintaux. La statistique accuse à l'exportation 15.205 quintaux pour la première catégorie et 31.398 quintaux pour la seconde.

A l'ombre des palmiers, on retrouve généralement les mêmes cultures fruitières et maraîchères que dans les « jardins ».

Pour clore cette énumération des plantes arbustives qu'on rencontre en Tunisie, il nous reste à signaler deux arbres d'avenir : l'*amandier* et le *figuier*. L'amandier est précieux en ce qu'il résiste très bien à la chaleur (1). La statistique en relève 214.000 pieds, produisant de 20 à 27.000 quintaux de fruits. On en a exporté, en 1918, 8.886 quintaux, et 3.082 quintaux en 1919.

Le figuier appartient à l'un des genres de plantes les plus curieux que l'on connaisse, par la disposition de ses fleurs, et sa fécondation donne lieu à des pratiques singulières dont on a longtemps méconnu la signification.

En effet, pour assurer la caprification des figues, les Tunisiens accrochent à côté d'elles, vers le mois de juin, des chapelets de « dokkars », figues de printemps qui poussent sur un pied spécial. On cite le cas des Américains qui ont voulu acclimater en Californie

(1) L'amandier ayant une racine pivotante et un faisceau radicaire profond très développé, va chercher l'eau fort loin.

le figuier de nos pays et qui, ayant négligé cette opération, ridicule en apparence, n'ont pu obtenir de récoltes. Mais on a reconnu par la suite que la figue, qui est un réceptacle invaginé, porte des fleurs femelles dans sa partie profonde et, près de son orifice, des fleurs mâles dont le pollen n'est mûr que deux mois environ après que les ovules ont perdu toute aptitude à la fécondation. D'autre part, il a été établi que le « dokkar » porte, vers l'extérieur, des fleurs staminées dont le pollen arrive à maturité en même temps que les ovules des figues, et plus profondément, des fleurs pistillées non aptes à la fécondation et dont l'ovaire donne asile aux œufs d'un insecte, le *blastophaga psenes*. C'est cet insecte qui, en éclosant, emporte le pollen du « dokkar » et le dépose dans les figues voisines qu'il visite (1).

La figue, très utile pour la consommation locale, donne lieu à un commerce d'exportation de plus en plus important :

Moyenne des années 1910 - 1914 : 30 quintaux.
 — — 1915 - 1919 : 418 —
 (en 1917 : 1.071 quintaux)

§ 5. RESSOURCES ANIMALES : *Produits de l'élevage*. — Bien que les pâturages n'occupent guère que 100.000 hectares, soit 1,1 % de la superficie productive, l'élevage des bœufs, des moutons, des chèvres tient une place considérable dans les préoccupations des agriculteurs tunisiens. Les chameaux, les chevaux, les ânes, les mulets et les porcs se rencontrent aussi, mais en moins grand nombre.

La statistique accuse les chiffres suivants (2) :

	1918	1919
Espèce ovine.....	1.124.998 têtes	2.661.579 têtes.
Espèce caprine.....	548.912 —	1.660.621 —
Espèce bovine.....	251.490 —	634.823 —
Espèce cameline.....	105.037 —	170.606 —
Espèce mulassière.....	16.236 —	31.324 —
Espèce asine.....	84.639 —	198.654 —
Espèce chevaline.....	35.831 —	78.864 —
Espèce porcine.....	14.596 —	117.680 —

(1) Pour plus de détails sur cette question, consulter les études de M. TRABUT. Sur d'autres procédés bizarres de caprification, notamment le curieux emploi du *peganum harmala*, voir ma note de botanique parue en novembre 1915 dans la *Revue Tunisienne*, organe de l'Institut de Carthage.

(2) Les différences accusées par la statistique entre 1918 et 1919 peuvent sembler bizarres. Elles proviennent de ce que les chiffres, autrefois fournis approximativement par les autorités régionales, sont maintenant déterminés par un recensement rigoureux motivé par la création d'un impôt sur le bétail. (Décret du 21 décembre 1918.)

Le mouton vit surtout dans les steppes. Mais, souvent, pendant l'été, les populations nomades remontent vers le Nord avec leurs troupeaux, à mesure que la sécheresse envahit leurs terres et que s'épuisent les maigres touffes d'herbe dont se contentaient les bêtes. Aussi, la race est adaptée et c'est à peu près uniquement le barberin à grosse queue que l'on rencontre en Tunisie. On a fait des essais en vue de l'introduction du mouton à queue fine d'Algérie que l'on croiserait avec le mérinos, mais on n'en est encore qu'aux premières expériences. L'établissement d'élevage de Sidi-Thabet fait des essais d'acclimatation des moutons solognots.

Une grande partie de la laine est utilisée sur place pour le tissage des burnous et autres vêtements de laine. On en exporte, toutefois, une moyenne de 10.000 quintaux, représentant environ la moitié de la tonte annuelle.

Au commerce d'exportation, les troupeaux tunisiens peuvent également fournir des peaux et aussi de la chair, sous réserve de la clavelisation préalable.

Les chèvres sont surtout élevées pour leur viande, dont le prix relativement bas la met à la portée des classes pauvres; pour leur lait (quoique ce produit présente parfois des dangers, à cause de la fièvre de Malte qu'il transmet); enfin, pour leurs poils, qui sont textiles.

Parmi les bœufs, il faut distinguer les races locales, de petite taille et s'engraissant difficilement, les races locales améliorées que l'on trouve particulièrement dans les régions de Béja, du Kef et du Cap-Bon; enfin, les races importées, que l'on rencontre à peu près uniquement chez les colons (bœufs tarentais, vaches laitières de Montbéliard). Signalons comme en voie de développement le zébu, introduit récemment et appelé à seconder efficacement le bœuf dans les travaux agricoles. Cet animal résiste aux maladies et sa rusticité lui fait supporter vaillamment la saison chaude, avantage appréciable dans un pays où la mortalité du bétail en été est toujours considérable. Son seul défaut est d'être trop vif. Mais ce caractère, inévitable dans les races pures, peut être atténué par des croisements avec les bovidés du pays.

Les chevaux appartiennent à la race « barbe ». Ils sont généralement de petite taille, mais très rustiques, très résistants, en même temps que fort dociles, ce qui les rend propres à tous les services. Lorsqu'en 1900, pour réprimer la révolte des Boxeurs, les puissances européennes débarquèrent des troupes en Chine, les petits chevaux barbes des chasseurs d'Afrique firent sans doute piètre figure auprès des grands

et beaux chevaux du Mecklembourg ou du Yorkshire, mais leur supériorité s'affirma sans conteste, au bout de quelques jours, par leur résistance à l'épuisant climat de l'Extrême-Orient.

On a commencé avec succès un croisement de cette race locale avec le pur sang arabe. L'établissement de Sidi-Thabet propage la race arabe pure.

Comme les chevaux, les mulets sont petits, mais très robustes.

Les chameaux, ou plus exactement les dromadaires, sont surtout nombreux dans le Centre et le Sud, où ils servent à la fois de bêtes de somme et de trait, et où leurs poils sont utilisés comme textiles.

Les ânes sont extrêmement communs. A la campagne comme au village, ils transportent les fardeaux et les hommes. L'âne est le coursier des gens pauvres : sa sobriété égale celle du chameau.

L'élevage des porcs n'est guère pratiqué que dans les régions forestières du Nord : le gland du chêne constitue la base de leur alimentation. Il est en voie de développement rapide.

Les Tunisiens élèvent également une grande quantité de volailles. Ces volailles, consommées en majeure partie dans le pays, donnent néanmoins lieu à une exportation moyenne de 109.000 kilos par an. La statistique douanière accuse, en outre, une moyenne annuelle de 184.324 œufs à la sortie.

L'apiculture, fort en honneur parmi les Tunisiens, est favorisée par la grande abondance des plantes et arbustes à fleurs mellifères : thym, lavande, romarin, genêt, olivier, etc. Le miel et la cire, qui sont d'excellente qualité, font l'objet d'une importante consommation dans le pays même et l'on commence à en exporter, dans la proportion de 10.000 kilos par an, pour le miel, et 150.000 kilos, pour la cire.

§ 6. PRODUITS DE LA PÊCHE. — La pêche se pratique en Tunisie, soit en pleine mer, soit dans des installations fixes, appelées pêcheries, qui utilisent les déplacements des poissons en vue du frai vers les lacs, lagunes ou mers quasi fermées (Bou-Grara). Ces installations permettent l'entrée du poisson dans les frayères et le capturent à la sortie. Elles ont ici une importance prédominante, à cause de leur étendue, des facilités de capture et des bas prix de revient du poisson pêché.

Les principales pêcheries sont celles des lacs :

de Bizerte, d'une superficie de 150 km. ²	
d'Ichkeul, —	de 120 —
de Porto-Farina, —	de 30 —
de Tunis, —	de 50 —
des Bibans, —	de 300 —

Quant aux différentes espèces de poissons, M. de FAGES (1) les classe rationnellement en trois catégories :

1° Les espèces sédentaires qui fréquentent d'une manière permanente certains parages, tels que la barbue, le congre, la limande, la loubine, le loup, le merlan, le mullet, la raie, le rouget, la rascasse, la sole, le turbot, le grondin, la vieille, etc. On les trouve en toute saison un peu partout, le long des côtes;

2° Les espèces aventurières, qui, à certaines époques de l'année, s'approchent des côtes ou entrent dans les lacs qui communiquent avec la mer, y séjournent un certain temps, puis s'en éloignent. Parmi ces poissons, qui sont surtout pêchés dans les lacs, nous citerons : l'aiguille, qui passe de mai à septembre, abondante en juin et juillet; l'anguille, d'octobre à février, abondante en décembre et janvier; la daurade, de septembre à janvier, abondante en décembre et janvier, etc.;

3° Les espèces migratrices, telles que l'anchois, qui passe sur les côtes tunisiennes en juin, juillet et août; la bonite et le maquereau, absents l'hiver et abondants vers juin, juillet; la sardine, de passage entre avril et août; l'allache, de passage en avril, mai et juin; enfin, le thon, de passage en mai et juin.

Pour cette dernière espèce, la pêche a un caractère tout spécial. Elle exige une installation (grands bâtiments, gros personnel technique, etc.) et il lui faut, par conséquent, de grands capitaux. Une madrague de dimension moyenne ne coûte pas moins de 150.000 fr. L'installation des établissements nécessaires à la préparation du poisson peut être évaluée à plus d'un demi-million. Mais, aussi, la pêche est fructueuse. Une thonnière ne capture pas moins de 4 à 8.000 thons par an.

Les principales thonnières sont : celle de Sidi-Daoud, qui occupe plus de 250 personnes; celle de Ras-el-Ahmar; celle de Monastir, très ancienne, avec un personnel de 320 hommes; enfin, celles, plus récentes, d'El-Aouaria, de Ras-el-Mihr, de Ras-Marsa, de Kuriat, de Bordj-Khadija, de Menzel-Temim et de Mahdia. Presque toutes sont italiennes.

Une mention particulière est due à la pêche des poulpes et à celle des éponges.

(1) DE FAGES et PONZEVERA : *Les Pêches Maritimes en Tunisie*.

Les poulpes, dont on fait une importante consommation locale et que l'on exporte sur la Grèce pendant le carême des Orthodoxes, se rencontrent sur tout le littoral oriental; ils sont particulièrement abondants dans le golfe de Gabès, de septembre à avril. On les capture en disposant au fond de la mer des abris dans lesquels ces mollusques, croyant se cacher et se protéger, viennent précisément se mettre à portée du pêcheur. Ils sont ensuite décapuchonnés, battus et desséchés au soleil, sans besoin de salaison.

La pêche des éponges se pratique sur la côte tunisienne depuis Monastir jusqu'à la frontière tripolitaine. Elle est fort prospère et donne lieu, dans le port de Sfax, à un important mouvement d'affaires. Cette pêche, qui a lieu d'octobre à janvier, principalement autour des îles Kerkennah et Djerba, est à peu près entièrement entre les mains des étrangers, Grecs et Italiens. Elle se fait suivant divers procédés : à pied, à la foëne, à la gangava, au plongeon ou au scaphandre.

On a fait des essais de multiplication et d'élevage des éponges. Nous reprendrons cette question de la spongiculture à la 3^e partie.

Le tableau *a* ci-après résume l'état actuel de la pêche en Tunisie, et le tableau *b* suivant indique, à côté de la moyenne des exportations pendant la période 1909-1918, les exportations de l'année 1919.

(Cette exportation est faite, pour les 2/3, à destination de l'Italie.)

a/ Pêches maritimes par genre de pêche

GENRE DE PÊCHE												RÉCAPITULATION		
SARDINES. ANCHOIS ALLACHES			THONAIRES			ÉPONGES			PÊCHE EN MER ET DANS LES LACS			Navires	Jauge	Equipages
Navires	Jauge	Equipages	Navires	Jauge	Equipages	Navires	Jauge	Equipages	Navires	Jauge	Equipages			
143	379	586	72	591	1 002	485	1.331	1.474	1.789	3.593	6.486	2.489	5.894	9.548
Produit en Kilog.	Valeur en Francs	Produit en Kilog.	Valeur en Francs	Produit en Kilog.	Valeur en Francs	Produit en Kilog.	Valeur en Francs	Produit en Kilog.	Valeur en Francs	Produit en Kilog.	Valeur en Francs	Produit en Kilog.	Valeur en Francs	
266.452	193.536	1.113.312	3.054.033	89.724	2.417.385	4.913.000	7.202.300	5.512.488	12.867.254					

b) Pêches : exportation (quantités en kilogr.)

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	1909-1918	1919
Poissons frais.....	254.616	188.159
Poissons secs, salés et fumés.....	632.375	265.467
Poissons conservés, marinés, y compris les thons et boutargues.....	732.354	544.863
Eponges.....	139.615	162.124

Comme on le voit, ces chiffres sont inférieurs à ceux que pouvait faire prévoir l'étendue du domaine de la pêche. C'est que, actuellement, la pêche reste côtière et les procédés primitifs. Les fonds lointains ne sont pas du tout exploités (1). En sorte que les produits atteignent à peine aujourd'hui le cinquième de ce qu'ils devraient être.

Nous étudierons dans la 3^e partie par quels moyens on pourra donner à la pêche maritime en Tunisie le développement que comportent les ressources de ses eaux (2).

(1) Depuis juillet 1920, des chalutiers à grand rayon d'action commencent cependant à exploiter les mers tunisiennes.

(2) A peine avons-nous écrit ceci que la croisière de « La Perche » a révélé de larges surfaces parfaitement « chalutables », sans accident, avec fonds riches en belles espèces appréciées et variées. On a eu la surprise de découvrir devant Bizerte un fond rocheux où le chalut s'accrocherait, mais riche en coraux de belle taille. Une campagne d'un mois, interrompue par des accidents de pêche, a donc suffi à faire connaître des richesses prévues, mais non reconnues.

CHAPITRE III

Les besoins

D'après le recensement de 1911, la Tunisie a une population de 1.939.087 habitants, composée comme suit :

Musulmans.....	1.740.144
Israélites.....	50.467
Français.....	46.044
Italiens.....	88.082
Malgais.....	11.300
Espagnols.....	587
Grecs.....	696
Autres Européens.....	1.767
TOTAL.....	<u>1.939.087</u>

La densité par kilomètre carré, variable entre 2,78 (territoires du Sud) et 67,46 (circonscription de Tunis), est en moyenne de 15,49. [Se reporter au croquis, à la fin de l'ouvrage.]

Cette population a des besoins alimentaires et des besoins vestimentaires. Il lui faut, en outre, un matériel d'exploitation pour mettre en valeur les ressources que lui offre le pays.

Voyons dans quelle mesure la Tunisie peut satisfaire ces besoins à l'aide de ses propres moyens et dans quelle mesure elle doit recourir à l'importation pour y pourvoir.

I° BESOINS ALIMENTAIRES

A) *Céréales*. — Bien qu'elle soit un pays producteur et exportateur de céréales, la Tunisie est obligée d'en importer. Cela semble de prime abord paradoxal, mais cela s'explique aisément : 1° d'une part, en effet, le climat incertain prive la terre, en bien des années, de l'eau qui lui est nécessaire. En sorte que les récoltes sont toujours aléatoires. On est à la merci d'une pluie irrégulière qui arrive plus ou moins bien à propos. Les invasions de sauterelles viennent aussi quelquefois ajouter leur action dévastatrice à celle de la sécheresse. Il résulte de tout cela que les années agricoles sont fort dissemblables : suivant que les circonstances ont été plus ou moins favorables, tantôt c'est la prospérité, l'aisance et l'exportation, tantôt la récolte

déficitaire, la disette et l'importation. Ainsi, en 1914, année déficitaire, on a été obligé d'importer pour la consommation :

Blé....	466.420	quintaux	(contre	9.415	seulement à l'exportation)
Orge...	164.148	—	(—	31.511	— —)
Maïs...	367.636	—	(—	8	— —)

Il faut en général compter une année de disette sur quatre, les trois autres représentant une bonne récolte et deux moyennes. Aussi, est-ce par un hasard heureux et exceptionnel, ainsi que nous le signalions en tête de ce travail, que toutes les années de guerre ont été, pour la Tunisie agricole, d'excellentes années. Au moment où nous écrivons ceci, la récolte 1920 s'annonce déficitaire; il faudra donc s'attendre à avoir cet hiver la disette périodique à laquelle notre pays est condamné de par son climat, tant que ce climat n'aura pas été corrigé par la solution du problème hydraulique (voir *infra* 3^e partie); 2^o d'autre part, même dans les années de bonnes récoltes, la Tunisie doit importer une certaine quantité de céréales. C'est que le blé qu'elle produit est à peu près exclusivement du blé dur. Il fournit de la semoule, base essentielle de l'alimentation indigène (pain et couscous), mais peu de farine. Or, les Européens préfèrent le pain de farine quoiqu'il soit moins riche que le pain de semoule en produits azotés et constitue partant un aliment moins complet. Il y a donc toujours, dans ces conditions, importation de blé tendre qui fournit la farine. Ainsi, en 1918, année particulièrement bonne et où l'exportation a atteint un chiffre considérable, il y a eu tout de même importation de 1.712 quintaux de blé et 71 quintaux de farine.

Cela étant, voici, d'après la statistique officielle, la consommation moyenne des années 1909 à 1918 :

CLASSIFICATION	TOTAL (2)	PAR HABITANT
	Quintaux	Kilogrammes
Blé (1).....	1.630.200	85
Orge.....	902.900	»
Maïs et sorgho.....	188.000	»

(1) Y compris les farines et les semoules, représentées par le poids de grains correspondant.

(2) Non compris les semences.

b) *Farineux alimentaires.* — La Tunisie importe des légumes secs et des pommes de terre.

Légumes secs (fèves, pois, haricots, et autres) venant en majeure partie de France et d'Algérie	}	en 1918 :	374.352 Kg.
		en 1919 :	815.546 Kg.
Pommes de terre, fournies surtout par la France, Malte et l'Angleterre	}	en 1918 :	3.544.300 Kg.
		en 1919 :	5.795.896 Kg.

c) *Huile.* — L'huile d'olive, une des grandes productions de notre pays, est également un produit de grande consommation locale. La cuisine est faite presque exclusivement à l'huile. La statistique accuse comme moyenne de la consommation, dans les années 1909-1918, le chiffre de 15.610.000 kilogr., soit 8 kg. 127 par habitant, et cette moyenne est inférieure à la consommation des années de guerre (1915-1917), laquelle s'est accrue du fait de la pénurie des graisses.

d) *Viande.* — On ne peut connaître exactement la quantité de viande consommée en Tunisie. La statistique officielle donne bien les chiffres suivants :

ANIMAUX	1918	1919
	Têtes	Têtes
Bœufs et vaches.....	43.303	30.336
Veaux.....	3.430	2.367
Moutons.....	399.148	396.567
Chèvres.....	125.365	126.403
Porcs.....	8.253	9.726
Chameaux.....	833	883
Autres.....	495	2.118

Mais ces chiffres représentent seulement le nombre des animaux abattus dans les communes. Or, on sait que, contrairement à ce qui a lieu en France, la Tunisie n'est pas tout entière divisée en communes; seuls, une quarantaine de centres de quelque importance sont érigés en municipalités, constituant ainsi autant d'enclaves sur le territoire tunisien.

En dehors de la viande provenant des abatages locaux, la Tunisie consomme de la viande importée sous forme de conserves. Elle importe également des graisses et des produits de luxe (pâtés, etc.).

e) *Poissons*. — Tout en exportant, comme nous l'avons vu précédemment, des sardines et allaches sur l'Italie, des poulpes sur la Grèce, la Tunisie importe une certaine quantité de poissons frais et surtout des poissons secs, salés ou fumés (morue, sardines, harengs), ou des poissons de luxe en conserve (saumon, etc.). Cette importation s'est élevée, en 1919, au chiffre de :

142.073 kg. pour les poissons frais (contre 107.908 en 1918);

379.178 kg. pour les poissons secs, salés ou fumés (contre 205.762 en 1918).

L'Algérie est, en l'espèce, le principal sinon l'unique pourvoyeur.

f) *Sucres*. — La Tunisie n'en produit pas. Elle en fait venir de France, du Japon ou des Indes Hollandaises.

Remarquons, toutefois, que la betterave à sucre peut croître en Tunisie.

g) *Vins*. — Les vins ne sont consommés que par les Européens. La statistique donne le chiffre total de 200.900 hectolitres comme moyenne des années 1909-1918, ce qui fait 138 litres par habitant (musulmans et israélites non compris).

II° BESOINS VESTIMENTAIRES

En dehors des lainages et soieries de fabrication locale, la Tunisie importe une grande quantité de tissus. Les tissus forment, en effet, les deux tiers des importations de produits fabriqués d'origine étrangère [France non comprise] (57 millions sur 85), et près de la moitié de l'importation globale de ces mêmes produits (69 millions sur 147). Les entrées de cette catégorie en 1918-1919 se décomposent comme suit :

VARIÉTÉS DE TISSUS	1918	1919
	Kilos	Kilos
Tissus de lin, de chanvre et ramie.....	76.713	107.140
Tissus de jute.....	2.213.024	2.788.723
Tissus de coton.....	3.870.238	3.633.460
Tissus de laine.....	355.244	330.182
Tissus d'alpaga, lama, etc.....	12.732	38.408
Tissus de soie et bourre de soie.....	7.653	10.731
Vêtements et lingerie.....	155.976	259.331
TOTAUX.....	6.691.580	7.167.975

Les tissus de coton, qui forment la majeure partie de ces importations, ont continué, en 1919 comme en 1918, à provenir surtout d'Angleterre, puis d'Italie, les livraisons de l'industrie française étant extrêmement réduites depuis la guerre. Le relevé comparatif ci-après fait ressortir la prédominance des cotonnades étrangères sur le marché tunisien (il n'y est fait état que des tissus de coton pur, à l'exclusion des dentelles et de la bonneterie) :

PROVENANCE	1918	1919
	Francs	Francs
France (1).....	2.200.887	2.298.146
Angleterre.....	34.128.963	34.643.335
Italie.....	4.991.076	7.494.958

Il y a lieu de remarquer d'ailleurs que ces tissus ne sont pas entièrement consommés sur place. Une partie ne fait que transiter et est réexportée sur l'Algérie, Malte ou Tripoli.

III° PRODUITS CHIMIQUES ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION

Si on laisse de côté le sel marin, que fournissent en abondance les salines de La Goulette, Soliman, Sousse, Monastir, Mahdia, Sidi-el-Hani (Kairouan), Kerkennah, Sfax, Zarzis, etc., la Tunisie a recours à l'importation pour se procurer les produits chimiques nécessaires à son industrie. La statistique donne les chiffres suivants comme moyenne des années 1909-1918 :

Produits chimiques.....	FR. 2.024.337
Teintures préparées.....	303.428
Couleurs.....	1.418.420
Compositions diverses.....	2.676.164

La Tunisie importe également son combustible et ses machines. La statistique relève une moyenne de 1.443.672 quintaux de houille, pour la période 1909-1918, et accuse les chiffres suivants pour la rubrique « Machines et mécaniques » :

(1) Les importations de cotonnades françaises prendront sans doute une importance croissante à mesure de la reconstitution des ateliers de tissage du Nord. La conquête du marché tunisien leur sera d'autant plus facile que l'arrangement franco-britannique du 18 septembre 1897 vient d'être dénoncé.

MARCHANDISES	1909-1913 (moyenne)	1914-1918 (moyenne)	1919
	Quintaux	Quintaux	Quintaux
Machines à vapeur.....	12.295	4.176	11.622
Machines pour l'agriculture.....	20.291	6.248	13.478
Machines dynamo-électriques.....	1.419	327	260
Machines-outils.....	1.576	8.628	742
Ouvrages en métaux.....	239.049	60.994	18.193

Nous avons ainsi passé en revue les besoins essentiels, fondamentaux. Remarquons que d'autres besoins — des besoins de bien-être — naissent de plus en plus nombreux, attestant le progrès social réalisé. Car le progrès n'est pas autre chose qu'une création de nouveaux besoins, plus facilement satisfaits, et, par voie de conséquence, le nivellement des jouissances entre les différentes couches de la Société. C'est ce que nous verrons, dans la 2^e partie, en étudiant l'évolution du Milieu Humain.

DEUXIÈME PARTIE

LE FACTEUR HUMAIN

« Donnez-moi de l'éducation et je
changerai la face d'un pays avant
un siècle. »

LEIBNIZ.

CHAPITRE UNIQUE

Races et caractères

On désigne souvent sous le qualificatif « Arabes » les habitants de la Tunisie, mais il ne faut pas prendre ce mot au pied de la lettre, car, ici, il est synonyme de « Musulmans ». Cette confusion s'explique d'ailleurs par l'assimilation complète des autochtones à leurs conquérants arabes, dont ils ont adopté, en même temps que la religion et la langue, les habitudes et la mentalité.

En réalité, la Tunisie est un complexe. Comme tous les pays méditerranéens, elle a été le théâtre de tant d'événements qui ont mis en présence les races les plus diverses, qu'il devient malaisé d'identifier d'une manière certaine les types de sa population.

Sans remonter à l'émigration des Atlantes, dont Platon nous a conservé le souvenir, mais qui tient moins de l'histoire que de la fable, nous ne trouvons pas moins de dix grandes invasions ayant apporté dans ce pays les éléments les plus hétérogènes.

Ce sont d'abord les Ibères, les Chamites et les Gétules, populations analogues à celles de l'âge de pierre en Europe. Ensuite les enfants de Japhet : Perses, Mèdes, Arméniens, Libyens, dont l'invasion se place au xiv^e ou au xv^e siècle avant Jésus-Christ, d'après Salluste et les traditions carthaginoises. Puis, ce sont les Chananéens chassés de Palestine qui se mêlent aux races précédentes pour former la race

liby-phénicienne. Tels sont les ancêtres de ce qu'on est convenu d'appeler les Berbères (1).

Les invasions reprennent avec les Phéniciens, fondateurs de Carthage, puis les Romains et plus tard les Vandales, mais leur rôle ethnogénique demeure infime : la masse de la population n'en est guère impressionnée. Les Grecs de Byzance ne laissent pas plus de trace.

On n'en dira pas autant des Arabes. Quoique moins nombreux que les Berbères conquis, ils les ont rapidement façonnés à leur image, les imprégnant de leur esprit, leur communiquant leurs mœurs. En sorte que le pays, berbère par la race, est devenu arabe par sa civilisation.

Plus tard, les Turcs et les Maures d'Espagne apportent de nouveaux éléments ethniques en Tunisie, — sans compter les nombreux esclaves de toute origine qui se convertissent à l'Islam et se fondent dans la masse de la population par les croisements les plus inattendus.

Bref, « du Caucase au Maroc, et de la Provence au Soudan, toutes les races ont fourni des éléments à la race des musulmans tunisiens » (2).

Essayons néanmoins de dégager, dans la mesure du possible, l'élément dominant dans chaque région (3).

1° *Le Nord-Est, englobant la région de Tunis et la presqu'île du Cap-Bon.* — C'est la partie du pays qui, regardant également les deux bassins de la Méditerranée, s'avance vers l'Europe. Par sa configuration géographique, elle appelle l'envahisseur et s'offre au commerçant paisible.

De tous temps elle a été un lieu de passage. Aussi les races y sont-elles fondues intimement. C'est à peine si l'on peut citer, comme

(1) L'origine aryenne d'une grande partie de la population tunisienne ne fait plus de doute aujourd'hui. L'histoire se trouve confirmée par l'anthropologie. On retrouve en effet dans notre pays le type Néanderthaloïde, le type de Cro-Magnon, le type Ligure ou Celto-Slave (particulièrement à Djerba), enfin le type blond (Tama-hou ou hommes du Nord). Ethniquement, il n'y a donc aucune différence entre cette population et celles d'outre-méditerranée. La fameuse théorie « des Tunisiens, race inférieure » n'a pas de signification. (Cf. BERTHOLON et CHANTRE : *Recherches anthropologiques dans la Berbérie orientale.*)

(2) PAUL LAPIE : *Les Civilisations tunisiennes.*

(3) La division qui suit est arbitraire et ne correspond pas à des régions naturelles déterminées. Elle est faite uniquement pour la clarté de l'exposition.

ayant conservé une pureté relative, quelques familles turques de Tunis et une partie des habitants de Soliman, descendants des Maures chassés d'Espagne à la fin du xvi^e siècle.

2° *Le Sahel*. — Encadrée par les tribus d'origine arabe des Oulad-Saïd au nord, des Souassi à l'ouest et des Mehadhba au sud, cette région est constituée par la bande de littoral qui s'étend de Hammamet à Maharès.

Là encore, en raison de la facilité d'accès, la population est d'origine complexe, mais elle se distingue de celle de la région précédente par un caractère plus énergique et une plus grande activité. Fort attachée au sol, elle conserve dans son labeur des traditions très vivaces de la période romaine. Signalons à Mahdia une importante colonie turque et autour de Kalaâ-Kebira de nombreux représentants de la race Djerbienne, que nous caractériserons plus loin.

3° *Le Sud*, de la ligne des Chotts à la frontière tripolitaine. Aux deux extrémités orientale et occidentale de cette région, se trouvent des types parfaitement caractérisés, les plus facilement reconnaissables de toute la Tunisie. Ce sont les Djerbiens à l'est et les Djeridiens à l'ouest.

Djerba ou Méninx, l'ancienne île des Lotophages, est peuplée d'une race nettement berbère qu'une dissidence religieuse a empêchée de se mêler complètement aux autres races (1). Seule de toute la Régence, elle a conservé un patois particulier qui présente de grandes affinités avec le dialecte « chleuh » du Maroc.

Le Djerbien est de faible taille, 1^m 62 à 1^m 65. Il a la tête globuleuse. Le front, découvert, est bombé. Les bosses pariétales sont saillantes, tandis que l'occiput est particulièrement aplati : c'est le type brachycéphale nettement caractérisé. La face est large et raccourcie. Le nez, séparé du front par une dépression relativement profonde, est court et un peu concave. Les lèvres sont moyennes, la bouche est plutôt large; les dents sont généralement saines, le menton est arrondi. L'ossature est massive; le thorax est court et large, avec une circonférence qui dépasse 82, le mollet gros et rond par suite de la faible longueur du calcanéum.

Le Djerbien, qui a des aptitudes commerciales éminentes, est travailleur, sobre, âpre au gain, fidèle à ses engagements.

(1) Comme les Mzab d'Algérie, les Djerbiens pratiquent généralement le « cinquième rite » et sont considérés comme kharégites par les « sunnites » ou orthodoxes.

Le même type — ou à peu près — se retrouve aux îles Kerkennah et sur quelques points de la côte, pénètre dans l'intérieur du Sahel et prend surtout de l'importance à Kalaâ-Kebira, ainsi que nous l'avons déjà signalé.

A l'opposé du Djerbien, le Djeridien appartient au type dolichocéphale brun. Il est de haute taille, 1^m 67 à 1^m 69. La peau est de couleur foncée, voisine du mulâtre. Le crâne est relativement étroit et allongé, la face haute, le nez retroussé, les lèvres sont fortes, la bouche grande, les joues creuses et le menton fuyant.

Entre ces groupes bien définis, se trouvent :

a) Les Matmata où les deux types décrits précédemment sont juxtaposés ou fusionnés;

b) Les Merazig et les Beni-Zid, d'origine arabe, mais altérés par les croisements;

Çà et là, dans tout le Sud, on rencontre des nègres en assez grand nombre.

Dans la circonscription de Arram, la population, sans être noire, affecte nettement le type négroïde.

4° *La région centrale* s'étendant, derrière le Sahel, de la ligne des Chotts à la vallée de la Medjerda. C'est la zone des steppes, le pays des tribus nomades. On y trouve des représentants du type arabe pur : fin et sec, sans être maigre, l'Arabe a la taille élancée, il est surtout caractérisé par la morphologie céphalique décrite par M. COLLIGNON (1) sous le nom de « crâne en point d'interrogation ». Il a le nez très long et aquilin. Les lèvres sont fines; le menton en est séparé par une rainure bien tranchée et sa pointe est arrondie. De face, la figure, longue sans être étroite, présente un bel ovale régulier. Les sourcils, beaux, bien dessinés, sont souvent arqués, les yeux, foncés et comme veloutés, sont grands et largement ouverts. La bouche est petite, les dents fines, blanches et régulièrement plantées. Les oreilles sont délicates et bien ourlées. Le teint, blanc, se bronze rapidement au soleil. Les cheveux et la barbe sont d'un noir de jais brillant, — tout à fait exceptionnel chez les Berbères (2).

Mais l'Arabe vrai, répondant à ce portrait, ne constitue qu'une rare aristocratie. Les tribus des Mehadhba, des Neffat, des Hamamma, des Souassi et, plus au nord, des Oulad-Saïd et des Riah, qui se ratta-

(1) COLLIGNON : *Les Ages de la pierre en Tunisie*.

(2) Cf. COLLIGNON. Op. Cit.

chent par leur origine à l'invasion hilalienne, ont en grande partie perdu la pureté de leur type par leur fusion avec les Berbères.

A côté de ces Arabes berbérisés et les pénétrant plus ou moins, vivent les tribus berbères arabisées des Fréchiches, des Madjers, des Zlass, des Drids et des Oulad-Ayar.

Testour est une colonie mauresque comme Soliman.

5° *Frontière algérienne et Nord-Ouest tunisien.* — Cette région comprend les plateaux de Tunisie formant frontière et le massif montagneux de la rive gauche de la Medjerda.

Sauf autour de Béja et de Djendouba, où la population est d'origine arabe, nous nous trouvons dans cette région en présence d'éléments berbères très primitifs qui, au fond des vallées en cul-de-sac, ont échappé à toute altération et à tout progrès. Ces montagnards constituent sans aucun doute la partie la plus arriérée de la population tunisienne.

On pourrait s'étonner que des éléments ethniques si disparates aient pu se combiner pour constituer une société homogène. C'est à l'Islam qu'ils doivent leur cohésion. « En imposant à ces peuples l'unité de foi et l'unité de loi, en les pliant à des mœurs à peu près identiques, en leur donnant un état d'esprit uniforme, il en a fait un conglomérat très résistant. Où il n'y avait que des groupements fugitifs, il a fondé une société. » (1).

On comprendra dès lors que cette société, malgré la diversité de ses éléments, et bien que dans son organisation elle offre le spectacle d'une juxtaposition d'états de civilisation très différents, puisse tout de même présenter des caractères généraux variant peu de région à région, parce que fonction de l'état d'âme musulman.

Ce sont ces caractères généraux que nous essaierons d'étudier pour mettre en lumière les aptitudes à développer et les défauts à combattre chez le Tunisien, afin d'assurer son évolution économique.

Nous n'avons considéré jusqu'ici que la population musulmane, mais nous savons (*supra*, page 38) que la Tunisie compte plus de 50.000 indigènes israélites. Comme les Tunisiens musulmans, ceux-ci sont d'origines très diverses et leur arrivée dans le pays remonte à des époques fort différentes.

Leur premier établissement date de la fondation de Carthage par les Phéniciens, leurs frères par la langue et par l'origine.

(1) « La Tunisie au début du xx^e siècle. » Conférence de M. Maurice Caudel, professeur à l'École des Sciences Politiques.

Mais l'immigration juive la plus importante a eu lieu sous Titus. Plus tard, un grand nombre d'israélites sont venus d'Espagne, après la chute du royaume de Grenade. Ceux-là sont les « Juifs Tunisiens » proprement dits; les autres sont d'installation plus récente : Juifs Livournais, Juifs venus de France et Juifs originaires de Constantinople et de l'Asie Mineure.

Aussi, la population israélite ne présente-t-elle pas de caractères ethniques définis; on y trouve les types les plus variés, depuis le brachycéphale jusqu'au sujet négroïde.

En général, chez les Juifs Tunisiens, les sourcils barrent le front d'une large ligne droite, le nez n'est pas crochu, le menton est court, la mâchoire dure; la barbe et les cheveux sont d'un brun sale, le teint est verdâtre, la chair flasque paraît se détacher des os, la physionomie est triste, renfrognée; pourtant elle s'éclaire volontiers d'un sourire ironique. Le corps est mal bâti, les jambes sont trop courtes pour un buste trop long et des épaules trop larges (1).

Les Juifs sont fixés ordinairement dans les villes (Tunis : 28.000; Sousse : 6.000; Djerba : 3.500; Sfax : 3.000; Bizerte et Gabès : 2.500). On les rencontre exceptionnellement à la campagne, dans certaines régions (Sers, Drids, Kroumirie), où ils vivent sous la tente, au milieu des Bédouins.

Ces Juifs constituent, dans leur ensemble, une race très plastique, très entreprenante et avisée, mais dont ces qualités — exagérées — deviennent parfois de pénibles défauts.

Dans la fine analyse qu'il en fait, M. Lapie explique leur caractère par « l'orientation de l'âme juive ». Celle-ci, totalement dégagée de toute tradition la rattachant au passé, est complètement tournée vers l'avenir. Le calcul est de l'essence du Juif. Sa prévoyance trop grande lui fait oublier tout ce qui n'est pas son intérêt et le rend cupide. On est allé jusqu'à lui reprocher de sacrifier à Mammon sa dignité personnelle et l'honneur de sa famille. Mais là, souvent, la misère explique — si elle ne justifie — les expédients immoraux auxquels il a recours : le paupérisme sévit, en effet, dans le quartier juif de Tunis, plus lamentable qu'on ne saurait l'imaginer.

Il n'en reste pas moins vrai que dans toutes les classes de la société, le Juif est mû principalement par l'amour de l'argent, et il faut lui

(1) Cf. P. LAPIE. Op. Cit.

reconnaître qu'il est éminemment apte à le gagner. Il ne s'embarrasse pas trop de scrupules, mais... les affaires sont les affaires (1).

Un tel caractère forme antithèse avec celui de l'Arabe (2).

Tout à l'opposé du Juif, l'Arabe a les yeux fixés vers le passé, le dos tourné à l'avenir. Voilà qui nous explique son imprévoyance, source de bien des défauts. On lui reproche, par exemple, de ne pas tenir sa parole. Ce n'est pas par déloyauté, mais simple manque de prévision. S'il n'est pas venu au rendez-vous que vous lui avez fixé, c'est qu'il a été lui-même victime de son défaut : il a promis à la légère, sans prévoir l'obstacle qui l'empêcherait de réaliser sa promesse.

C'est précisément ce défaut intellectuel — ne le prenons pas pour un vice moral — qui le met à la merci de l'usurier.

La même disposition d'esprit explique chez l'Arabe — par son attachement au souvenir — la continuité de sa vie, le soin de modeler ses actions présentes sur ses actions antérieures, son inclination à la routine.

Mais, d'autres causes, des faits extérieurs (conditions climatériques, état social, éducation, etc.) ont aussi façonné l'âme arabe. Nous les dégagerons ci-après, en essayant d'analyser les principaux défauts qu'il y a lieu de combattre chez nos compatriotes.

1° *Le nomadisme*. — Cela résulte souvent d'une nécessité climatérique ou économique. S'il ne pleut pas, le Bédouin des steppes est bien obligé de remonter vers le Nord avec ses troupeaux. Et indépendamment de la pluie, il s'y rend pour se procurer du travail, afin d'accumuler, à glaner ou à moissonner, de quoi assurer ses provisions de l'année.

Notons que le nomade besogneux traversant des pays peu peuplés, ne devant y revenir de longtemps, a une tendance, bien difficile à vaincre, à se rendre coupable de délits de pacage, vols, etc.

Mais le nomadisme est aussi la conséquence du régime de la terre; il provient de l'absence à peu près complète de la propriété individuelle dans les tribus. Le plus souvent, en effet, la terre est collective. Tantôt concédée par le Souverain (3) à titre gratuit ou moyennant une faible

(1) « Trop souvent, il pratique l'usure... La banqueroute est beaucoup trop une de ses opérations commerciales. » E. VASSEL (*Le Juif Tunisien*).

(2) Nous employons le mot « arabe » pour nous conformer à l'usage. Il est bien entendu qu'il s'agit ici du Tunisien musulman, quelle que soit son origine ethnique.

(3) C'est en général à la suite d'un soulèvement que le Prince, confisquant la terre des rebelles, la concède aux tribus fidèles qui lui ont prêté leur appui. D'autres fois, il en fait cadeau à ses favoris, à ses Ministres, lesquels ne pouvant l'exploiter eux-mêmes la concèdent à leur tour.

redevance, — tantôt occupée depuis un temps immémorial sans qu'on sache exactement dans quelles circonstances, elle est en la jouissance de toute la tribu prise collectivement. La tribu n'en est cependant pas déclarée propriétaire : elle en a seulement le domaine utile. Bien que certaines fractions aient tenté de se prévaloir des paroles du Prophète : « Quiconque vivifie une terre morte en devient propriétaire ! », l'Etat tunisien a posé en principe que toute terre de tribus doit être considérée comme domaniale si ses occupants ne peuvent exciper de titres justifiant de leur acquisition. Or, c'est le cas général. Les tribus n'ont donc qu'un droit précaire, condition peu favorable à la mise en valeur des terres (1).

La situation est analogue dans le cas où la tribu, ou plutôt une fraction de la tribu, a un droit de propriété indiscutable sur la terre qu'elle occupe, car presque toujours, et malgré le droit musulman qui favorise le partage, cette terre reste dans l'indivision. Terre de jous-

(1) La domanialité des terres de tribus n'est écrite expressément nulle part, mais elle résulte implicitement de divers textes. C'est ainsi que l'arrêté minisériel du 1^{er} décembre 1881 interdit les ventes de terrains, mines et forêts, consenties par les indigènes de tribus « parce que ceux-ci n'y ont aucun droit ».

D'autre part, la Circulaire du 15 avril 1895, adressée par le Premier Ministre aux cadhis de la Régence, interdit aux notaires tunisiens de recevoir, sans autorisation préalable du Gouvernement, tout acte translatif de propriété au sujet « des terrains situés dans les territoires des tribus arabes de l'intérieur ».

Enfin, le décret du 14 janvier 1901, relatif à la délimitation des terres en question, s'exprime ainsi dans son préambule : « Considérant qu'il existe dans plusieurs caïdats de la Régence des territoires collectifs de tribus ou de fractions de tribus (parcours, cultures, etc.), que ces territoires collectifs sont inaliénables, les membres de la tribu n'ayant sur eux qu'un *droit de jouissance*; qu'il y a lieu, en vue de la sécurité de la transaction et dans l'intérêt même des populations, de déterminer l'étendue de ces territoires et d'en définir la situation juridique, ainsi que les conditions auxquelles *pourra y être constituée la propriété privative...* »

La domanialité des terres collectives est également reconnue par la jurisprudence du Tribunal mixte (jugement du 6 mars 1909), et par celle de l'Ouzara (jugement du 23 juin 1908).

Tel n'est cependant pas l'avis de M. Dumas, actuellement Président de la Cour de Rabat, ancien Président du Tribunal de Tunis, que la Commission instituée par le décret précité du 14 janvier 1901 avait chargé de faire une enquête sur place auprès des populations intéressées : « Ce sol est à nous, il est notre bien familial, il était à nos aïeux..., l'Etat, qui ne le possède pas, qui ne l'a jamais possédé, n'a sur lui aucun droit, aucune faculté légitime de disposition... » — Voilà ce que dit cette foule anxieuse, ce qu'elle crie manifestement vers nous. Or, Messieurs, ce cri est d'une telle puissance qu'il dominera fatalement nos débats et finalement la prétention de ces populations vous paraîtra invincible. Je doute fort que sur le terrain du droit pur, les plus habiles juristes puissent en avoir raison. Mais c'est surtout moralement, humainement, qu'elle se montre d'une façon irrésistible. » (DUMAS : *La Terre collective de tribu en Tunisie*) [cité par DECKER-DAVID.]

sance collective ou propriété indivise, le Bédouin n'a sur elle qu'un droit vague et imprécis, incapable de l'y fixer d'une manière permanente et durable. Il reste donc nomade par la force même des choses. Seule, l'organisation de la petite propriété privée, individuelle, sur les terres de tribu pourra sédentariser le nomade. La voie est déjà tracée par le décret du 12 avril 1913 (encore inappliqué par suite de la guerre), qui prévoit la cession aux occupants des grands domaines habous, moyennant une rente d'enzel fixée à dire d'experts, et par le décret du 18 juin 1918 sur l'allotissement des terres domaniales aux Tunisiens.

Il y aurait lieu d'appliquer un régime semblable à toutes les terres occupées par les tribus, à titre précaire, afin de donner aux occupants des droits plus précis, et à leur possession une base plus solide.

Cette question de la sédentarisation des nomades préoccupe actuellement tous les esprits.

A la session de novembre 1919, la Conférence Consultative a voté, à titre d'indication, un crédit de 4.000.000 destinés à l'achat de terres pour la petite colonisation indigène.

Il y a peu de mois, en 1920, un groupe de Jeunes Tunisiens ont fondé une Société anonyme, au capital de 2.000.000 (l'Immobilière Tunisienne), dont le but est précisément de faciliter l'accès de la propriété individuelle aux petits paysans.

Cette société se propose :

1° L'achat de vastes domaines (elle a fait à ce jour l'acquisition de deux henchirs) qu'elle allotit et qu'elle met ainsi à la portée des petits fellahs auxquels elle consent par ailleurs des facilités de paiement;

2° Le défrichement des terres incultes et leur mise en valeur suivant les procédés modernes, pour les céder aux petits fellahs;

3° La propagande par l'exemple en faveur des plantations d'arbres utiles, tels que l'olivier, dans les terres impropres à la culture des céréales;

4° La construction d'habitations à bon marché.

Voilà un programme séduisant et si l'Immobilière Tunisienne l'exécute comme il convient, on peut en attendre les meilleurs résultats pour la lutte contre le nomadisme (1).

(1) A cette Société, au but si louable, il y aurait cependant à faire un petit reproche au point de vue de sa constitution. Par ses statuts, en effet, elle confère au Conseil d'Administration des pouvoirs quasi illimités et un rôle prépondérant par

2° *L'insouciance de l'avenir, le fatalisme.* — L'imprévoyance est innée chez l'Arabe; nous l'avons déjà vu. Mais à son insouciance de l'avenir, il y a également des causes autres.

A) D'abord une cause historique. L'insécurité de la fortune, autrefois, a fait perdre l'habitude d'économiser. A quoi bon laisser de côté pour les mauvais jours lorsqu'on n'est pas sûr que le Prince, son Ministre, son favori, ou toute autre puissance vous permettra de jouir en paix du fruit de votre épargne ? Peut-être même est-il dangereux d'amasser plus qu'on ne doit consommer; c'est le moyen d'attirer précisément sur soi l'attention malveillante des grands et de courir des risques qu'on évite sans cela. Mieux vaut donc s'en tenir au présent. Quant à l'avenir..., Dieu y pourvoira !

B) Une cause légale : c'est l'obligation du prêt gratuit. Le musulman ne fait pas de placement, l'intérêt étant illicite.

Mais une chaudière qui n'a pas de soupape est bien près d'éclater. De même une loi trop rigide est immanquablement violée. Le prêt à intérêt est interdit, c'est l'usure qui s'établit en fait. Et de subtils juriconsultes ont l'ingéniosité de lui trouver des formes capables de la légitimer.

C'est ainsi que prennent naissance des pratiques, telles que « le selam » (vente à livrer) ou la « thounia » (vente à réméré).

Dans le premier cas, un cultivateur — ou sensé tel — ayant besoin d'argent, vous vend à l'avance tout ou partie de sa récolte future (olives, céréales, etc.) moyennant un prix payé comptant et calculé sur une base très inférieure au taux normal.

Au moment de la livraison, le vendeur — qui souvent n'a jamais eu de récolte réelle — vous remet soit la quantité de céréales ou d'olives stipulées, soit son prix au cours du jour. Et vous aurez ainsi, en concluant un achat à terme — contrat absolument licite — effectué en réalité un placement qui vous rapporte en quelques mois un intérêt minimum de 30 à 40 %.

Le second moyen de tourner l'interdiction légale, admis par les docteurs du rite hanéfite, mais repoussé par Malek, tient à la fois

rapport à l'Assemblée générale, au contrôle effectif de laquelle sa gestion échappe presque entièrement.

Certes, la bonne foi et l'honorabilité des fondateurs, qui sont les administrateurs actuels, sont hors de doute; cela n'empêche pas que de telles clauses statutaires, propres à faire naître la défiance dans l'esprit des actionnaires, soient de nature à compromettre le succès de l'entreprise.

de la vente et de l'antichrèse. Ce contrat s'appelle d'ailleurs indifféremment « vente à réméré » ou « antichrèse avec droit de jouissance ». Voici en quoi il consiste. Primus vend à Secundus (ou lui remet à titre d'antichrèse) un immeuble lui appartenant, une maison par exemple, pour la somme de.....; l'acheteur (ou créancier antichrésiste) ne peut aliéner la maison et s'engage à la restituer contre remboursement de cette somme. Entre temps, il peut y habiter ou, plus souvent, il la loue, obtenant ainsi indirectement les intérêts de la somme avancée par lui. Parfois même Primus continuera d'habiter la maison vendue, à titre de locataire de Secundus et paiera à celui-ci un terme représentant en apparence le loyer de la maison et en réalité celui de l'argent emprunté. Sous cette forme, le prêt à intérêt est à peine déguisé; il n'y a aucune tradition d'objet, mais simple jeu d'écriture et transfert fictif d'une propriété conditionnelle. La seule différence réside dans le taux de l'intérêt, qui est usuraire comme dans le cas précédent.

Pour combattre ces excès, on a cherché à atténuer la rigueur de la loi. De très louables initiatives ont été prises dans ce sens; un Comptoir Arabe a été créé pour permettre aux Tunisiens de trouver un crédit moins onéreux, mais ce n'est pas en un jour qu'on peut faire disparaître un caractère aussi profondément ancré que l'imprévoyance chez l'Arabe : on n'y arrivera qu'au moyen d'une longue éducation positive qui lui apprendra à compter davantage sur lui-même.

C'est de l'imprévoyance que lui vient son fatalisme. Il s'habitue si bien à négliger l'avenir qu'il finit par croire à l'impuissance totale de sa volonté. Il se laisse donc vivre au gré des circonstances, s'estimant toujours heureux de n'être pas plus malheureux qu'il n'est.

Un tel fatalisme ne dérive pas de l'Islam (1); il a plus de causes psychologiques et politiques que de causes religieuses. Car, dans l'Islam, la toute-puissance d'Allah n'exclut pas un certain libre arbitre et, dans tous les cas, l'activité est instamment recommandée. Le Coran dit : « Dieu ne modifie l'état d'un peuple que si ce peuple se modifie soi-même » (2), et ailleurs : « La terre sera l'héritage de mes serviteurs industrieux » (3).

(1) L'opinion commune sur ce point est sans doute abusée par une confusion du fatalisme musulman avec le fatum des Anciens.

(2) Coran (sourate XIII, verset 12). On pourrait citer encore « Toute âme sera perdue par ses œuvres » (VI, 69). « Toute âme répond de ses œuvres » (LXXIV, 41) « L'homme n'aura que ce qu'il aura gagné. Ses efforts seront appréciés » (LIII, 40 et 41), etc.

(3) Coran, s. XXI, verset 105.

Et Mahomet ajoute : « Préoccupe-toi de ce monde comme si tu devais vivre éternellement..... » A ceux qui ont tendance à s'en remettre uniquement à « la baraka » (la bénédiction divine), le Prophète dit encore : « L'activité, voilà la [vraie] bénédiction ! » Reprenant la même idée, le khalife Omar proclame : « N'attendez rien que de votre effort. Du ciel ne tombent jamais des pluies d'or ni d'argent. »

Ainsi, contrairement à l'opinion commune, la doctrine dissolvante de l'oisiveté est loin d'être musulmane. Qu'est-ce alors que le fatalisme musulman ? A la vérité, il se réduit simplement à cette formule : la résignation devant l'inévitable.

L'homme n'est pas dispensé d'action. Il doit « provoquer les causes », disent les docteurs théologiens. S'il est en butte à une difficulté, il doit se dépenser pour la vaincre. (Le Prophète n'a-t-il pas dit : « Celui qui a créé le mal a créé le remède » ?) Mais si, malgré tout, ses efforts ne sont pas couronnés de succès, au lieu de s'étendre en lamentations vaines ou de se laisser aller au désespoir, il se dit : « J'ai fait tout mon possible et je n'ai pas réussi, c'est que mon échec *était écrit*. Je vais faire de nouveaux efforts. Peut-être Dieu a-t-il *écrit* mon succès au bout de cette nouvelle tentative..... »

Compris de cette façon — et c'est ainsi qu'il doit l'être — le fatalisme, loin de nous dispenser de l'action, est générateur d'efforts. Ce n'est pas *a priori* que nous l'invoquons comme prétexte à ne rien faire; c'est après avoir agi que nous y avons recours pour nous consoler des déboires que nous n'avons pu éviter et pour nous encourager à recommencer. Evidemment, la masse pense différemment et c'est pourquoi il faut l'éclairer, l'éduquer dans le sens d'une meilleure compréhension des doctrines qu'elle prétend appliquer.

3° *L'instabilité*. — C'est, en quelque sorte, un nomadisme individuel résultant de la légèreté avec laquelle on traite l'avenir. Il se manifeste sous forme d'un manque de régularité et de suite dans le travail et dans la profession. L'irrégularité des saisons y est pour quelque chose. Le même travail, du fait du climat, étant tantôt beaucoup payé, tantôt très peu, la relation entre lui et son produit finit par s'effacer (1). Ajoutez à cela que les terres fortes rendent le travail particulièrement pénible et que le jeûne du Ramadan nous habitue à un mois par an d'oisiveté, ou tout au moins d'activité ralentie. De son côté, la littérature agit

(1) Mais où le climat est régulier, le travail est régulier.

sur les esprits en les plongeant dans l'irréel, où ils perdent la notion des contingences pratiques (1).

On vit alors au jour le jour, on s'arrête de travailler dès qu'on a quelque argent à dépenser et l'on attend le coup de fortune, du prince ou de la trouvaille, ou de ces récoltes extraordinaires dont parlent les contes et qui ne dépendent pas de l'activité déployée.

De cet état d'esprit, dérive la mendicité, si développée dans certaines régions.

4° *Le manque d'habileté dans le fini.* — L'artisan arabe est souvent plus animé du désir de briller que de la volonté de bien faire. On a pu dire avec raison que la Tunisie est le pays des ruines neuves. C'est que les constructeurs modernes visent surtout à atteindre l'éclat extérieur et se préoccupent peu de la solidité; les édifices ainsi élevés — vite lézardés — contrastent avec les séculaires constructions romaines et les alcazars — moins massifs, mais tout aussi solides — de la grande Époque musulmane. Et ce que nous disons là du bâtiment, s'applique plus généralement à toutes les branches de l'activité industrielle.

5° *Le particularisme.* — Les régimes d'insécurité ont créé la méfiance dans l'esprit des Tunisiens et en ont poussé le développement à ses extrêmes limites. Il en résulte un particularisme fort prononcé qui détruit tout esprit d'association. Un autre obstacle à l'association provient de ce défaut du caractère : le désir de commander sans obéir, et de chercher qui obéira.

6° *Le byzantinisme.* — Ce défaut se rencontre particulièrement chez le Tunisien instruit. Il est caractérisé par le goût de la discussion stérile, l'amour du bavardage vain, des dissertations basées sur l'équivoque des mots qui fait apprécier l'ingéniosité fautive plus que l'activité directe.

Il faut en rechercher l'origine dans les discussions juridiques ou religieuses poussées à leur extrême limite et dans l'étude des controverses parfois oiseuses où se complaît souvent l'enseignement arabe.

A la fausseté du jugement qui en découle, s'allie, chez quelques-uns,

(1) En particulier, les récits naïfs et merveilleux que raconte le « fdaoui » dans les cafés maures ont une influence parfois néfaste sur l'esprit populaire. Inconsciemment on est tenté d'imiter les fastes irraisonnés de certains personnages. Tel qui a à peine de quoi vivre vend des objets indispensables, s'endette même pour donner une fête brillante à une occasion parfois futile.

de la vanité, avec le goût de paraître, en même temps que l'amour du farniente donné comme signe de fortune et de noblesse.

Au reste, ce travers est commun à tous les pays du Soleil, mais ici, il est développé par le mystère de la vie familiale qui permet, mieux qu'ailleurs, de cacher la misère ou la gêne sous des dehors brillants.

7° *L'ignorance des grandes réalités économiques et le manque de tradition économique.* — A) Le Tunisien vit en marge du commerce de gros extérieur, accaparé par les Israélites, et ces intermédiaires lui font souvent payer cher les services qu'ils se rendent à eux-mêmes sur son dos;

B) Il vit en marge de l'usine, en raison de l'insuffisance actuelle de la technicité supérieure;

C) Il vit en marge de la banque, parce qu'il manque souvent de l'esprit de précision et de régularité nécessaires. La notion du temps, de l'échéance, fait défaut chez le grand nombre et ce vice est soigneusement entretenu par des complaisances intéressées qui trouvent leur compte à procurer des facilités apparentes et onéreuses;

D) Le Tunisien redoute les voyages et se prive ainsi de toute prise de contact avec l'étranger. Il a peur de l'isolement dans lequel il se trouverait au milieu d'habitudes qui ne sont pas siennes. « Ta misère dans ton pays, dit un proverbe, est préférable à ton aisance en pays étranger. » Aussi l'Arabe préfère-t-il souvent ne pas se déranger et s'en remettre aux intermédiaires habituels. Ceux-ci, par contre, sont à l'affût de toutes les bonnes occasions que présente le marché universel. « Un négociant du Havre me racontait, dit M. Lapie, que la cargaison d'un vapeur sombré dans l'avant-port ayant été mise aux enchères, aucun Havrais n'assista à la vente, mais plusieurs Juifs vinrent tout exprès de Tunis pour acquérir à bas prix des meubles et des grains, des fers et des étoffes, toute la cargaison avariée. »

Ajoutez à tout cela que les qualités généralement appréciées chez nous sont plutôt des défauts au point de vue économique. L'Arabe a le cœur généreux, de l'aveu même de ses ennemis. Son hospitalité est proverbiale. Sa charité n'est pas moins grande. Tous ces traits dénotent chez lui un désintéressement profond à l'égard des richesses de ce monde. Or, l'intérêt n'est-il pas le grand moteur de l'activité de l'Homme pour la création des richesses ?

On peut affirmer, toutefois, que ces défauts sont les conséquences d'un état de choses qui se modifie; ils se modifieront avec lui.

Ecartons tout d'abord cette thèse insoutenable que les musulmans tunisiens sont irrémédiablement condamnés à rester en arrière des autres peuples. Pas plus que leur race (1), leur religion ne constitue une infériorité ou un obstacle à leur évolution. L'Islam, quoi qu'en disent ses détracteurs, n'est pas incompatible avec un état de civilisation avancée. Au contraire « le progrès est la loi de l'Islam » (2).

L'Histoire est là pour le prouver. « Les Universités de Bagdad et de Cordoue, dit M. René Millet, ambassadeur de France, jetaient leur plus vif éclat quand les nôtres croupissaient dans une ignorance crasse. Toute science, toute industrie, tout art, venaient d'Orient. Les Républiques de la Méditerranée tiraient leur prospérité de leurs rapports avec les *infidèles*. Même après les divers démembrements de l'empire arabe, la fine fleur de cette civilisation, conservée dans les coupes précieuses et ciselées d'un Alcazar ou d'une Alhambra, faisait honte à la grossièreté des barons chrétiens..... Si l'Islam est en décadence, c'est qu'il s'est écarté de son principe, qu'il a manqué à ses destinées. Les éléments de sa régénération sont en lui-même. Il s'agit de revenir au Coran, éclairé et fécondé par la science moderne » (3). Or, dans la presse arabe comme dans des conférences publiques données à la Khaldounia ou à l'Association des Anciens Elèves de Sadiki, des professeurs de la Grande Mosquée ont démontré, par des arguments tirés du Coran et de la Sonna, que non seulement la religion ne réprouve pas les sciences profanes, mais encore qu'elle en permet l'étude et la recommande même (4).

D'ailleurs, l'existence actuelle d'une élite du travail et de la pensée atteste suffisamment la capacité d'évolution des musulmans tunisiens.

Ainsi, rien en eux ne s'oppose au progrès. Bien plus, ils subissent autour d'eux des influences grandissantes qui les y poussent et hâtent leur transformation.

Le contact avec une civilisation plus évoluée a créé des besoins nouveaux. L'esprit d'imitation contribue puissamment à les répandre parmi toutes les classes, à les vulgariser. La sobriété proverbiale de l'Arabe « égale à celle de son chameau » commence à n'être plus qu'un souvenir. Dans les villes, les Tunisiens vivent absolument à l'euro-

(1) *Supra*, page 46, note 1.

(2) SAWAS-PACHA : *Etude sur la théorie du droit musulman*.

(3) R. MILLET : *L'Europe et l'Islam*.

(4) V. Rapport XIX présenté par M. Lasram au Congrès colonial de Marseille (1906).

péenne et ils ont des besoins d'alimentation et de vêtement aussi impérieux.

Même dans les campagnes, la recherche du bien-être se fait sentir de plus en plus : par exemple, le-Bédouin qui, jadis, n'utilisait pour ses déplacements que ses pieds ou un modeste baudet, ne peut plus guère se passer du chemin de fer. Il est heureux qu'il en soit ainsi, car l'homme civilisé ne diffère du sauvage que par le nombre plus considérable de ses besoins.

Le développement des besoins est la source de l'enrichissement social et le stimulant le plus actif de la production, en même temps qu'il est le facteur le plus puissant de l'égalisation des jouissances et du rapprochement des classes (1). Les Musulmans tunisiens ont plus de besoins aujourd'hui qu'il y a un demi-siècle, c'est un fait incontestable. Il y aura donc chez eux plus d'intensité dans l'effort et plus de suite. Les ouvriers, en particulier, dont la sobriété était excessive, qui se contentaient souvent de rations mal composées, sont devenus plus exigeants pour eux-mêmes. Se nourrissant mieux, ils travailleront davantage.

D'autre part, les nouveaux procédés cultureux (labours profonds, ameublissements, etc.) donnent plus de régularité dans les récoltes. La sécurité de la fortune, la lutte contre l'usure, la vulgarisation des opérations de banque, toutes ces causes s'ajoutent les unes aux autres pour combattre l'imprévoyance et exciter l'activité économique des Tunisiens.

Le nomadisme tend à disparaître. Les Bédouins sont de plus en plus attachés au sol; les mesures administratives de délimitation, de partage et d'enzelisation des terres collectives achèveront de les sédentariser.

Enfin, l'on commence à comprendre l'utilité de l'association et de nombreuses sociétés tunisiennes prennent naissance.

Il faut dire aussi que la guerre a beaucoup dégourdi les jeunes musulmans : tels qui n'avaient jamais songé à quitter leur village passent la mer maintenant et, soit en France, soit à l'étranger, s'adonnent à des opérations commerciales, jusqu'ici réservées aux Israélites.

Comme on le voit, un grand pas est déjà fait. Pour assurer l'extension de ce mouvement, pour faciliter l'évolution sociale et morale des

(1) Voir les remarques fort judicieuses que ce phénomène suggère au vicomte GEORGES D'AVENEL : *Découvertes d'histoire sociale (1200-1910)*.

Tunisiens, il faut s'attacher surtout à répandre l'instruction. L'ignorance est le plus grand ennemi de l'homme, dit-on. Elle est dans ce pays le plus grand obstacle à la civilisation et elle constitue un danger permanent pour les Européens.

Le fanatisme, cet exclusivisme irraisonné et farouche, dont sont animées certaines populations primitives des campagnes, ne résulte nullement de l'Islam, dont l'esprit de tolérance est incontestable (1) : il est le fruit de l'ignorance.

Il faut répandre l'instruction, disions-nous. C'est peut-être « l'éducation » qu'il vaudrait mieux dire. Une instruction purement livresque ne saurait suffire à provoquer l'évolution nécessaire dans la mentalité des Tunisiens. On leur reproche d'être plus souvent des conseillers inquiets — parfois amers — que des créateurs et des hommes d'action. Dans le monde moderne, la question économique prime tout et une société doit comprendre d'abord des agriculteurs, des commerçants, des industriels; or, l'on voit peu de Tunisiens instruits se lancer dans ces carrières : le fonctionnarisme, le barreau, la médecine ont été préférés.

Cela provient justement de l'orientation spéculative et artistique des études organisées, jointes au goût du Tunisien pour le savoir verbal et à sa répugnance à l'action.

Suivons un enfant arabe. Sa première éducation le rend méthodiquement inintelligent. Sa famille répond à sa curiosité par des formules catégoriques, rapides, qui expliquent la vie physique et doivent régir la vie morale. Le père est le maître, celui qui ne se trompe pas,

(1) Que la tolérance soit la première caractéristique de l'Islam, les preuves abondent pour l'établir. On s'étonne que certains aient pu imputer à cette religion des explosions de fanatisme dont la cause est précisément l'ignorance de la morale coranique. « Point de contrainte dans la religion » — dit textuellement le Livre Saint (II, 257), voilà le principe. Dans la pratique, Mahomet entretient des relations amicales avec *le Négus Orthodoxe*. Abou-Bekr, le premier Khalife, recommande au Corps expéditionnaire de Syrie de ménager les femmes, les vieillards et *les prêtres de Jésus* et de laisser ces derniers *adorer Dieu à leur façon*. Omar, 2^e Khalife, refuse lors de la prise de Jérusalem de faire sa prière musulmane dans le Saint-Sépulchre, afin dit-il au Patriarche Sophronius qui le conviait à cette prière, de ne pas créer un précédent et exposer ce Temple chrétien à être transformé en mosquée. (V. BÉCHIR SFAR : « Communication faite au xxv^e Congrès de géographie commerciale »).

L'Islam fait une obligation aux musulmans mariés à une étrangère, chrétienne ou juive, de lui faciliter l'exercice de son culte et de la conduire lui-même au temple de ce culte.

Donc, pas plus que le fatalisme intégral, le fanatisme n'est d'essence musulmane.

avec qui on ne doit pas discuter. La formule, même lorsqu'elle est vraie, même lorsqu'elle est l'expression d'un grand travail d'esprit, renferme une prodigieuse force de stérilité, une séduction invincible qui étouffe la pensée.

L'enfant va à l'école arabe : il écrit sur une planchette des versets pieux qu'il ne comprend pas. On développe exclusivement sa mémoire auditive et sa mémoire visuelle. Le moueddeb ne s'adresse jamais à l'imagination de l'enfant. Il n'a pas non plus l'occasion d'exercer son jugement. « Jamais il ne lui demande de rapprocher deux idées, de saisir le rapport des choses, l'enchaînement des faits, la relation de cause à effet. Aussi, qu'arrive-t-il ? l'enfant, n'ayant pas été habitué à penser, à réfléchir, à juger, à se rendre compte par lui-même, sera incapable d'un quelconque de ces efforts intellectuels. Alors, il sera forcé de s'en rapporter aux autres en tout et pour tout. Il croira aisément sur la foi de n'importe quel écrit, ou sur l'affirmation du premier venu. Il risque d'être, plus tard, la proie de ces individus sans scrupules, de plus en plus nombreux dans la société musulmane, qui, sous les auspices d'un nom vénéré, exploitent indignement l'ignorance et la crédulité. » (1)

Si l'enfant continue ses études en quittant le kouttab (2), il va à l'école française, ou bien à la Grande Mosquée. A l'école, vite il faut lui apprendre le français. Il crie des mots et des phrases, l'esprit souvent distrait, mécaniquement et sans joie. On lui apprend à lire, à écrire, à compter, pur mécanisme où la mémoire auditive et la mémoire visuelle dominant encore. Quand il sait tout cela, on met entre ses mains de gros livres qui n'ont pas été faits pour lui, nullement adaptés à sa tournure d'esprit. Voilà pourquoi tant de jeunes gens renoncent à poursuivre leurs études et s'arrêtent à mi-chemin.

A la Grande Mosquée, l'enfant se trouve en présence de professeurs, savants certes, mais qui ne savent pas se mettre à sa portée. Ils lui parlent un langage qu'il ne saisit pas toujours et se contentent souvent, pour toute démonstration, à l'appui de ce qu'ils exposent, d'invoquer l'autorité d'un prédécesseur : « *magister dixit* ». Si l'élève

(1) KHAIRALLAH BEN MUSTAPHA : *L'Enseignement primaire des indigènes en Tunisie*, rapport présenté au Congrès de l'Afrique du Nord (1908).

(2) Quelques-uns s'arrêtent là, en effet, et ceux-là « ceux qui n'ont jamais fréquenté que le kouttab, sont et demeurent pour toujours intellectuellement nuls, « ils ont appris la lettre du Coran, sans en saisir le sens, et naturellement, la plupart, sinon tous, ne tardent pas à oublier complètement les textes mêmes qu'ils « savaient le mieux ». ZAUCHE (*L'Enseignement des indigènes*).

essaie de comprendre, il y parvient mal; ses idées prennent les formes indécises du rêve, il a des impressions tout au plus. Il lui faut tout de même étudier, dans ces conditions, la rhétorique, la théologie, le droit. Admettons que le dégoût ne naisse pas et qu'il veuille apprendre. Il saute sur cette terrible chose qu'est pour l'intelligence le résumé. Le résumé, « le matn », qui ne devrait être qu'un guide, un plan d'exposition de ce qu'il sait, devient tout ce qu'il sait. Il le récite les yeux fermés, mot à mot. Faut-il lui en vouloir ? On n'a développé que sa mémoire, il s'en sert. C'est un méchant phonographe dont les disques s'useront vite, et on le proclame bon élève.

Faisons le bilan. Dans un cas comme dans l'autre, le jeune homme quitte l'établissement sachant peu de chose... qu'il oublie : rien ne l'arme pour la vie; au lieu de développer son intelligence, on l'a abruti.

Car « sçavoir par cœur n'est pas sçavoir », « mieux vaut une tête bien faite qu'une tête bien pleine », a dit Montaigne.

Comment donner aux Tunisiens « une tête bien faite » ? Ce ne peut être que par l'éducation scientifique.

Les sciences doivent fournir une base matérielle à ce que l'on apprend dans les écoles. Elles doivent donner l'habitude d'observer, de rester en contact permanent avec la réalité. Elles seules surtout développent le jugement et l'intelligence. Les autres matières de l'enseignement ou développent l'imagination, la sensibilité, la mémoire de l'enfant, ou le rendent *raisonneur*; il faut que les sciences *d'observation* le rendent *raisonnable*. Il ne faut plus que le Tunisien ait l'impression que la science régit un monde merveilleux auquel il ne se trouvera jamais mêlé. Il faut, au contraire, dans cet esprit que tout tend à rendre déductif, exercer le sens critique et imprimer l'habitude de l'observation. Si le Tunisien comprenait mieux le monde qui l'entoure, il réagirait plus volontiers contre son indolence naturelle qui lui fait redouter souvent l'effort et la nouveauté, et par une sorte de contradiction, l'accule à l'effort disproportionné à l'effet.

Les nouveaux programmes des écoles franco-arabes, qui font une large part aux leçons de choses et aux travaux manuels, paraissent mieux appropriés au but poursuivi, en se proposant de vulgariser les données scientifiques et de combattre la mésestime traditionnelle des œuvres manuelles. D'autre part, un enseignement professionnel a été organisé et il y a beaucoup à en attendre, surtout si on lui donne un certain développement dans le sens de la technicité supérieure.

En ce qui concerne la Grande Mosquée, une initiative des plus heureuses a été prise voilà un quart de siècle pour combler les lacunes de son programme. Un groupe de Jeunes Tunisiens élevés dans les écoles françaises ont fondé, en 1896, sous le haut patronage de M. René Millet, alors Résident Général, une Société d'instruction à laquelle ils ont donné le nom de Khaldounia, en mémoire d'Ibn Khaldoun, le plus grand des historiens musulmans, né à Tunis en 1332. Cette institution devait donner aux étudiants de l'Université arabe les éléments des sciences modernes non professées à Djemaâ-zitouna. Elle devait en outre, dans l'esprit de ses fondateurs, préparer un terrain d'entente, faciliter le rapprochement des races, en faisant mieux connaître la France à ses protégés. La jeune bourgeoisie arabe qui présidait à cette œuvre « acquise irrévocablement aux idées de progrès, de tolérance et de liberté, dont la langue française est l'admirable véhicule, était singulièrement qualifiée pour servir de trait d'union entre le monde français et la vieille société musulmane, imbue de préjugés, mais nullement irréductible » (1).

Il est regrettable que, faute de ressources suffisantes, la Khaldounia n'ait pu donner à son œuvre tout le développement dont elle est susceptible.

C'est à l'aide d'institutions de ce genre qu'on peut le plus efficacement agir sur la société musulmane, assurer son relèvement moral et intellectuel, faire son éducation économique.

C'est en multipliant les conférences appuyées de projections ou de démonstrations expérimentales (comme en a donné jadis la Khaldounia) que l'on peut initier les musulmans aux réalités qu'ils ignorent, les faire revenir sur certains préjugés et leur donner le goût de l'action. C'est un complément indispensable à l'enseignement professionnel qui a été organisé. Il ne suffit pas d'apprendre au Tunisien un métier. Il faut lui faire comprendre le sens de l'activité économique pour le mettre à même d'avoir quelque initiative, de ne pas être toujours une machine d'exécution. Sans tenter de dénaturer son individualité, son originalité, il faut lui donner cette plasticité qui fait le succès des Juifs. Pour réussir dans la lutte économique, les musulmans doivent arriver à se rendre compte que les métiers indigènes pourraient en se transformant durer au lieu de disparaître, évoluer, rendre la vie plus douce à ceux qui les exercent.

(1) M. LASRAM, au Congrès colonial de Marseille (1906).

Comment les amener à cette compréhension ? En leur expliquant les causes de succès ou d'échec de toute entreprise; en leur montrant, chez les peuples plus évolués, le souci constant du moindre effort, non pour moins agir, mais pour mieux et plus agir.

A ces conditions seulement, on peut en faire des hommes de bon sens, actifs, prévoyants, munis de notions claires qui leur permettent de bien exercer leur métier, d'un jugement sain qui leur permette de bien tenir compte des réalités et des contingences.

« Le Tunisien est sans contredit le descendant de tous ces musulmans qui ont transmis aux temps modernes le patrimoine de l'antiquité savante, et il se refuse à se considérer comme tout à fait étranger à la civilisation actuelle. Mais, s'il est fier du passé, il a la claire notion de son infériorité présente, dont il est d'ailleurs honteux et confus. Seulement, il a des raisons pour croire qu'il n'est pas si dégénéré que tout espoir de relèvement soit perdu pour lui. Dégénéré par une mauvaise éducation, il pourra se relever par une bonne. » (1)

(1) M. KHAIRALLAH, au Congrès de l'Afrique du Nord (1908).

TROISIEME PARTIE

LA MISE EN VALEUR

« Tout se meut, tout change et tout est en évolution incessante dans la Société. »

PROUDHON.

« Le progrès scientifique et industriel est aussi irrésistible que le mouvement qui entraîne les comètes dans leur orbite. »

A. DUMONT.

CHAPITRE PREMIER

Organisation générale

« Une opinion généralement répandue veut que les anciennes industries tunisiennes aient commencé à périr à la suite de l'occupation française. Je tiens à faire remarquer que l'historien MOHAMMED BAIRAM, qui écrivait quelques années avant les événements de 1881, signalait déjà à cette époque la décadence de certaines industries, jadis très florissantes, qui, ne pouvant lutter, à cause de l'imperfection de leur outillage, contre le bon marché des produits importés d'Europe, étaient, à ses yeux, condamnées à disparaître. Il serait donc injuste d'attribuer au nouveau régime l'entière responsabilité d'un état de choses qui est la conséquence naturelle du développement du machinisme en Europe : il n'en demeure pas moins qu'il échet au Protectorat d'empêcher la ruine complète des industries qui faisaient vivre de nombreux artisans et dont les produits — quelques-uns tout au moins — donnaient lieu à un mouvement d'exportation relativement considérable » (1) (LASRAM).

Quelles sont les véritables causes de cette décadence ? Elles se résument toutes en cette constatation : l'organisation économique de la Tunisie, qui a pu être très avancée pour l'époque où elle a pris

(1) LASRAM. Communication au Congrès colonial de Marseille (1906).

forme, est restée à peu près stationnaire, elle est dépassée aujourd'hui et n'est plus en mesure de satisfaire aux exigences de la vie moderne.

Toute entreprise industrielle dans un pays suppose :

- 1° une organisation financière;
- 2° une organisation technique pour la production;
- 3° une organisation commerciale pour l'approvisionnement et la vente.

Autrement dit, il faut des capitaux, il faut une direction et une main-d'œuvre pour faire marcher les ateliers, il faut acheter et vendre dans ses rapports avec les fournisseurs et les clients.

Voyons dans quelle mesure ces conditions se trouvent réalisées dans l'état économique actuel de la Tunisie et ce qu'il y a lieu de faire pour suppléer aux insuffisances constatées.

I. *Organisation financière*

Les gros capitaux personnels sont rares, et, dans la plupart des cas, leur utilisation est singulièrement gênée par les défauts de leurs possesseurs. Ceux-ci sont ordinairement fort timides. La crainte de perdre leur fait négliger les occasions de gagner. Leur ignorance des affaires les empêche de voir juste pour l'emploi pratique de leurs disponibilités. Ils ont des vues étroites et courtes et sont bridés par l'amour des petits profits.

Si, par hasard, ils conçoivent un projet intéressant, ils tombent alors dans un autre excès par les rêves démesurés auxquels ils se laissent aller, rêves disproportionnés à leur capacité. Car, s'ils ont l'idée du but, ils ignorent souvent les voies et moyens par quoi l'atteindre.

On ne peut les tenir pour entièrement responsables de leur timidité, provoquée en grande partie par les tromperies dont ils sont trop fréquemment les victimes. Mais on doit combattre cette peur d'agir; un capitaliste n'a pas le droit d'être paresseux et de frustrer ainsi la communauté des avantages que peut lui procurer l'emploi intelligent de son capital.

Jusqu'à ces dernières années, le particularisme des capitalistes les a empêchés de se grouper. Les capitaux collectifs ne se rencontraient guère que sous forme de sociétés de personnes, sans grande envergure.

Les sociétés de capitaux n'existaient littéralement pas. Le recours à cette forme d'entreprise s'impose pourtant pour la réalisation des buts qui nécessitent l'emploi d'un capital considérable et sont de ce

fait inaccessibles aux initiatives des particuliers isolés ou même groupés en petit nombre. En outre, par le mécanisme de la Société anonyme, on ne brusque pas trop la timidité des capitalistes, chacun des associés ne risquant dans l'affaire que le capital qu'il lui convient d'y placer. Aussi, depuis une douzaine d'années, s'est-il formé, sous l'active impulsion des Zaouche, des Abdulwahab et d'autres, un courant d'idées favorable à la constitution de sociétés de ce genre. Beaucoup ont été organisées.

Quelques-unes sont mort-nées, d'autres vite tombées en déconfiture; c'est que souvent ces groupements procèdent plutôt d'une idée morale ou politique que de conceptions économiques étudiées; ils manquent ainsi de base solide et se désagrègent dès que l'idée qui en a été la cause ne provoque plus le même enthousiasme. Parfois aussi leur échec tient à un défaut d'équilibre entre leurs capacités et leurs ambitions.

Il en est cependant qui ont réussi à triompher des difficultés inhérentes au milieu, qui vivent encore et prospèrent. Leur effort est sans doute pour beaucoup dans la renaissance économique que nous constatons aujourd'hui et leur exemple n'est pas étranger à l'éclosion actuelle de tant de sociétés.

C'est principalement parmi les Djerbiens que les sociétés en question recrutent leurs adhérents, et nous savons quel esprit commercial anime cette race (1).

Le plus ancien des groupements actuellement en activité est « L'Union Commerciale », fondée en 1907, au capital de 200.000 fr., élevé récemment à 400.000 fr.

Parmi les principales sociétés, citons encore :

A) « Le Progrès », fondée en 1910, au capital de 200.000 fr., qui s'occupe du commerce des tissus de laine;

B) « L'Ikbal », au capital de 350.000 fr., qui date de 1911 et s'occupe d'alimentation;

C) « Les Soieries Tunisiennes », de 1912, au capital de 100.000 fr.;

D) « L'Itidal », de 1913, ayant pour objet le commerce de la verrerie, capital 100.000 fr.;

(1) Il est regrettable que l'esprit d'association fasse à peu près défaut chez les Sfaxiens, dont la fortune est généralement considérable, car si cette ville est arrivée au développement économique qu'elle a atteint, malgré le particularisme jaloux de ses habitants, que n'aurait-elle pu faire s'il s'y était constitué de puissantes Sociétés ?

e) « L'Aide Mutuelle », capital 100.000 fr., fondée en 1914 à Hammamet (Cap-Bon) pour faire le commerce des graines et épices;

f) « Le Comptoir Commercial Arabe », qui remonte seulement à 1916 et dont nous parlerons plus loin;

g) « La Renaissance Economique », fondée en 1920 par M. Guellaty, au capital de 1.000.000 de fr., dans le but de mettre à la portée des cultivateurs indigènes les machines et matériel agricoles modernes et de former des chauffeurs et des mécaniciens tunisiens. Cette Société paraît avoir une organisation irréprochable. Outre que sa constitution statutaire offre des garanties solides, elle a su éviter une cause de mécomptes fréquente dans les entreprises tunisiennes, en adjoignant à ses administrateurs des spécialistes en qualité de directeurs techniques;

h) « L'Imprimerie de la Renaissance », de 1920 aussi, au capital de 100.000 fr.;

i) Enfin, « L'Immobilière Tunisienne », également de 1920, au capital de 2.000.000 de fr., dont nous avons déjà exposé l'objet (2^e Partie) (1).

Tout cela indique évidemment un esprit nouveau du meilleur augure pour le relèvement économique du pays, mais une activité financière ne peut être complète sans l'organisation du crédit. Sans tomber dans l'illusion de croire que par sa seule puissance le crédit possède la faculté, que certains ont voulu lui reconnaître, de multiplier les capitaux d'une nation, nous nous rendons parfaitement compte qu'il peut cependant contribuer dans une large mesure à augmenter la richesse générale, et cela de plusieurs manières :

1^o en faisant, par l'appât d'une rémunération fixe, ou intérêt, passer les capitaux des mains qui ne peuvent les utiliser, dans celles plus habiles qui sauront les faire fructifier;

2^o en attirant, par le même moyen, les capitaux disséminés qui, à raison de leur importance minime, resteraient la plupart du temps inemployés et partant stériles, pour les concentrer dans les banques qui les mettront à la disposition de l'industrie et du commerce;

(1) Citons également, parmi les Sociétés où l'élément tunisien, sans être exclusif, est largement représenté :

A) la « Société des Usines de Zouila » pour la fabrication des huiles de grignon, siège social à Mahdia;

B) la « Société des Olivettes du Sahel » pour le commerce des olives et de leurs dérivés, siège social à Sousse;

C) la « Société des Transports Automobiles du Sahel », siège social à Monastir.

3° en activant la production et en assurant son caractère continu. Sans le crédit, le producteur devrait, pour pouvoir se livrer à de nouvelles opérations, attendre d'avoir reconstitué, par la vente de ses produits, le capital employé. Grâce au crédit, on évitera tout arrêt et toute perte de temps. Le producteur trouvera chez son banquier les fonds nécessaires pour payer ses matières premières et les salaires de ses ouvriers. Il pourra lui-même consentir un délai de paiement à ses acheteurs;

4° en incitant l'épargne et en favorisant la constitution de nouveaux capitaux, grâce aux occasions de placement qu'il leur fournit sous les formes les plus diverses, notamment sous la forme de titres négociables en Bourses et permettant la réalisation de très grandes entreprises collectives;

5° en activant la circulation des capitaux, ce qui équivaldrait sinon à les multiplier réellement, du moins à multiplier leur emploi. Le crédit, à ce point de vue, s'ajoute à la circulation monétaire et peut même, dans une large mesure, la suppléer (1).

Or, en Tunisie, de grands banquiers lanceurs d'affaires, il n'y en a point. D'autre part, les établissements financiers français ou étrangers qui ont des agences dans le pays comptent fort peu de clients parmi les musulmans. Cela tient à ce que ceux-ci sont peu au courant du fonctionnement de ces banques, qui ne font à peu près rien pour les attirer. Elles les rebutent même par une défiance exagérée, inspirée des conseillers intéressés auxquels elles s'adressent généralement pour se renseigner. C'est précisément pour combler cette lacune qu'en 1916, un groupe de Jeunes Tunisiens, ayant à leur tête M. Hassen Abdulwahab, se sont proposé de créer une banque tunisienne. Ils voulaient tout d'abord la constituer sur le modèle des banques européennes. Pour cela, il fallait obtenir des Docteurs de la Loi la déclaration que l'intérêt est licite ou tout au moins toléré.

C'est pure affaire d'interprétation, et depuis plusieurs années déjà les juristes de Turquie et d'Égypte ont fait l'effort nécessaire dans ce sens. Le Coran dit en effet : «..... Ils disent : l'usure est la même chose que la vente. — Dieu a permis la vente, il a interdit l'usure » (II, 276). « Ne lésez personne et vous ne serez point lésés » (II, 279). « O croyants, ne vous livrez pas à l'usure en portant la somme au double, et toujours au double. Craignez le Seigneur et vous serez

(1) Voir PERREAU : *Cours d'économie politique*.

heureux » (III, 125). Les esprits libéraux, notamment le Cheikh el Islam Khalid Zia Eddine, de Constantinople, le célèbre Cheikh Abdou, Mufti du Caire, et le Cheikh Abdelaziz Chaouich en tirent argument pour déclarer que seule l'usure est illicite, un intérêt raisonnable restant autorisé (1). Ils ne craignent même pas de dire que, à supposer l'interdiction absolue, une dérogation à la loi coranique serait ici justifiée par l'intérêt supérieur de l'Islam qui exige l'adaptation progressive de ses formes à l'état d'évolution des peuples qui le pratiquent.

D'ailleurs, la législation beylicale reconnaît formellement l'existence et la pratique du prêt à intérêt. Nous nous trouvons donc en présence d'une situation analogue à celle de l'Europe du Moyen Âge, où l'intérêt, prohibé par le droit canonique, est consacré par la législation laïque et pratiqué avec la tolérance de plus en plus affirmée de l'Eglise (2).

A la rigueur, on pourrait, pour se conformer à l'esprit de charité du Coran, maintenir l'interdiction de l'intérêt quand il s'agit de prêt à la consommation, mais qu'on n'entrave pas le progrès économique par le maintien de cette défense en ce qui concerne le prêt à la production !

Quoi qu'il en soit, les jurisconsultes tunisiens, attachés à la lettre du texte et manquant de courage pour affirmer tout haut ce que la plupart d'entre eux pensent tout bas, se sont montrés d'une intransigeance remarquable. Force a été alors, pour ne pas abandonner l'idée, de tourner la difficulté en donnant à la banque projetée une organisation spéciale. C'est dans ces conditions que fut créé en 1917 le Comptoir Commercial Arabe. Il présente des caractères assez originaux pour qu'ils vailent la peine d'être exposés.

Le Comptoir Commercial Arabe est une société anonyme à capital variable : fixé primitivement à 400.000 fr., il est susceptible d'augmenter par les versements de nouveaux sociétaires, mais ne peut être réduit par le retrait ou remboursement des actions, tant que dure la Société; il est actuellement de 600.000 francs. La société a pour objet « la participation directe ou indirecte à toutes opérations suscep-

(1) Dans une fétoua délivrée en 1908, à M. Adim Bey Agha, fondateur d'une banque musulmane en Bosnie-Herzégovine, le Cheikh el Islam Khalid Zia Eddine a proclamé la licéité de l'intérêt jusqu'à 7 $\frac{1}{2}$ %. (Communiqué par M. Hassen Abdulwahab.)

(2) Voir RAMBAUD : *Histoire des Doctrines Economiques*.

tibles de concourir au développement du commerce et de l'industrie arabes en Tunisie ». Son activité revêt trois formes distinctes :

1° l'exploitation d'un fonds de commerce comprenant l'achat et la vente :

- A) de produits alimentaires et tous articles d'épicerie;
- B) de tissus de tous genres confectionnés et non confectionnés;
- C) de matières premières, laines brutes et lavées, peaux et cuirs;

2° la représentation commerciale pour l'exportation et l'importation de tous articles;

3° le fonctionnement d'un bureau de banque pratiquant :

A) exclusivement envers les actionnaires de la Société, l'escompte des effets de commerce et des avances sur marchandises en consignation. Par cette restriction, on échappe à toute critique en ce qui concerne la licéité de l'intérêt. En effet, l'escompte retenu sur les actionnaires présentateurs devant revenir, déduction faite des frais, à ces mêmes actionnaires sous forme de dividendes, on peut le considérer non comme un intérêt, mais simplement comme un dépôt provisoire en vue du règlement des dépenses de l'entreprise. Ainsi, le comptoir réalise imparfaitement le type d'une société coopérative de crédit, — imparfaitement parce que les dividendes sont distribués au prorata des actions et non pas au prorata des avances;

B) à l'égard des tiers, les dépôts en comptes-courants sans intérêts, les recouvrements et remises de tous genres, l'émission de chèques.

Dans la pratique, on sert un petit intérêt aux déposants *qui le demandent*.

Les trois branches du comptoir, dirigées par des Directeurs différents, ont un organe commun dans le Conseil d'Administration.

Une initiative intéressante de cette Société a été de créer tout récemment, en 1920, des filiales dans l'intérieur de la Régence. Celles-ci sont actuellement au nombre de cinq :

« L'Avenir », à Gabès.....	Capital	300.000 fr.
« Le Succès », à Tatahouine.....	—	200.000 fr.
« La Victoire », à Gafsa.....	—	350.000 fr.
« Le Progrès Commercial », à Nefta.....	—	300.000 fr.
« La Confiance », à Matmata.....	—	200.000 fr.
TOTAL.....		1.350.000 fr.

D'autres créations sont envisagées. Ces filiales sont constituées en Sociétés anonymes autonomes, placées sous le contrôle du Comptoir, qui tient leur comptabilité et est leur représentant à Tunis. Leurs buts sont :

1° de procurer aux Tunisiens les marchandises qui leur sont nécessaires et inversement de les aider à écouler leurs produits en les leur achetant;

2° d'initier les Tunisiens au commerce en les habituant à effectuer des opérations commerciales selon les procédés modernes convenables et à tenir une comptabilité régulière de ces opérations.

15 % de leurs bénéfices sont réservés au Comptoir Commercial Arabe, qui leur sert de guide.

L'institution de pareilles Sociétés est heureuse à deux points de vue. D'une part, elle contribue, en montrant les avantages du groupement des capitaux, à répandre dans l'intérieur du pays l'esprit d'association, qui ne s'est guère manifesté jusqu'ici que dans la capitale et particulièrement chez la colonie Djerbienne de Tunis. D'autre part, en initiant les Tunisiens aux opérations de comptabilité, elle contribue à former et à développer en eux l'esprit de précision et les prépare à être de bons comptables.

Car, ce n'est pas de banques seulement que nous manquons, mais aussi de bons comptables.

La Banque Impériale Ottomane installant naguère une agence à Tunis a voulu recruter son personnel parmi les musulmans tunisiens. Elle a eu toutes les peines du monde à trouver quelques rares unités remplissant les conditions requises. La « Renaissance Economique », citée plus haut, s'est trouvée dans le même embarras.

En somme, l'activité financière des musulmans tunisiens se limitait jusque tout récemment à des formes primitives et parasites. Mais on ne peut nier qu'on soit aujourd'hui en présence d'une évolution très sensible dans ce domaine. C'est un mouvement qu'il faut propager et généraliser en favorisant l'éclosion de groupements bien compris et en leur assurant les moyens de prospérer. C'est dans cet esprit qu'il serait question de créer une grande banque musulmane de l'Afrique du Nord. Un tel projet ne peut être que favorablement accueilli par Tunisiens et Français, car un organisme qui rapprocherait les formes de leur activité respective scellerait en même temps les affinités des deux races.

II. Organisation technique

Nous en sommes encore à l'atelier individuel du Moyen Age, et pour certaines industries, à un régime corporatif non moins désuet.

Les corporations tunisiennes tirent leur origine de l'institution des « amines » ou experts attitrés pour chaque métier, institution qui remonte à la dynastie Mouradienne (1) (2^e moitié du xvii^e siècle).

Les artisans d'une même catégorie, se groupant spontanément autour de leur amine, formèrent l'embryon de la corporation. Des coutumes s'établirent pour régler leurs rapports et déterminer les modalités de leur travail.

Peu à peu, les corporations s'organisèrent ainsi et une hiérarchie s'introduisit parmi les artisans; au-dessous de l'amine, chef de la corporation, les maîtres, ayant seuls le droit de posséder un atelier et choisissant parmi eux les prud'hommes (el achra el Kbar) formant le conseil de la corporation, puis les compagnons (kalfa), salariés du patron, enfin les apprentis travaillant gratuitement en attendant de passer compagnons ou recevant seulement une faible indemnité de nourriture (2).

Ce n'est que plus tard, sous le règne de Sadok-Bey, le Husseïnite, que le Gouvernement intervint directement dans les affaires des corporations à la suite de désaccords entre les intéressés et consacra par une législation positive les usages établis.

Ainsi, pour l'industrie des chéchias, nous trouvons les textes suivants :

A) Maâroudhs du 8 sfar 1280 (1863 grégorien), du 4 rabiâ 1^{er} de la même année et du 11 kaâda 1286 (1870), mettant fin à une contestation entre patrons et ouvriers par la réglementation du paiement des salaires et de la fourniture du chardon nécessaire au cardage, et décret du 19 kaâda 1286, notifiant ces décisions à l'amine de la corporation.

(1) En réalité, on ne faisait que reprendre en la réorganisant une institution contemporaine des Aghlabites, fondateurs de Kairouan.

Les fonctions d'amines dérivent elles-mêmes par délégation de celles plus générales du Mohtasseb qui, dans les Etats musulmans, jouait un rôle analogue à celui des censeurs de Rome.

(2) Comme jadis les corps de métiers en Europe, ces corporations ont leurs juridictions spéciales, les tribunaux de l'Orf, que préside le Cheikh El Médina ou bourgmestre de Tunis. Cette présidence lui était dévolue en vertu de l'usage. Elle a été récemment confirmée et consacrée par le décret du 22 février 1913.

b) Décret du 20 chaâbane 1295 (1878), interdisant la mise en vente de chéchias teintes, avant leur parachèvement, « pratique de nature à faire prendre pour de la marchandise volée les chéchias en question ».

c) Décret du 3 hidja 1297 (1880), interdisant la vente des chéchias de provenance européenne dans la rue ou dans les boutiques destinées à la vente des chéchias tunisiennes, et assignant des boutiques spéciales à ce commerce « afin d'éviter toute confusion pour l'acheteur ».

d) Décret du 9 djoumada 1^{er} 1301 (1884), rendu sur maârroudh de la Section d'Etat et portant réglementation générale de l'industrie des chéchias. Ce texte comprend 7 articles. L'article 1^{er} concerne le conseil formé par l'amine et dix prud'hommes pris parmi les maîtres, auquel incombe la charge « d'appliquer les règlements et coutumes du métier et d'en assurer le respect par tous ceux qui l'exercent sans exception ». Les articles 2 et 3 définissent le mode d'élection des dix prud'hommes et précisent leurs attributions. Les articles 4 et 5 interdisent l'apposition des marques de fabrique dites « nichan » sur les chéchias non tunisiennes, « que celles-ci soient importées ou exportées ». L'article 6 déclare passible de la peine prévue pour l'escroquerie quiconque tente de faire passer, aux yeux de l'acheteur, des chéchias étrangères pour tunisiennes. Enfin, l'article 7 prescrit qu'aucun fabricant ne peut avoir de « nichan » ou marque qu'en vertu d'un privilège concédé par le Souverain et sous condition du dépôt d'un modèle entre les mains de l'amine (1).

En ce qui concerne les tisserands en soie, la législation beylicale a pour point de départ la plainte formulée par ces artisans contre certains d'entre eux qui teignaient la soie en rouge au moyen d'aniline et abandonnaient la teinture végétale à cause de sa cherté, quoique cette dernière fût durable et non la teinture à l'aniline, qui gâte la fabrication. Ils demandaient l'interdiction de cette façon d'agir, et par la même occasion une diminution des droits d'exportation de leurs produits et la création d'un conseil de corporation analogue à celui des fabricants de chéchias « et comme ils en avaient eux-mêmes dans le passé ». Ordre fut donné de vérifier cette dernière assertion

(1) Notons toutefois que pour un fils de maître, il suffit que ses aptitudes soient constatées par le Conseil de la corporation. Il utilise alors, sans besoin de lettres de maîtrise spéciales, le « nichan » de son père, qui devient sien par voie d'héritage.

et au cas où le privilège des tisserands serait établi, de présenter à l'approbation beylicale les noms des dix prud'hommes choisis. Quant à l'aniline, elle serait examinée; et on en interdirait l'emploi si l'on y reconnaissait des inconvénients. Enfin, la demande de dégrèvement serait soumise à l'appréciation de la Commission financière.

Tel fut l'objet du maâroudh du 10 kaâda 1287 (1871). Plus tard, l'amine des tisseurs de soie et l'ensemble des gens exerçant ce métier se sont mis d'accord sur les huit articles suivants, qui furent soumis au Bey le 8 djoumada 1^{er} 1292 (1875) :

Article 1^{er}. — Un artisan ne pourra être déclaré maître qu'après que son patron aura reconnu qu'il possède une connaissance complète du métier et est digne de ce titre, et ce d'accord avec les autres maîtres, après autorisation de l'amine et paiement du droit afférent;

Article 2. — L'ouvrier ne pourra quitter le patron qui l'emploie qu'après l'achèvement du travail commencé, et en présence de l'amine, qui doit être au courant de ces changements;

Article 3. — L'apprenti ne sortira de chez son patron qu'après la fin de son apprentissage, à moins de motifs légitimes dûment constatés par l'amine et les maîtres;

Article 4. — Le maître ne pourra s'associer avec son ouvrier que lorsque celui-ci aura été déclaré maître à son tour et avec l'agrément de l'amine. Si, en dehors de ces conditions, ils prétendent être associés, il ne sera tenu compte de leur affirmation qu'après régularisation de leur situation;

Article 5. — Le remetteur (machchat) ne recevra le travail ou les instruments que des mains d'un maître patenté;

Article 6. — L'industrie de la soie ne devra être exercée que dans les endroits destinés à ce genre d'activité, tels que le souk Er-Rebaâ et les fondouks y affectés, pour éviter que cette industrie ne subisse un préjudice du fait de la dispersion des tisseurs;

Article 7. — La soie ne devra être vendue que dans les souks affectés à cette vente. De la sorte, chaque souk vendant une marchandise s'en tiendra à sa spécialité et n'en vendra pas d'autres;

Article 8. — Quiconque n'exerce pas le métier de tisseur de soie devra quitter les souks en question.

Le Cheik El Médina proposait, en même temps, qu'il fût interdit aux propriétaires de boutiques utilisées au tissage de la soie de les

louer pour un autre usage, et aux tisseurs d'exercer leur métier en dehors des endroits y affectés.

Toutes ces mesures furent approuvées et promulguées par un décret beylical paru en djoumada II 1292, entériné à la Section d'Etat sous le n° 145. Un arrêté du Ministre Khéreddine compléta ce décret en réglementant soigneusement tous les détails de la fabrication : dimensions de la chaîne et de la trame pour chaque genre de tissus, nombre de fils à la portée, etc. (1).

Nous trouvons encore des réglementations de ce genre en ce qui concerne les fabricants des chaussures dites « belghas » : maâroudh du 12 djoumada I^{er} 1298 (1881), motivé par une protestation de l'amine de Kairouan contre certains individus qui exerçaient le métier sans avoir été agréés en qualité de maîtres par l'assemblée compétente.

Enfin, des dispositions analogues sont édictées en ce qui concerne les maîtres maçons (maâroudh du 18 moharrem 1292), les menuisiers (maâroudh du 30 djoumada II 1292), les sculpteurs sur stuc (maâroudh du 24 rabia II 1292), les teinturiers (maâroudhs des 6 et 13 redjeb 1287).

En dehors de ces organisations systématiques, il existe pour chaque métier, chaque branche de l'activité humaine, un amine chargé principalement de veiller au respect des usages établis et de combattre la fraude, et à qui l'on s'adresse en cas de contestation pour effectuer des expertises. Les nominations d'amines donnent lieu à la perception d'un droit de chancellerie; cela explique en partie leur nombre considérable.

Citons notamment les amines d'agriculture, des apiculteurs, des alfatiers, des arabatiers, des armuriers, des badigeonneurs, des bains maures, des bâtiers, du marché aux bœufs, du marché au bois, des fabricants de burnous, des cafetiers, des fabricants de cardes, des carriers, des chameliers, des changeurs, des chasseurs, des chauliers, des chevriers, des circonçiseurs, des cordonniers, des crieurs,

(1) Ainsi cet arrêté dispose que le sefsari (voile dont s'enveloppent les femmes lorsqu'elles sortent) doit avoir un ourdissage de 48 portées, et il fixe à 80 le nombre des fils de chaque portée. La largeur au peigne est arrêtée à 3 coudées $\frac{1}{2}$, plus $\frac{1}{16}$ de coudée qui doit disparaître après le travail par suite du rétrécissement. De la sorte, la largeur définitive de l'étoffe est de 3 coudées $\frac{1}{2}$. La longueur est fixée à 10 coudées $\frac{1}{2}$, sans les franges (la coudée vaut 0^m 487).

Pour le burnous en flanelle mi-laine, l'ourdissage doit être de 41 portées doubles avec le même compte de chaîne que le sefsari. Des précisions analogues sont édictées en ce qui concerne la jebba, la foutah, la dherraia, le foulard, le châle, la ceinture, etc.

du cuivre, des forêts, des forgerons, des fourniers, des hérauts, de la laine, des lanterniers, des légumes, des maréchaux, des mesureurs, des meuniers, du Morkad (marché aux chevaux, ânes et mulets), du marché aux moutons, des orfèvres, des parfumeurs, des peintres, des plâtriers, des potiers, des puisatiers, des selliers, des serruriers, des tailleurs, des tanneurs, des tonneliers, des vivres, etc.

Cet ensemble de réglementations s'appliquait rigoureusement à tous les gens de métiers, sans distinction de nationalités, ainsi qu'en témoignent certaines correspondances échangées entre le Gouvernement beylical et différents Consuls de Tunis. Peu à peu, les artisans étrangers échappèrent en fait au contrôle corporatif et les Tunisiens eux-mêmes s'en sont actuellement affranchis dans une large mesure. Il y a lieu de noter par exemple que la sanction de l'arrêté précité de Khéreddine, à savoir la destruction de tous tissus dont le compte de chaîne n'est pas conforme au règlement et la fermeture de l'atelier en cas de récidive, est complètement tombée en désuétude.

De l'organisation ancienne subsistent les cadres (amines, maîtres, compagnons, apprentis), les formalités administratives de nomination, et la compétence du conseil en matière de contestation relative aux salaires.

Quant à la technique de la fabrication, les artisans, profitant du relâchement du contrôle, ont voulu abandonner les procédés consacrés et copier l'Europe. Mais, dans leur ignorance, ils l'ont mal copiée. Conservant toutes les imperfections de leurs anciennes méthodes, ils en ont répudié les qualités et n'ont imité, dans les industries concurrentes, que les procédés de fraude et la façon de camelote.

Faut-il revenir à la rigueur d'autrefois et veiller à l'application stricte des anciennes coutumes ?

Certes, la forme corporative avec son cortège de règlements et l'institution d'amines gardiens des traditions garantissent l'acheteur contre la fraude et les défauts de fabrication, assurent la capacité des artisans et la bonne qualité des matières employées et mettent à l'abri de toute altération les procédés de travail érigés en véritables rites. Mais précisément parce qu'il a pour objet de conserver l'état de choses qu'il consacre, un semblable régime aboutit inévitablement à rendre impossible tout progrès industriel.

La minutie avec laquelle tout est réglementé, l'excès de précautions et la multiplicité parfois inutile des organes de contrôle, tout cela entrave et tue l'initiative, tant il est vrai que dans la vie industrielle comme en mécanique, tout ce qui n'est pas moyen est obsta-

cle. Bref, l'organisation corporative, telle qu'elle fut pratiquée, protégerait seulement l'artisan routinier, mal économique qui frappe tous les consommateurs et handicape l'ouvrier par rapport à la concurrence étrangère; en définitive, ce serait la mort de l'industrie : « le travail moderne ne saurait s'accommoder d'une organisation à la Colbert » (1).

Il ne suffirait pas cependant, pour que l'industrie tunisienne reprenne son essor, qu'on la dégagât des entraves corporatives. Il faut combattre le préjugé né de l'ignorance, qui considère les métiers manuels comme méprisables et comme devant être réservés aux moins intelligents. Il faut surtout éduquer les artisans pour les prévenir contre une imitation aveugle de tout ce qui est européen. Ils sont en général trop enclins à n'imiter que les défauts. C'est par la diffusion d'un enseignement professionnel bien compris qu'on pourra former le personnel actif et éclairé capable de rajeunir notre industrie et de rénover intelligemment nos méthodes médiévales.

La nécessité d'un enseignement technique s'est manifestée en Tunisie dès les premières années de l'occupation. Tant pour enrayer le péril croissant d'une nombreuse immigration étrangère, que pour améliorer le sort économique des Tunisiens, il était indispensable de mettre les industriels à même de recruter sur place les bons ouvriers français ou tunisiens dont ils avaient besoin.

C'est dans ce but que furent créés, en 1888, au Collège Alaoui, des ateliers rudimentaires pour le travail du bois, du fer, et pour l'enseignement du dessin. Dix ans plus tard, s'ouvrait l'Ecole professionnelle de Bab-Souika, comprenant 3 sections : bois, fer, reliure. Bientôt reconnue insuffisante, cette école fut remplacée en 1905 par l'Ecole Emile-Loubet, construite sur un vaste emplacement et aménagée sur le type des écoles professionnelles de France. Cet établissement a donné une preuve de son aptitude à se réformer lui-même et à s'adapter aux nécessités locales en supprimant sa section de reliure et en créant la section de tissage ouverte, en même temps qu'aux élèves inscrits, aux adultes désireux d'acquérir un perfectionnement technique utilisable dans leur travail quotidien.

Il est seulement regrettable que les élèves tunisiens n'y soient pas plus nombreux. D'après la statistique officielle, l'Ecole Emile-Loubet

(1) CHARLÉTY. Communication au Congrès de l'Afrique du Nord sur l'Enseignement professionnel des indigènes.

ne compte en effet que 27 musulmans sur un total de 296 élèves. Il y a lieu de déplorer en particulier que la limitation des bourses de pensionnaires en éloigne le meilleur élément : les jeunes gens de l'intérieur, principalement du Sahel et de Sfax, qui ont des aptitudes remarquables et plus de goût, certes, que les Tunisois, pour le travail manuel.

Pour être réellement profitable à tous les Tunisiens, l'enseignement professionnel doit être doublé d'internats. C'est ce que la Direction de l'Instruction publique paraît avoir compris en créant l'internat d'apprentissage de Tunis dont les élèves, suivant les cours de l'école primaire dans la matinée, sont placés l'après-midi dans les ateliers les plus divers selon leur vocation et leurs aptitudes.

Cette institution a donné les meilleurs résultats et on peut en attendre beaucoup pour la formation d'une main-d'œuvre « civilisée ».

C'est dans le même esprit qu'il a été décidé de créer, cette année, un internat d'apprentissage à Ferryville. Les élèves effectueront l'apprentissage des métiers du fer, aux ateliers de l'Arsenal de Sidi-Abdallah, qui par l'outillage important et par les techniciens dont il dispose, sera pour eux une école pratique de premier ordre. En même temps que l'enseignement technique, ils recevront un enseignement général comprenant des cours de français, calcul et dessin industriel.

Ils pourront ainsi se former aux métiers d'ajusteur, électricien, tourneur, monteur, menuisier, charpentier, tôlier, chaudronnier, forgeron.

L'internat est en principe payant (50 francs par mois), mais des exonérations partielles sont prévues; en revanche, les élèves-apprentis doivent toucher de l'Arsenal un salaire variant entre 0 fr. 60 et 0 fr. 80 par jour, dont le tiers leur est remis immédiatement, le reste devant être conservé par le Directeur de l'Internat qui l'emploiera à la constitution d'un pécule. On peut fonder de grands espoirs sur cet intéressant projet.

Dans un cadre plus modeste, mais tout aussi utilement, les Services Economiques ont créé des ateliers d'apprentissage de forge et de charonnage à Moknine et à Souk-el-Arba (1). Toutefois, dans ce dernier centre, la population agricole est généralement fixée sur ses henchirs

(1) Signalons à Tunis un atelier d'apprentissage de dentelle, destiné aux jeunes musulmanes, organisé également par les Services Economiques.

et la création d'un internat à côté de l'atelier est indispensable. C'est ce qu'a fait ressortir le caïd de la région qui a pris, avec l'autorisation du Gouvernement, l'initiative de recueillir par voie de souscription publique les fonds nécessaires à cette création.

De même, des ateliers de tissage et de teinture ont été installés par les soins de l'Instruction Publique à Ksar-Hellal, Sousse et Kairouan, et des internats ont été organisés à l'intention des apprentis venus du dehors. Il y aurait intérêt à étendre ces créations à tous les centres de tissage : Monastir, Djerba, Tozeur, etc.

Au point de vue agricole, l'enseignement professionnel est donné à l'Ecole Coloniale d'Agriculture « qui a compté des élèves indigènes, mais n'en reçoit plus en fait depuis plusieurs années » (1), à la ferme-école de Djedeïda, créée par l'Alliance Israélite et réservée aux Juifs, à la ferme des Pères Blancs de Saint-Joseph-de-Thibar, qui recrute généralement ses élèves hors de la Régence.

Tous ces établissements, les Tunisiens musulmans n'en profitent pas. Pour eux, a été créée tout d'abord, en 1902, la Colonie agricole de Lansarine. C'est pour venir en aide aux enfants abandonnés qu'un groupe de Tunisiens éclairés la fondèrent sous forme d'association privée. L'Administration des Habous leur céda gratuitement le terrain, les subventions du Gouvernement et le produit des souscriptions publiques leur procurèrent les fonds nécessaires à son exploitation. L'œuvre d'assistance est peu à peu devenue purement professionnelle. Pendant neuf ans, elle a initié les jeunes Tunisiens à la pratique agricole moderne, mais faute de ressources suffisantes et peut-être aussi de direction technique, elle n'a pas donné tous les résultats qu'on pouvait en attendre.

Des raisons d'hygiène (la région étant malsaine) décidèrent sa fermeture le 1^{er} juillet 1911. Elle a été avantageusement remplacée en 1914 par la ferme-école Naceur-Bey, organisée à Smindja par les Services Economiques, avec le concours financier de la Djemaïa.

Cette nouvelle institution se propose de donner aux adolescents sortis des écoles franco-arabes et fils de cultivateurs un enseignement pratique et théorique complémentaire.

Cet établissement a obtenu un vif succès auprès de la population agricole, mais s'occupant exclusivement de la culture céréalière,

(1) CHARLÉTY : Loc. cit.

Cependant, on vient d'annoncer la création à l'Ecole Coloniale d'un cours d'apprentis jardiniers tunisiens.

il ne peut, en fait, rendre service qu'à la Tunisie du Nord. Le Sahel est le pays de l'olivier. Il lui faut une école d'agriculture adaptée à ses besoins. Le caïd de Mahdia, Hadj Mhamed ben Khalifa (aujourd'hui décédé), propriétaire d'un vaste henchir aux Souassi, a fourni le terrain nécessaire à l'établissement de cette école (100 hectares). Une souscription publique, ouverte dans les régions intéressées, a produit près de 350.000 francs, indice certain de l'utilité du projet et de l'intérêt qu'y attachent les Tunisiens (1).

De son côté, la Direction de l'Instruction Publique, en multipliant les jardins scolaires annexés aux écoles de l'intérieur, contribue sinon à répandre l'enseignement agricole, du moins à en donner le goût.

Une dernière branche de l'éducation technique en Tunisie est l'enseignement de la pêche (2).

Il existe une école de navigation à Sfax, mais « la pauvreté de ses ressources ne lui permettant pas d'assurer la vie matérielle des élèves qui suivent ses cours, ceux-ci, des adultes, ayant des charges de famille, doivent pour la plupart renoncer à participer aux exercices pratiques à bord, qui complètent l'enseignement théorique » (3), et l'école, pendant la période d'embarquement, est réduite à quelques unités. A Ajim, à Guennouche, à Kellabine, le maître de port est chargé d'un cours théorique et pratique destiné aux apprentis marins et pêcheurs. Un cours de pêche existe également à Mahdia. Enfin, la création d'un petit internat d'apprentis pêcheurs à Kellabine (Kerkennah) est à l'étude.

C'est évidemment un début très louable, mais loin d'être suffisant, si l'on songe que la Tunisie a une population de 10.000 marins (dont 7.000 Tunisiens). Pour détacher efficacement les pêcheurs de leurs immuables traditions, pour substituer des procédés plus scientifiques à une routine anachronique, il faudrait dispenser dans toutes les écoles côtières les rudiments d'un enseignement nautique, pratique et simple, combiné avec des exercices manuels appropriés; il faudrait multiplier les conférences, créer des musées, organiser des expositions pour agir sur la jeunesse instruite et la tourner vers les choses de la mer.

Signalons, enfin, comme établissement d'enseignement technique,

(1) Cette école fonctionne actuellement.

(2) Voir sur cette question le remarquable travail présenté par M. Sénat au VI^e Congrès des Pêches Maritimes (1914).

(3) CHAFLÉTY : Loc. cit.

l'Institut Arloing, qui, outre des recherches de laboratoire relatives à la zootechnie, forme accessoirement des élèves vétérinaires.

Comme on le voit, on a beaucoup fait pour la formation ou l'amélioration technique des travailleurs tunisiens. Il ne faut cependant pas se dissimuler qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous avons indiqué dans quel sens il y a lieu d'étendre l'œuvre commencée. Ajoutons seulement qu'il faut, en outre, songer à former un personnel technique de direction (chimistes, ingénieurs, etc.) par l'envoi en France d'un certain nombre de jeunes gens sortant des écoles : le résultat en serait doublement heureux, parce qu'en même temps qu'on fournirait des cadres à la main-d'œuvre « civilisée » formée sur place, on dégorgerait d'autant le fonctionnarisme et le Barreau, outrageusement encombrés.

III. *Organisation commerciale*

« Le Sahel, dit M. Charléty, est la région la plus riche de toute la Régence, la plus peuplée, la plus anciennement prospère en agriculture et en industrie... Mais ces agriculteurs habiles, ces industriels avisés ne sont point du tout commerçants. Ils n'ont aucune notion du commerce extérieur, ils ignorent tout des règlements qui régissent les transactions internationales, des lieux de vente et d'achat, les courtiers étrangers prennent le meilleur de leurs bénéfices; le crédit n'étant pas organisé, ils sont la proie des usuriers qui, pour un peu d'argent, achètent d'avance leurs récoltes ou leurs produits. C'est donc le commerce qu'il faut leur enseigner. »

Cela est encore plus vrai des autres populations de la Régence, si l'on excepte toutefois les Djerbiens, dont les aptitudes commerciales sont exceptionnelles.

Le Gouvernement beylical avait organisé les souks en assignant à chaque corps d'état un marché déterminé (1), en précisant les attributions de l'amine du commerce (2), en réglant les rapports de celui-ci

(1) Cf. maâroudhs des 16 redjeb 1277, 3 djoumada 1^{er} 1277, 24 chaâbane 1287, 19 kaâda 1288, 13 moharrem 1289, 29 rabia 1^{er} 1293, etc.

Des conflits s'élevaient parfois lorsque la limite d'un souk était franchie par les vendeurs du souk voisin. Voir, par exemple, maâroudh du 1^{er} hidja 1276, interdisant la vente de l'or au souk Et-Trouk et défendant aux crieurs de ce souk l'accès du Souk El-Berka.

(2) Celui-ci est toujours l'amine de la corporation des chaouachis. Il est chargé de l'application des règlements relatifs au commerce et de la lutte contre la fraude. Avant la constitution des tribunaux actuels, l'amine du commerce et ses dix assesseurs avaient les attributions d'une juridiction consulaire.

avec les autres amines (1), en combattant la fraude (2), mais il n'avait rien fait pour armer le commerçant tunisien contre ses exploiters. La chose était acceptée naturellement comme une nécessité inéluctable.

Aujourd'hui encore, l'organisation commerciale est embryonnaire. Le Tunisien est détaillant, s'il n'est spéculateur aveugle; et détaillant, il s'en remet aveuglément aux grossistes qui le fournissent. Il n'y a presque pas de représentants tunisiens. Il n'y a pas parmi eux de voyageurs de commerce.

Cela tient à leur timidité et à leur ignorance des milieux étrangers.

Tandis que les Israélites, qui connaissent le français et les Français, l'arabe et les Arabes, ont le quasi monopole de la représentation.

Toutefois, et nous l'avons signalé dans la seconde partie, la guerre a exercé une influence marquée à ce point de vue. On voit de jeunes gens instruits s'adonner au commerce : signe évident de l'évolution qui s'est produite dans les esprits. D'autre part, les nombreuses sociétés, dont nous avons parlé au début de ce chapitre, s'organisent de mieux en mieux pour l'achat et la vente en gros, principalement des denrées alimentaires. Il reste à habituer le marchand à entrer aussi directement que possible en rapport avec le producteur et à lui faire comprendre que son rôle est autre chose que « l'art de rouler le client ». De la probité, de la ponctualité, voilà les qualités qu'il faut lui faire acquérir. Il faut lui faire perdre en même temps cette manie du marchandage poussé à l'excès (3). Le commerce est réhabilité aux yeux des Tunisiens à qui il répugnait souvent. C'est un grand pas de fait. Qu'on en profite pour leur inculquer les méthodes commerciales modernes, par l'introduction, à l'exemple de ce qui a été fait à Djerba, des éléments des sciences pratiques dans les programmes de l'enseignement.

En somme, si l'on excepte les rares manifestations de l'esprit nouveau, nous nous trouvons en Tunisie en présence de formes primitives de l'activité sociale.

(1) Voyez notamment maâroudh du 4 sfar 1289, délimitant les attributions de l'amine du commerce par rapport à celles de l'amine des parfumeurs qui s'était plaint d'empiètements sur son domaine par son collègue précité.

(2) Voir exposé des motifs du décret instituant « un amine inspecteur des laines » pris sur la proposition de la Commission financière à la suite d'une pratique frauduleuse tendant à augmenter le poids de la laine tunisienne exportée.

(3) Il est vrai que sur ce point, le client le lui rend bien, et il y a lieu d'agir également sur la mentalité de tous deux.

Il en résulte que l'homme produit peu avec beaucoup de peine et produit cher, ce qui est déplorable au point de vue économique.

Comment, malgré cela, peut-il y avoir encore une activité agonisante ? A quels avantages la petite industrie locale doit-elle d'avoir pu prolonger son existence malgré la concurrence redoutable de la grande industrie européenne ? C'est ce que nous allons examiner.

Sans doute, la grande industrie présente des avantages incontestables. Par la production en série, elle peut livrer des types uniformes dont le prix de revient unitaire est relativement très inférieur. D'un autre côté, elle se procure les matières premières qui lui sont nécessaires dans des conditions avantageuses. Mais elle n'est pas exempte d'inconvénients sérieux. Sans parler des frais généraux, qui sont considérables, la grande industrie, en raison même de l'uniformité de ses produits, ne peut que difficilement s'adapter à des besoins locaux. Les « soyeux » de Lyon, par exemple, pourraient fournir, à bien meilleur marché que les « harairi » de Tunis, les « bakhnouks » ou foulards dont se coiffent certaines Bédouines. Seulement, le débouché n'est pas si important qu'il justifie les frais généraux de l'adaptation nécessaire. L'industriel trouve mieux son compte à fabriquer des soieries brochées, dont l'écoulement est assuré dans toute l'Afrique du Nord. D'autre part, l'organisation de la vente est difficile, le producteur étant trop loin du consommateur. Il y a fatalement un grand nombre d'intermédiaires onéreux, surtout quand il s'agit d'un petit pays. Enfin, la grande industrie manque d'adaptation aux exigences locales, en ce qui concerne le crédit par exemple.

Par contre, la petite industrie — qui par ailleurs souffre des difficultés quant à l'achat des matières premières, emploie une main-d'œuvre onéreuse, manque de stocks et livre des produits peu uniformes — présente des avantages appréciables. Elle est d'abord conforme à la tradition, ce qui est un mérite aux yeux d'un peuple si attaché au passé. En outre, elle utilise des matières locales et n'exige l'emploi que de faibles capitaux. Surtout elle permet, par la variété de ses produits, une meilleure adaptation aux goûts locaux. Enfin, par l'organisation de la vente individuelle avec peu ou pas d'intermédiaires, elle rend possible une large pratique du crédit : crédit onéreux certes, mais qui satisfait aux besoins du client.

Il y a donc une limite jusqu'où la petite industrie peut encore lutter contre la grosse — un point où peut se réaliser un équilibre momentané. Mais c'est quand même du gaspillage économique.

Fatalement, cette industrie recule et reculera de plus en plus rapidement devant l'industrie européenne, comme le métier familial de Saint-Etienne a reculé devant l'usine. L'évolution est inévitable. La retarder ne peut que prolonger un malaise économique : il faut l'encourager sans la précipiter, en mettant le milieu en harmonie avec elle.

**

C'est précisément dans ce but que le Gouvernement du Protectorat a créé les *Services Economiques Indigènes*. Comme le définissait le Résident Général dans une lettre adressée à ce sujet au Secrétaire général du Gouvernement Tunisien, « les préoccupations du nouveau service se porteraient *exclusivement* sur les questions économiques intéressant les indigènes; il rassemblerait toutes les informations relatives à ces questions et ferait toutes les diligences nécessaires en vue des résultats à obtenir. Son œuvre consisterait à généraliser, dans l'ordre économique, la tutelle salutaire accordée aux enfants par l'institution de l'enseignement professionnel et que les adultes connaissent déjà par les sociétés de prévoyance ».

Ces indications, excellentes dans leur principe, ne pouvaient manquer de soulever, dans l'application, des problèmes bien délicats. A vrai dire, la méthode de réalisation ne semble pas avoir été exempte d'un certain flottement dont la cause doit être recherchée dans une certaine antinomie qui existe en fait dans les conceptions, entre le respect peut-être dangereusement excessif des mœurs ou traditions et la nécessité d'évoluer, entre la recherche d'un pittoresque de réclame qui émeut utilement les étrangers et les infériorités économiques dont il est la rançon.

Au début, les Tunisiens étaient plongés dans le milieu européen où ils n'étaient qu'une minorité soumise à l'action de la masse où elle était noyée. Dans certains cas, on devait rompre résolument avec ce procédé, comme pour les ateliers de couture pour femmes musulmanes; on l'a fait, heureusement et très bien. Mais peut-être eût-il mieux valu ne s'y résoudre que quand c'était pratiquement inévitable, car le Tunisien est resté ce qu'il était parce qu'il s'est isolé de la contagion de l'exemple. Apprendre, même sous une direction très ferme et très bien conduite, sans l'invite incessante d'un milieu nouveau, risque de ne pas affranchir des traditions ataviques, de n'agir que sur le cerveau et non sur le caractère, de transformer tout mobile d'action future en un acte exclusivement et avec effort cérébral, au

lieu d'en faire un quasi réflexe aisé qui n'a pas besoin de se rebeller contre une habitude imparfaitement perdue (1).

La question est donc de savoir s'il n'eût pas été préférable de fusionner, au lieu de les séparer, les organismes chargés de l'étude des questions économiques intéressant les Tunisiens d'une part, les Français d'autre part. Il semble, en effet, que c'est en les mêlant aux Européens, en multipliant pour eux les occasions de se rencontrer sur le même terrain, en leur fournissant la possibilité de causer et de discuter ensemble qu'on peut le plus efficacement imprégner les Tunisiens de cet esprit pratique qui leur manque, les initier aux réalités de la vie économique moderne.

Tandis qu'en les isolant dans leur milieu, en leur donnant des cadres spéciaux, en les faisant en quelque sorte « cuire dans leur jus », on les empêche de se dégager rapidement de la routine qui les étreint, on les prive d'une leçon singulièrement précieuse : celle de l'exemple. Sans compter que la séparation des intérêts, par l'ignorance réciproque qui en résulte, risque fort de devenir de l'antagonisme.

Hâtons-nous de dire que, s'ils présentent quelque imperfection, les Services Economiques n'en doivent pas moins être maintenus et développés, car ces réserves faites quant à la méthode, on ne peut méconnaître qu'ils aient fait œuvre utile dans la sphère de leurs possibilités. Leur action s'est manifestée de différentes manières :

A) Dans le domaine agricole, les Services Economiques se sont attachés tout d'abord à lutter contre l'usure, en fournissant du crédit aux fellahs. Le décret du 20 mai 1907 les avait précédés dans cette voie en créant les « sociétés indigènes de prévoyance, de prêts, de secours et de mutualité agricoles ». En vertu dudit texte et de ceux qui le complètent (décrets du 31 décembre 1909 et du 26 janvier 1911), une société de ce genre existe obligatoirement dans chaque caïdat entre tous les agriculteurs, qui doivent payer, à titre de cotisation, des centimes additionnels aux impôts directs.

Les Services Economiques ont utilisé ce cadre : leur propagande s'est exercée activement pour la création, sous forme de coopératives, de nombreuses filiales de la Société de Prévoyance. Ces filiales ont le mérite de ne s'étendre qu'à des circonscriptions de périmètre limité et d'être ainsi plus près de leurs membres.

(1) « L'éducation est l'art de faire passer le conscient dans l'inconscient. » (GUSTAVE LE BON.)

Le crédit obtenu, il faut que le fellah l'emploie à l'amélioration de ses cultures. Pour cela, il a besoin d'être éclairé, conseillé, guidé. De nombreuses conférences, des distributions de brochures et la publication d'un bulletin mensuel assurent l'œuvre de vulgarisation nécessaire. Pour la défense de leurs intérêts, les fellahs ont obtenu, tout récemment, une Chambre consultative d'agriculture (décret du 6 mars 1920).

Nous avons vu, d'autre part, que les Services Economiques n'ont pas négligé l'enseignement. En dehors des ateliers d'apprentissage qui se proposent de former des forgerons capables de réparer le matériel agricole, nous avons signalé la Ferme-Ecole de Smindja et le projet des Souassi. Il est souhaitable que le Gouvernement, s'inspirant des considérations présentées plus haut, réserve un certain nombre de bourses aux meilleurs élèves de ces fermes-écoles pour leur permettre, en parachevant leurs études à l'Ecole Coloniale d'Agriculture, de compléter leur éducation économique au contact de leurs camarades français. Des stages en France seraient également d'une grande utilité, en dépit des différences qui existent entre les deux pays.

b) Dans le domaine industriel et commercial, les Services Economiques ont également favorisé la formation de groupements coopératifs. Les associations coopératives de tissage du Djérid et des Fraïchiches ont donné les meilleurs résultats en procurant, à crédit, à leurs adhérents les toisons nécessaires à leurs ateliers, grâce aux achats en gros effectués à l'aide des fonds délégués par les Sociétés de prévoyance. La coopérative des tisseurs de Ksar-Hellal fournit à ses membres, à des conditions avantageuses, le coton et l'indigo dont ils ont besoin. Des associations du même genre ont été créées à Nabeul (potiers), et à Djerba (tisserands).

D'autre part, une Chambre indigène de Commerce vient d'être instituée à Tunis (décret du 6 mars 1920).

c) Mais l'œuvre capitale des Services Economiques est incontestablement l'organisation d'ateliers modèles. Le décret du 17 juin 1913 dispose dans son article 2 : « les Sociétés coopératives de prévoyance sont autorisées à créer à Tunis un organisme central, dit *laboratoire d'essais industriels et commerciaux indigènes*, destiné à provoquer la création de coopératives et à aider à leur fonctionnement et à leur développement :

a) en leur procurant ou en les aidant à se procurer les matières premières et l'outillage;

b) en donnant aux produits indigènes dans *des ateliers spéciaux* de foulage, de teinturerie ou autres, la façon ou le complément de façon que ces produits ne peuvent recevoir que d'une manière imparfaite dans les ateliers privés;

c) en ouvrant l'accès de ces ateliers à toute personne susceptible d'être intéressée à l'usage des procédés employés;

d) en instituant des *ateliers de démonstration*;

e) en recherchant des débouchés aux produits indigènes. »

Placé sous la direction d'un homme actif et compétent, M. Monge, qui fut la cheville ouvrière de l'activité de ce service pendant la guerre et le promoteur de ses plus originales conceptions, le Laboratoire des Essais a rendu les plus grands services.

Il dirige à Tunis un atelier de foulage de chéchias qui fonctionne concurremment avec celui d'El-Bathan (*infra*, page 127), et un atelier-laboratoire de teinture où l'apprentissage des jeunes musulmans s'exerce sur les filés de laine et soie destinés à la fabrication des tapis et tissus divers dans les écoles.

L'atelier de cordonnerie est, en même temps qu'une manufacture modèle, un centre d'apprentissage. « En 1919, il a produit, pour l'Intendance militaire, 2.228 paires de brodequins de marche et 2.548 paires de souliers de repos, représentant une valeur de 90.300 francs. La fabrication pour les administrations publiques, les coopératives et la population civile ont porté principalement sur les chaussures d'enfants et sur les chaussures d'hommes pour la ville et la fatigue : le montant de ces fabrications s'élève à la somme de 220.000 francs environ. Au point de vue du personnel ouvrier, il y a lieu de noter que la plupart des ouvriers recrutés et des apprentis faits pendant la guerre ont quitté l'atelier pour s'installer en ville, soit comme petits patrons, soit comme ouvriers; une quinzaine de jeunes ouvriers musulmans se sont ainsi installés à leur compte; depuis la guerre et notamment depuis l'armistice, environ 150 bons ouvriers musulmans sont sortis de l'atelier et constituent maintenant une main-d'œuvre appréciée des patrons de Tunis; cette main-d'œuvre concourt très efficacement à amoindrir la crise de chaussures qui sévit en Tunisie depuis 1917, par suite de la réduction considérable des importations françaises et étrangères » (1). Il est toutefois à craindre que cette

(1) Rapport au Président de la République (1919).

main-d'œuvre, à l'accroissement si rapide, ne dépasse les besoins de la place, ce qui serait un réel inconvénient.

D'une portée beaucoup plus grande au point de vue de son action évolutive est l'atelier de couture. Né des nécessités de la guerre, qui mettaient le Service de l'Intendance dans l'obligation de pourvoir sur place les troupes de multiples effets, notamment de vêtements chauds, qu'il ne pouvait plus recevoir de la Métropole ou de l'Algérie, cet atelier constitue subsidiairement une véritable expérimentation sociale et une preuve définitive de la faculté du monde musulman à s'adapter aux nécessités nouvelles de la vie économique. La femme tunisienne, même et surtout la jeune fille, sort maintenant du gynécée et vient travailler en atelier. C'est une véritable révolution dans les mœurs. La moindre de ses conséquences aura été de donner aux femmes du peuple des habitudes d'ordre et de travail régulier. Au retour des pères, maris et frères, démobilisés à la fin des hostilités, une partie du personnel féminin employé au Laboratoire a quitté l'atelier : environ 150 ouvrières, jeunes filles ou femmes, ont ainsi regagné leurs foyers et, tout en assurant le soin de leur ménage, utilisent leurs loisirs à la confection de sous-vêtements pour les maisons de la place; elles se procurent de cette façon un gain très appréciable.

Elles ont été remplacées à l'atelier par de nouvelles recrues dont l'apprentissage se poursuit normalement.

L'atelier de couture a produit, en 1919, 35.000 chemises, 35.000 caleçons, 30.000 étuis-musettes, 21.000 cravates pour l'Intendance. Il a en outre livré pour 323.000 francs de fournitures diverses aux administrations publiques, aux hôpitaux, à la population civile : objets de literie et pansements, chemises, caleçons, etc.

Voici, à titre de récapitulation, les valeurs par atelier des travaux exécutés de 1914 à 1919 inclus :

Foulage de Tunis.....Fr.	159.552 78
Teinture.....	61.853 11
Couture.....	659.446 55
Cordonnerie.....	1.524.938 70

La moyenne des salaires pour l'ensemble des ateliers est d'environ 3.500 francs par semaine.

Comme on le voit, l'activité du Laboratoire est considérable et son utilité fort grande.

On ne doute pas que, profitant de cette expérience et suivant cet exemple, les autres branches des Services Economiques ne s'orientent

de plus en plus désormais vers les réalisations pratiques, sans reculer au besoin devant une atteinte directe au conservatisme de l'industrie locale. Tunis perdrait de son cachet. La belle affaire ! Ce n'est pas de mise en scène qu'un peuple se nourrit.

Qu'on garde intact l'aspect extérieur des souks, qu'on laisse subsister quelques échantillons des anciens métiers, à l'intention des touristes, qu'on organise un Musée économique pour la documentation des générations futures, soit ! Mais il ne saurait être question, dans l'esprit d'un service public bien compris, d'entraver l'évolution de toute une société pour le plaisir de contempler du pittoresque.

Est-ce à dire qu'il faille tout bouleverser et substituer le grand machinisme aux industries actuelles ? Non pas, certes, car les réformes précipitées ne portent jamais tous les fruits qu'on en attend et parce qu'il est toujours vrai d'affirmer que le temps ne respecte pas ce qui se fait sans lui.

La transformation économique de la Tunisie doit se faire lentement, sans à-coups, méthodiquement. Elle se fera ainsi plus sûrement et les résultats seront d'autant plus féconds et durables que leur base, œuvre de réflexion et de persévérance, sera moins fragile.

C'est une question de mesure, de conciliation intelligente entre le conservatisme et l'esprit d'innovation. « Respecter les traditions, dit Gustave Le Bon, est une condition d'existence pour un peuple; savoir s'en dégager lentement, une condition de progrès. »

CHAPITRE II

Les industries d'extraction

§ 1. L'INDUSTRIE MINIÈRE. — Le développements des exploitations minières est l'un des aspects les plus frappants de la vie économique tunisienne. Des centres nouveaux de population naissent sous nos yeux à Metlaoui, à Kalaâ-Djerda, à Kalaât-es-Senam, et ailleurs, donnant par leur existence une orientation nouvelle à la vie des régions qu'ils occupent.

Dans quelle mesure les Tunisiens participent-ils à l'activité de ces exploitations ? Nous distinguerons la main-d'œuvre non spécialisée, celle qu'on pourrait appeler la main-d'œuvre manouvrière, et le personnel technique.

Parmi les travailleurs de la première catégorie, on trouve relativement fort peu de Tunisiens. Ce sont généralement des Italiens, des Tripolitains, des Kabyles, des Marocains, bref des étrangers nomades (1), qui ne font qu'un séjour à la mine, campés sur le sol, comme s'il s'agissait d'une construction de route ou d'une expédition de guerre. Cette main-d'œuvre « de passage » a tous les inconvénients de l'instabilité, et le recrutement des ouvriers reste un problème permanent dans les exploitations minières. Le seul remède efficace à cette situation est la constitution autour des centres miniers d'un fonds solide et stable de population tunisienne qui sera appelé, sinon à suffire au travail, du moins à en prendre une part considérable et à encadrer les étrangers, dont l'effectif se renouvelle sans cesse.

Quant au personnel technique, il se compose d'ouvriers spécialistes (ajusteurs, chaudronniers, mécaniciens, électriciens.....) et de techniciens supérieurs (ingénieurs, chimistes), qui assurent la direction de l'entreprise. Les ouvriers spécialistes peuvent assez facilement être recrutés parmi les Tunisiens. L'Ecole Professionnelle, l'Internat d'apprentissage en ont déjà fourni un certain nombre qui donnent pleine satisfaction. Certains « travailleurs coloniaux » qui ont été employés pendant la guerre dans les chantiers ou usines de France et qui, à défaut de préparation méthodique, ont acquis une expérience suffisante, constituent un appoint appréciable. Enfin, l'institution de Fer-

(1) Les troupes de Wrangel viennent de fournir un élément nouveau à cette main-d'œuvre étrangère.

ryville préparera à l'avenir un personnel d'élite qui pourra suffire aux besoins du recrutement.

C'est dans les cadres supérieurs, les organes de direction, que les Tunisiens ne sont pas du tout représentés. Il n'existe pas un seul chimiste tunisien; un ingénieur unique a été formé à l'Ecole des Mines de Saint-Etienne : encore est-il employé en France dans les exploitations de Decazeville !

Nous savons, d'autre part, qu'au point de vue financier, toute l'industrie minière est aux mains d'étrangers. Ainsi, à cette branche essentielle de l'activité économique de la Tunisie, les Tunisiens ne participent que d'une manière lointaine et relativement fort limitée.

Que faire, pour les y mêler davantage ? Il faudrait :

1° intéresser directement les capitalistes tunisiens aux industries extractives : ce n'est d'ailleurs possible actuellement qu'en association avec des Européens, au contact desquels ils pourraient s'initier utilement aux choses de ce domaine, totalement inconnu pour eux;

2° mettre les possédants en rapports intelligents avec les banques et les journaux financiers;

3° vulgariser les connaissances techniques dans le milieu cultivé, donner une instruction secondaire et supérieure plus concrète et plus locale, en réservant une large place à l'enseignement économique et à l'enseignement pratique, et admettre les Tunisiens aux emplois d'ingénieurs et de conducteurs, dont l'accès leur a été fermé jusqu'ici;

4° enfin, développer et perfectionner les entreprises déjà faites (Services Economiques, écoles professionnelles, etc.), sans se laisser rebuter par les désertions, s'il y en a, car on ne change pas une mentalité en un jour.

Une autre question se rattache au développement de l'industrie minière. A la difficulté de grouper, sur certains points d'un territoire autrefois désert, une main-d'œuvre considérable, s'ajoute en effet l'obligation de la nourrir. Or, l'intérêt des exploitants et des ouvriers exige un approvisionnement aussi proche que possible, pour que l'alimentation soit moins chère et sa qualité meilleure. A Metlaoui, l'on constate et l'on déplore, comme une sorte de scandale économique, « qu'il faille approvisionner les habitants de la mine par Sfax et par Tunis, tandis que, tout près, les jardins de Gafsa, reliés par chemin de fer, ne donnent rien à leur riche et stérile voisine, tandis qu'au sud, Tozeur se meurt sous son manteau de palmes et d'or. S'il y a lieu d'intervenir, c'est ici sans doute; s'il faut faire toucher du doigt la nouvelle réalité économique qui se crée, qui bouleverse une vie tra-

ditionnelle figée depuis des siècles, c'est à ces populations qui dépérissent faute de la voir, qui laissent, sans savoir en retenir leur part, s'écouler vers la mer le fleuve des modernes richesses. » (1)

Gafsa comme Tozeur devraient s'adapter à leur situation par rapport aux centres phosphatiers, se livrer aux cultures dont a besoin Metlaoui et reconquérir par cette voie leur prospérité passée.

De même, dans le Centre tunisien, Le Kef devrait jouer, en regard et en fonction des mines de phosphates, de fer, de calamine, le rôle qui, dans le Sud, revient aux oasis de Gafsa et de Tozeur.

§ 2. L'INDUSTRIE AGRICOLE. — « Nourris la terre de travail, afin qu'elle te nourrisse de pain », disait le Prophète. Aussi le travail de la terre a-t-il toujours été en honneur chez les Arabes. La Tunisie est et demeurera longtemps un pays essentiellement agricole.

Mais la routine des fellahs l'empêche pour le moment de fournir tout ce qu'elle peut dans ce domaine. Il y a lieu de prendre des mesures multiples pour arriver, le plus rapidement possible, à faire produire aux terres tunisiennes le maximum de rendement dont elles sont susceptibles.

Essayons de déterminer ces mesures, et pour cela, étudions successivement les différents facteurs qui conditionnent la production agricole : régime du sol, contrats de culture, procédés culturaux.

Régime du sol. — De même qu'on trouve parmi les Tunisiens des représentants de toute une série d'états de civilisation plus ou moins avancée, depuis le troglodyte primitif jusqu'au citadin raffiné, le sol présente, en Tunisie, toute une gamme de régimes plus ou moins évolués, depuis la terre collective jusqu'à la propriété privée, en passant par le Habous.

Nous avons défini plus haut les terres collectives et nous avons indiqué que, seule, la constitution de la petite propriété privée sur ces vastes domaines peut en hâter la mise en valeur.

La propriété privée ou melk est identique à celle que définit l'article 544 du Code Civil Français. L'unique particularité intéressante à signaler est le droit de chefaâ qui permet au copropriétaire (et même au voisin d'après le rite hanéfite) de reprendre la terre des mains de l'acheteur en lui remboursant le prix d'achat (2).

(1) CHARLÉTY : Loc. cit

(2) Des subterfuges ingénieux ont d'ailleurs été imaginés pour paralyser l'exercice de ce droit de préemption, parfois gênant. Tantôt le vendeur se réserve théoriquement une bande étroite de terrain sur le pourtour de la propriété vendue afin

Quant au Habous, c'est une institution musulmane dont l'origine remonte au Prophète lui-même. El Bokhari, dans son recueil de hadiths, rapporte ce qui suit : « Omar ben El Khattab vint un jour trouver le Prophète et lui dit : « Apôtre de Dieu, je viens d'acquérir un terrain de valeur à Khaïbar, que me conseilles-tu d'en faire ? — Tu pourras, répondit Mahomet, *immobiliser* le fonds de ce terrain et en affecter les revenus à de bonnes œuvres. » (1). Omar suivit son conseil. Il constitua son terrain « habous » ou « wakf » (littéralement emprisonné, immobilisé), au profit des pauvres et des voyageurs nécessiteux, en stipulant que cet immeuble ne pourrait être donné, ni vendu, ni hypothéqué, ni transmis en héritage.

Cet exemple fut imité. Dès les premiers siècles de l'hégire, les habous prirent un développement considérable. Les constituants y trouvaient double profit : faire un acte agréable à Dieu en se dépossédant de leurs biens, immédiatement ou à terme, au profit d'une œuvre de bienfaisance, et mettre ces biens à l'abri d'un coup de main què pourrait tenter un pouvoir despotique. L'institution a, en outre, cet avantage, pour les dévolutaires, de les protéger contre leur propre imprévoyance en leur interdisant la voie des aliénations (2).

Il ne faut cependant pas croire que l'inaliénabilité des habous est absolue et il faut bien se garder de les assimiler à ce qu'on appelait en France les biens de main-morte.

Les habous, en effet, ne portent aucun préjudice à la richesse publique et au mouvement des transactions puisqu'ils peuvent rentrer dans la circulation par voie d'échange (qui n'est autre chose souvent qu'une vente avec obligation de emploi) ou par voie d'enzel (location perpétuelle qui constitue un droit réel transmissible à volonté).

S'ils présentent des inconvénients économiques, cela n'est pas dû à leur nature même, mais à des circonstances secondaires que nous allons signaler.

que le voisin ne puisse se prévaloir de sa contiguïté avec l'acheteur. Tantôt le prix d'achat comporte en dehors d'une somme déterminée, une « kamcha majhoula » ou *poignée inconnue* de pièces de monnaie que l'on distribue aux pauvres séance tenante. Le titulaire de la chefaâ, ignorant le montant du prix qu'il doit rembourser, ne peut user de son droit.

(1) Dans un autre hadith, le Prophète s'exprime en ces termes : « Après la mort du fils d'Adam, trois choses seules pourront lui être encore utiles, un fils vertueux qui priera et invoquera Dieu pour lui, des *institutions perpétuelles de bienfaisance* qu'il aura laissées, ou bien la science qu'il aura apprise aux hommes ».

(2) Parfois aussi, les constituants utilisent ce moyen pour modifier les dispositions de la loi successorale, en limitant, par exemple, à la progéniture mâle, le bénéfice du habous.

Il existe deux catégories de biens habous : les habous publics et les habous privés. Les premiers sont ceux qui ont été constitués directement au profit d'une œuvre pieuse ou d'une institution d'utilité publique, et ceux qui ont fait retour à pareilles œuvres après l'extinction de leurs bénéficiaires. Ils sont administrés par la Djémaïa, fondée par Khéreddine en 1874. Les Habous privés sont ceux dont les dévolutaires — généralement des descendants du fondateur — sont encore existants (1). Ils sont exploités directement par les bénéficiaires ou administrés par un gérant choisi soit parmi eux, soit quelquefois en dehors d'eux.

Pourquoi la mise en valeur des Habous laisse-t-elle à désirer ?

Les domaines habous publics, tels que le Henchir Sisseb, près de Kairouan, qui n'ont pas été aliénés en vertu du décret du 13 novembre 1898 (2), sont occupés par des tribus, moyennant certaine redevance, à peu près dans les mêmes conditions que les terres collectives. Il suffirait de mettre fin à cette précarité par l'application du décret du 12 avril 1913, déjà cité (*supra*, page 53) pour que soit stimulée l'activité des exploitants et améliorée la mise en valeur desdits terrains.

D'autre part, les habous privés restent souvent en friche, par suite du désaccord ou de la négligence des dévolutaires, de l'incurie ou de la mauvaise foi du gérant. Ce sont là des choses qui peuvent arriver aussi bien dans la propriété melk en cas d'indivision. Il s'agit simplement de prendre à l'égard des intéressés des mesures appropriées pour les amener, dans l'intérêt de la communauté, à mettre en valeur les terres qu'ils détiennent. Un décret du 19 décembre 1918 prévoit l'exonération de tout impôt, pendant une durée de 5 ans, de toutes les terres nouvellement défrichées. Si cet encouragement ne suffit pas à réveiller la torpeur des indolents, il y aurait lieu de prendre des mesures de coercition pour venir à bout de leur paresse. Cette paresse est seule coupable et non la nature même de l'institution du Habous.

Qu'il s'agisse de terres collectives, habous ou melks, un facteur important de prospérité, c'est l'assiette du droit de l'occupant, enzeliste ou propriétaire, sur des bases solides. La loi foncière du 1^{er} juillet 1885, inspirée de l'Act Torrens appliqué en Australie, a rendu à ce

(1) Ces dévolutaires ressemblent à de véritables propriétaires. Ils en ont tous les droits, avec cette réserve qu'ils sont privés du *jus abutendi*.

(2) Aux termes de ce décret, la Djémaïa doit mettre chaque année un minimum de 2000 hectares à la disposition de la Direction de l'Agriculture pour la colonisation.

point de vue des services appréciables. — 12.462 propriétés, d'une contenance de 1.160.292 hectares, ont été immatriculées à la Conservation Foncière, en suite de jugements du Tribunal mixte créé par cette loi. Notons toutefois que sur 13.676 requérants, 5.653 seulement sont Tunisiens. Le succès plutôt limité que cette institution, aux avantages pourtant si évidents, a rencontré dans les milieux tunisiens, tient à la crainte qu'inspire à ceux-ci l'éventualité d'un rejet de leur réquisition. Or, un tel rejet est souvent probable en raison de l'irrégularité — parfois plus apparente que réelle — des titres arabes et il n'est pas exempt de dangers puisqu'il jette le discrédit sur la propriété qu'il vise.

Contrats de culture. — L'absentéisme est assez largement pratiqué chez les Tunisiens. Il existe bien un certain nombre de cultivateurs possédant leurs bœufs, leur charrue, et les avances nécessaires pour vivre jusqu'à la récolte. Ceux-là louent pour leur propre compte une méchia (1) et l'exploitent à leurs risques et périls. Parfois, ils s'associent à des artisans ou à des petits bourgeois de la ville qui leur fournissent une partie des frais engagés et se partagent avec eux la récolte obtenue.

Mais, le plus souvent, le propriétaire tunisien ne cultive pas lui-même. Rarement, il exploite directement son fonds à l'aide de domestiques salariés à l'année ou au mois. Il a recours dans la plupart des cas à un contrat spécial (sorte de colonage partiaire) dénommé khamessat. Le décret du 13 avril 1874, dû au ministre Khéreddine, a codifié les usages établis et réglé d'une façon précise les droits et les obligations des parties.

Un cultivateur dénué de ressources a-t-il besoin d'argent pour se marier, pour payer une dette, il va trouver un Tunisien plus riche qui lui remet la somme nécessaire et fait avec lui un contrat de khamessat. « Désormais, il ne pourra quitter son créancier, devenu son maître, que le jour où il se sera libéré de sa dette. Le maître lui fournit une paire de bœufs de labour, une charrue, le terrain, la semence et les avances nécessaires pour qu'il vive jusqu'à la récolte. Les usages locaux déterminent l'importance de ces avances; en général, elles comprennent une ouiba (40 litres) de blé et une ouiba d'orge par mois, quelques litres d'huile, une paire de chaussures et

(1) La méchia est l'étendue de terre que peut cultiver un seul laboureur disposant d'une paire de bœufs. Variable suivant les régions, elle est en moyenne de 10 hectares.

un vêtement tous les ans. Le prix de ces avances vient accroître la dette du khammès; son compte est établi par le maître ou son gérant... Le khammès est tenu d'accomplir tous les travaux de culture; il doit ensemer le champ, le débarrasser au printemps des mauvaises herbes, en éloigner les moineaux et les sauterelles, moissonner les céréales avec l'aide du journalier fourni par le maître. Il est obligé aussi de transporter les gerbes sur l'aire, de les dépiquer et de vanner le grain... Le décret lui impose l'obligation de construire un gourbi pour remiser les bêtes de l'exploitation, de creuser les silos pour les semences, et celle d'entourer les meules de paille d'une haie et de les recouvrir d'argile. En un mot, il est tenu d'accomplir tous les travaux se rapportant à la culture des 10 ou 12 hectares qu'il doit ensemer tous les ans, et l'agriculteur ne doit avoir recours à la main-d'œuvre étrangère qu'au moment de la moisson. » (1)

Lors du partage des produits, le khammès a droit au 1/5^e, dans le cas général, au quart dans certaines régions. En fait, le khammès ne touche pas sa part, il la vend à son maître, qui porte à l'actif de son compte le produit de cette vente. Et comme, pour subsister, il se trouve souvent dans la nécessité de demander de nouvelles avances, il est rare qu'il puisse se libérer définitivement.

A voir la situation lamentable du khammès, on pourrait croire que ce mode de culture organise l'exploitation des Bédouins pauvres pour le plus grand profit des agriculteurs riches. Ce ne serait pas entièrement exact. L'employeur, lui non plus, ne retire pas de gros bénéfices de la combinaison. Tout son profit se réduit le plus souvent au blé nécessaire à la consommation de sa famille. C'est que la culture par khammès a un faible rendement qui ne dépasse pas en moyenne 5 quintaux à l'hectare. Avec de si maigres récoltes, les dépenses du maître (journalier, entretien des instruments de culture, impôts) absorbent plus de la moitié du produit, le khammès en prend un cinquième; il reste à peine un peu plus d'un cinquième pour rémunérer le capital engagé (bœufs de labour, semences, dettes du khammès, etc.), qui est parfois considérable. Qu'un khammès vienne à mourir, que la récolte donne seulement 3 ou 4 quintaux à l'hectare, ce qui arrive une année sur trois, et l'agriculteur est en perte.

Un tel système d'exploitation, qui a pu être fort rémunérateur lors-

(1) *La Tunisie (agriculture, industrie, commerce)*, tome 1.

que les terres n'étaient pas épuisées, est aujourd'hui économiquement déplorable, tant au point de vue de l'employeur qu'à celui de l'employé.

Le contrat de khamessat a soulevé d'autre part de violentes protestations motivées par des considérations humanitaires. L'emploi de la contrainte par corps sur la plainte du maître, en cas de refus de travailler du khammès, paraissait particulièrement odieux, en faisant de ce dernier un véritable serf.

L'article 275 du Code des obligations et contrats, mis en vigueur le 1^{er} juin 1907, a implicitement apporté, sur ce point, un certain adoucissement au sort du khammès. Le droit du maître, en cas d'inexécution des travaux stipulés, s'est trouvé réduit à une action en dommages-intérêts sanctionnée par les moyens prévus en matière de dettes civiles.

Mais certaines circonstances ont déterminé le Gouvernement à un retour à la législation antérieure; le décret du 17 mars 1920 dispose que « quiconque ayant reçu des avances en deniers ou en matière, à valoir sur des travaux agricoles, se refusera, sans motifs légitimes et sans justifier du remboursement des avances reçues, à exécuter ces travaux, quiconque dans les mêmes conditions abandonnera les travaux en cours d'exécution, sera puni d'un emprisonnement de 15 jours à 6 mois et d'une amende qui ne saurait être inférieure au montant des avances reçues et supérieure à 1.000 francs ».

Quoi qu'il en soit, et en supposant même que le régime exceptionnel instauré par le décret du 17 mars soit rapporté, des réformes partielles ne sauraient faire disparaître tous les inconvénients du khamessat.

Aussi, en raison de l'atteinte qu'il porte à la dignité humaine, et de son mauvais rendement économique, les adversaires de ce contrat préconisent-ils contre lui une mesure radicale : son interdiction pure et simple.

Mais est-il vraiment besoin de recourir à cette extrémité qui pourrait par sa brusquerie effaroucher les fellahs ? Laissons plutôt faire le temps.

Nous avons vu que le khamessat est un pis-aller né du besoin. Lorsque le Tunisien pourra accéder plus facilement à la petite propriété, lorsqu'il pourra se procurer le crédit nécessaire à son exploitation, il n'ira plus s'engager dans les liens serviles du khamessat. D'autre part, l'emploi des procédés cultureux modernes augmentant les bénéfices de l'agriculteur, celui-ci pourra employer des métayers

à qui il consentira des conditions moins misérables que celles du khamessat. Et ainsi, ce contrat anachronique disparaîtra peu à peu, par la force des choses. Cette échéance n'est peut-être pas si éloignée. Les bonnes récoltes de ces dernières années ont permis à bon nombre de khamès de se libérer et déjà, de tous côtés, les agriculteurs se plaignent de ne plus en trouver, et sont obligés de recourir à des contrats plus humains. Et puis, la classe ouvrière, instruite par l'exemple des camarades français aux usines de guerre et sur les chantiers agricoles, de plus en plus initiée et mêlée à la vie syndicale, prend conscience de sa dignité et n'accepte plus des conditions aussi humiliantes que celles du khamessat. Il n'est pas invraisemblable que, d'ici une quinzaine d'années, le khamessat disparaisse entièrement pour le plus grand profit de la production.

Il a déjà disparu dans le Sahel. Là, la culture des céréales devient exceptionnelle. Les arbres fruitiers dominent, en particulier l'olivier, et, si cette belle plantation qui fait l'admiration de tous s'étend de jour en jour, c'est grâce à un contrat autrement intéressant, le bail à complant ou « mégharsa ».

Dans la mégharsa, le propriétaire fournit une terre nue à un cultivateur qui s'engage à la défricher, à la débarrasser des plantes parasites et à la complanter d'arbres. Au bout d'un certain temps, en moyenne dix ans, lorsque les arbres deviennent productifs, le sol complanté est partagé entre les contractants suivant leur convention, en général par moitié. Pendant la période d'attente, l'ouvrier peut vivre soit par les cultures intercalaires d'orge, de fèves ou de blé, auxquelles il se livre tant que les arbres sont jeunes, soit avec les avances que lui consent le propriétaire et qu'il rembourse à l'expiration du contrat.

Ce contrat présente des avantages incontestables à tous points de vue : il permet au propriétaire d'un terrain qui ne lui rapporte pas grand'chose de le transformer, à peu de frais, en un verger d'étendue moindre, certes, mais fort rémunérateur; il rend possible à l'ouvrier l'acquisition d'une propriété au bout d'un temps relativement court, sans autre avance de capitaux que son travail; enfin, il contribue largement à la mise en valeur du pays en favorisant l'extension de ces belles oliveraies et palmeraies qui font la richesse du Centre et du Sud tunisiens. C'est une institution à conserver et à développer. Elle a joué un grand rôle jusqu'ici, elle pourra encore rendre des services considérables.

A la mégharsa se rattache un autre contrat assez usité en Tunisie,

la « mouçakate ». Il arrive, en effet, qu'après le partage consécutif à la mégharsa, le propriétaire initial ait intérêt à ne pas se séparer de son ancien ouvrier. Il lui confie son lot, le charge de le soigner, de tailler les arbres et d'en cueillir les fruits, moyennant une part déterminée des récoltes. Cette association nouvelle qui se forme entre eux porte le nom de « mouçakate ».

Procédés culturaux. — Nous n'insisterons pas sur la culture des oliviers où les Tunisiens sont passés maîtres et où les Européens n'ont eu qu'à suivre les procédés locaux. Notons seulement que, dans les régions où domine cette culture, le Sahel en particulier, le fellah est extrêmement attaché au sol, comme le paysan de France. Cela se voit à l'ardeur avec laquelle il se défend contre le moindre de ces petits empiètements inévitables dans les rapports entre voisins dont les propriétés s'interpénètrent. Or, nulle part, en Tunisie, la propriété n'est plus morcelée : lors de l'établissement de la voie ferrée de Tunis à Sousse, on comptait en moyenne 35 à 40 propriétaires expropriés par kilomètre.

C'est surtout grâce à l'activité du Sfaxien que la culture de l'olivier a atteint le degré de perfectionnement que l'on connaît. « Le Sfaxien est un cultivateur de premier ordre qui soigne ses oliviers avec amour; il atténue, par des binages répétés, les effets de la sécheresse. Aussi, ces hommes actifs et industriels ont-ils su résister jusqu'à ce jour au prêteur d'argent. Les indigènes qui ont hypothéqué leur verger forment une minorité peu importante. Bien rares sont ceux qui ont dû vendre, presque tous conservent leurs beaux oliviers avec un soin jaloux. » (1)

La situation des cultivateurs de céréales est loin d'être aussi prospère, à cause de l'insuffisance de leur outillage et de l'imperfection de leurs méthodes.

La charrue arabe est un araire très primitif, se composant d'un age de trois mètres de long, à la partie inférieure duquel s'attachent d'abord un sep en bois faisant avec lui un angle de 30 degrés environ, ensuite un manche unique servant à guider la charrue.

Le sep est armé d'un soc en forme de fer de lance qui, au lieu de trancher la terre horizontalement, la déchire verticalement. Le versoir unique n'existe pas; deux chevilles, plantées de chaque côté du sep, écartent la terre remuée par le soc, au lieu de la retourner.

(1) *La Tunisie (agriculture, industrie, commerce).*

Les trois pièces principales se trouvent dans un même plan; de sorte qu'une charrue abandonnée à elle-même tombe sur un de ses côtés.

L'instrument s'attache directement au joug par une lanière en cuir. L'age s'engage dans la boucle que forme la lanière et est retenu par une cheville. C'est au moyen de la position de cette cheville qu'on règle la profondeur du labour.

Cette description correspond à la charrue employée dans le Nord. Dans le Centre et le Sud, la traction est assurée par un seul animal, mulet ou chameau, au moyen d'un palonnier. L'age est alors plus court et la charrue employée est une réduction de la précédente : véritable jouet pesant quelques kilogs.

Un instrument rudimentaire, d'une construction aussi défectueuse, doit forcément exécuter des labours médiocres : au premier abord, l'imperfection du travail n'apparaît guère, mais on s'en rend bien compte lorsqu'on rencontre, dans un thalweg ou sur les bords d'un torrent, un labour récent dont une portion a été ravinée. Le sous-sol dénudé a l'apparence d'une tôle ondulée. La pointe du soc triangulaire descend bien à 10 ou 12 centimètres, mais entre deux sillons la bande de terre n'est pas rompue et les racines y restent adhérentes. En outre, la masse de terre travaillée est d'une trop faible épaisseur, ce qui limite l'absorption de l'eau et en favorise, au contraire, l'évaporation.

C'est après un labour aussi grossièrement exécuté qu'on effectue les semailles. L'imperfection de ce travail impose, au printemps, un sarclage, qui est lui-même sommairement exécuté. On ne cherche à détruire que les plantes épineuses, dont la présence rendrait le travail des moissonneurs très pénible et en augmenterait sensiblement le prix de revient.

La moisson s'exécute à la faucille. L'Arabe lie immédiatement la poignée qu'il vient de couper et emploie à cette opération plus de temps qu'il n'en consacre à faucher les épis. Chaque moissonneur est suivi d'une glaneuse. Il est admis, en effet, que le champ doit nourrir ceux qui le moissonnent, et cette pratique rapporte aux femmes des ouvriers une quantité de grain sensiblement égale à celle des semences. C'est énorme, surtout pour des cultures qui ne rendent pas en moyenne le 5 pour 1.

Les céréales coupées et liées en très petites gerbes, rassemblées dans de larges filets d'alfa, sont transportées à dos de bêtes sur l'aire à battre. Outre qu'il y a là un gaspillage de main-d'œuvre, ce procédé

est aussi lent que coûteux et expose à des pertes importantes provenant de l'égrenage et des larcins. Le dépiquage se pratique selon la méthode antique, en faisant fouler aux pieds des animaux les épis répandus sur l'aire, ou en promenant sur eux une planche ferrée garnie de silex. Le seul avantage que présente cette méthode archaïque est de fournir une paille broyée que les bêtes préfèrent généralement à celle qui provient du dépiquage mécanique.

Le grain est séparé de la paille « sous le vent » à l'aide de pelles et de fourches en bois.

Par l'emploi des méthodes rationnelles et la pratique des assolements, les colons obtiennent des rendements supérieurs à 10 quintaux, qui contrastent avec le résultat obtenu par les fellahs. Comment une telle démonstration qu'ils ont sous les yeux n'a-t-elle pas incité les Tunisiens à adopter les procédés culturaux modernes ? Cela tient évidemment en grande partie à leur esprit de routine et à leur imprévoyance. Mais ce n'est pas la seule cause. Nous constatons, en effet, qu'un certain nombre de riches agriculteurs — une minorité — emploient des charrues perfectionnées, des moissonneuses-lieuses et des batteuses à vapeur. Ce sont les petits cultivateurs qui restent embourbés dans l'ornière de la tradition, soit par ignorance, soit très souvent parce qu'ils sont hors d'état d'imiter leurs puissants voisins. Pour que l'Arabe puisse suivre l'exemple du colon, il faut que cela soit à sa portée. Or, le paysan français, le petit colon, est extrêmement rare en Tunisie. Ce sont presque toujours de gros personnages exploitant de vastes domaines, de vrais fiefs atteignant parfois 100.000 hectares, et utilisant pour cela un matériel compliqué et coûteux que l'Arabe n'a même pas l'idée de pouvoir posséder.

Notons en passant que la démocratisation de la propriété foncière française en Tunisie par l'installation de petits agriculteurs attachés au sol au lieu des grands seigneurs, vite transformés en spéculateurs, n'aurait pas seulement l'avantage de profiter aux Tunisiens; elle constitue, en outre, de l'avis de M. Gonnard (1), le meilleur moyen d'assimiler l'élément sicilien, dont l'émigration est toujours si importante, et de conjurer ainsi ce qu'on a appelé le « péril italien ».

Il n'est pas possible de transformer, du jour au lendemain, l'outillage primitif du fellah en machines du dernier modèle. Il y a lieu de procéder par étapes et d'introduire petit à petit les perfectionnements

(1) GONNARD : *L'émigration européenne au XIX^e siècle*.

désirés. Ainsi, l'Arabe ne sera pas désorienté et il pourra assimiler plus sûrement les connaissances qui doivent l'initier à la grande culture.

Les Services Economiques, d'une part, et la société privée de « La Renaissance Economique » paraissent animés des dispositions qui répondent à ce besoin, et recherchent dans leur domaine respectif la formule de l'adaptation qui convient.

L'amélioration de l'agriculture indigène est une œuvre de longue haleine, complexe et délicate, qui demande, pour être menée à bien, la bonne volonté de tous et le soutien bienveillant du Gouvernement.

Les mesures d'ordre général qu'exige l'introduction dans les milieux tunisiens de procédés rationnels de mise en valeur des terres peuvent être ainsi résumées :

1° Constitution de la petite propriété rurale et lutte contre le nomadisme. Pour les locataires, favoriser les baux de longue durée qui leur permettent d'engager dans la terre des capitaux plus importants, grâce à la perspective qu'ils ont d'en profiter eux-mêmes;

2° Défrichement de toutes terres, melks ou habous. Venir en aide aux cultivateurs nécessiteux disposés à défricher, et employer la coercition à l'égard des récalcitrants;

3° Crédit agricole. Développer les filiales des sociétés de prévoyance et faciliter aux Tunisiens le recours aux opérations du Crédit Foncier;

4° Education des cultivateurs tunisiens. Cette éducation doit revêtir diverses formes : pour les jeunes, multiplier les fermes-écoles et répandre l'enseignement technique. Pour les adultes, donner plus de diffusion aux instruments de propagande organisés par les Services Economiques (conférences, brochures, bulletin périodique). Créer des champs d'expérience qui seraient l'illustration vivante de cette propagande. Rien ne vaut la leçon de l'exemple;

5° Mettre à la disposition des cultivateurs des échantillons appropriés à leurs besoins : matériel et plants. Le succès d'une telle méthode est assuré. Qu'on en juge par ce trait. Les Services Economiques ayant distribué quelques éclats aux planteurs d'oliviers les plus méritants des Hamamma et des Souassi, 90.000 éclats ont été aussitôt demandés par les agriculteurs de cette région;

6° Procéder à une propagande analogue, en ce qui concerne l'amélioration de l'élevage et donner une active impulsion à l'édification d'abris pour le bétail.

Les Services Economiques ont d'ailleurs entrepris dans cette voie une action bienfaisante qu'il y a lieu de développer.

L'adoption de ces différentes mesures « mettrait rapidement nos compatriotes à même de perfectionner leur mode de culture, et cela pour le plus grand bien du Trésor et de toutes les branches de l'activité sociale. Des paysans aisés, sachant obtenir de bons rendements et vendre leurs produits, c'est la fortune d'un pays » (1).

Cependant, pour que la mise en valeur de la Tunisie atteigne son maximum, il ne suffit pas que colons et fellahs emploient un matériel moderne. Dans le Centre et le Sud, en particulier, le travail, même perfectionné, ne peut rien si la sécheresse vient anéantir ses efforts. Le problème de l'eau est primordial dans ce pays et sa solution doit être au premier plan de nos préoccupations économiques.

L'hydraulique agricole. — L'eau manque en Tunisie. Il en a toujours été ainsi. D'aucuns, se rapportant à la légende du Grenier de Rome, s'imaginent que le climat tunisien d'aujourd'hui est différent de ce qu'il était dans l'antiquité. C'est une erreur. Appien nous rapporte qu'Annibal ayant dû camper au milieu d'une plaine sans eau, « il passa toute la nuit à faire creuser des puits. Après avoir remué beaucoup de sable, les soldats, exténués, ne trouvèrent à boire qu'un petit peu d'eau trouble » (2). De son côté, l'historien byzantin Procope, racontant le débarquement des troupes de Justinien; dit que le pays était d'une sécheresse extrême et que les soldats souffraient du manque d'eau (3). « L'eau manque également dans le ciel et sur la terre », affirme Salluste (4). « Il ne pleut pas dans le nord de la Libye », rapporte le géographe Posidonius, cité par Strabon (5). « L'Afrique manque d'eau », répète à plusieurs reprises Pline l'Ancien (6). « Lorsque l'Empereur Hadrien visita l'Afrique, raconte son biographe Spartien, il n'avait pas plu dans le pays depuis quatre ans. » (7)

Une autre erreur est de croire que les Romains avaient complètement résolu le problème de l'hydraulique. Leurs travaux, dont on découvre chaque jour de nouveaux vestiges, avaient pour but prin-

(1) ZAUCHE : *La Question des terres en Tunisie*.

(2) APPIEN : « De rebus puniceis », 40.

(3) PROCOPE : « De œdificiis », VI, 6.

(4) SALLUSTE : *Jugurtha*, 20.

(5) STRABON : XVII, 3, § 10.

(6) PLINE : N. H; X, 73; VIII, 16.

(7) SPARTIEN : « Vita Hadriani », 22, 14.

cipal, sinon exclusif, d'assurer l'alimentation urbaine. Bien qu' « habiles en l'art de capter les sources, ils ne paraissent pas avoir jamais envisagé la mise en réserve de grandes masses d'eau, pas plus en Afrique qu'en Europe. Le seul barrage-réservoir qu'on peut leur attribuer en Tunisie, celui de Kasserine, est un ouvrage insignifiant, à peine capable de retenir quelques centaines de mille mètres cubes d'eau » (1).

Est-il besoin de souligner l'importance de l'hydraulique en Tunisie ? C'est vouloir démontrer l'évidence qu'insister sur les services que rend l'eau à l'agriculture. « Elle apporte tout d'abord, comme on sait, l'humidité que réclament les plantes pour leur croissance; mais là ne se borne pas son rôle. Elle a en outre un pouvoir fertilisant soit par une action purement mécanique en dissolvant les engrais dont l'assimilation par les racines se trouve ainsi facilitée, soit en cédant à la terre les principes organiques qu'elle contient, soit en épurant et surtout en oxydant le sol. Selon l'expression pittoresque d'Hervé Mangon, « toujours fertile, la terre arrosée respire l'oxygène de l'eau qui la baigne »; cette véritable combustion déplace les matières minérales de l'humus en donnant naissance à des composés plus assimilables; le même oxygène développe l'action des ferments qui produisent la nitrification » (2).

Or, notre pays présente des terres stériles faute d'eau, et ses cultures sont peu variées par suite de la mauvaise répartition des pluies dans l'année. C'est ainsi qu'il y a peu d'arbres fruitiers, peu de maïs, peu de sorgho, point de fourrages d'été, point de coton.

Comment aménager l'eau nécessaire au développement de ces cultures ? La solution nous paraît double.

Elle comporte d'une part des pratiques individuelles dont une habile propagande étendrait l'emploi, d'autre part des entreprises collectives où l'intervention directe de l'Etat serait nécessaire. Il faut en effet :

- 1° *Imbiber le sous-sol*, en obligeant la terre à boire;
- 2° *Retenir et emmagasiner les eaux courantes*.

I. Pour que l'eau puisse utilement *pénétrer le sous-sol*, il y a lieu tout d'abord de pratiquer des labours profonds qui ameublissent une plus grande masse de terre, permettent à l'eau de descendre loin de

(1) COIGNET : *L'Hydraulique en Tunisie*.

(2) LÉVY SALVADOR : *L'Hydraulique agricole*.

la surface et d'échapper en grande partie à l'évaporation particulièrement intense des pays chauds. Il faut surtout limiter le ruissellement qui, non seulement emporte l'eau avant qu'elle ait été absorbée, mais aussi désagrège la terre qu'il entraîne avec elle.

On peut y arriver à l'aide de barrages simples des pentes qu'on disposerait en gradins, par l'alignement des sillons de labour, suivant les lignes de niveau ou encore par l'aménagement de cuvettes en deux coups de pioche, petites mais nombreuses, qui suffisent à retenir l'eau, la terre végétale et les graines (1). Les plantations arbustives et le reboisement contribueront efficacement à conserver son humidité à la terre. On a contesté sérieusement l'utilité des boisements au point de vue de leur influencé sur le climat (2). Il reste indubitable que les racines et ramifications retiennent les molécules liquides dont elles retardent l'écoulement et empêchent l'humus d'être entraîné par le ruissellement.

Pour combattre la sécheresse, les agriculteurs disposent d'une autre ressource : l'emploi du dry farming. Cette méthode culturale, spécialement conçue pour les terres sèches, peut se résumer en trois propositions :

- A) par des labours profonds, permettre à la terre de boire en hiver;
- B) faire des labours superficiels de printemps pour empêcher la capillarité en rompant la couche supérieure, et réduire ainsi l'évaporation de l'été;
- C) au lieu de semer à la volée, disposer les cultures en lignes assez distantes les unes des autres, avec des espaces intercalaires unis, en vue de l'alimentation plus grande de la chlorovaporisation des lignes ensemencées.

Il est un pays qui, plus que l'Algérie, ressemble à notre Tunisie. C'est la Californie, dont le climat est identique au sien. Or, c'était un désert aride, et grâce au dry farming, les Américains en ont fait un immense verger. Ce qui y a si bien réussi, doit réussir en Tunisie. Il n'y a pas de raison pour qu'il en soit autrement.

II. *Retenir et emmagasiner les eaux courantes* pour les distribuer ensuite, au fur et à mesure des besoins, est une nécessité dans les pays comme la Tunisie où le climat est caractérisé par de longues

(1) C'est le système préconisé par M. Dumont. Voir GINESTOUS : *Barrages hydrauliques*.

(2) MONCHICOURT : *La Région du Haut-Tell en Tunisie*, pp. 237-239.

périodes de sécheresse alternant avec des époques de pluies torrentielles.

De multiples études ont été entreprises récemment par les hydrauliciens et les ingénieurs en vue de la construction de barrages qui permettraient d'utiliser les oueds pour l'irrigation.

Ainsi, la Medjerda, d'un très faible débit pendant la période estivale, roule de novembre à avril un volume d'eau très important allant jusqu'à 1.200 mètres cubes par seconde et même beaucoup plus en temps de fortes crues. Le projet Bignens comporte un barrage dans les gorges de Testour et donnera lieu à « la formation d'une vaste nappe, véritable lac d'une superficie d'environ 8.000 hectares et d'une profondeur moyenne d'environ 20 à 25 mètres avec un maximum de 40 mètres, se déroulant sur une étendue de près de 48 kilomètres » (1).

La difficulté est de faire disparaître les résidus et boues déposés par la décantation. Certains craignent également le peu de solidité et le manque d'étanchéité du terrain choisi, composé de grès miocènes. Mais nous verrons que ces obstacles ne sont pas insurmontables.

Le projet Minier consiste à « creuser un canal de la Medjerda au lac Sedjoui, remplir ce lac en hiver, au moment où la Medjerda roule une eau abondante, et prendre celle-ci toute l'année dans ce réservoir au moyen d'une usine élévatoire et d'un vaste réseau de canalisations » (2).

La même difficulté existe pour l'évacuation des boues et il y a à craindre la salure croissante des eaux retenues dans le Sedjoui, à raison de la saturation des couches sous-jacentes. Ces difficultés ne sont pas de nature à faire écarter *de plano* le projet.

D'autre part, M. Coignet a mis au point un vaste projet de barrage-réservoir sur l'oued El-Hammam à Zriba, près de Zaghouan.

Il a pour économie principale les grandes lignes suivantes : l'établissement d'un barrage de 35 mètres de hauteur, construit à l'origine amont des gorges de Hammam-Zriba, à 9 kilomètres environ au sud-est de Zaghouan, permettrait de créer un réservoir d'environ 100 hectares alimenté par un impluvium de 6.000 hectares et pouvant contenir 11.000.000 de mètres cubes d'eau. Du barrage, les eaux seraient conduites par un aqueduc de 18 kilomètres de développement

(1) BIGNENS : *L'Utilisation des eaux de la Medjerda*. (Revue Tunisienne, n° 92.)

(2) MINIER : *L'Utilisation du lac Sedjoui*. (Revue Tunisienne, n° 92.)

jusqu'à l'aqueduc de Moghrane qui sert à l'alimentation de Tunis (1).

Il est également question de créer un barrage sur l'oued Zeroud pour irriguer les plaines du centre dans la région de Kairouan. Etant donné l'immensité de l'impluvium (près de 900.000 hectares), le réservoir à créer en cet endroit serait d'une capacité énorme : 400 millions de mètres cubes.

D'autres barrages sont possibles, en divers points de la Régence. Dans son intéressante et substantielle étude générale de la question, M. Coignet (2) n'en énumère pas moins de 37, et il démontre, à l'aide d'un graphique de comparaison, que la Tunisie possède plus que tout autre pays des emplacements favorables à l'édification de grands barrages-réservoirs.

Comment se fait-il que, malgré cette situation privilégiée, on ne soit pas encore entré dans la voie des réalisations pratiques ? C'est que la chose se heurte à différentes objections qui, de prime abord, paraissent péremptoires, mais qui ne sont au fond que les manifestations d'un préjugé.

Ces objections se rapportent principalement :

- 1° à l'évaporation d'une partie de l'eau emmagasinée;
- 2° à l'envasement des réservoirs;
- 3° à l'étanchéité des réservoirs;
- 4° au danger que présente leur établissement en cas de rupture du mur-barrage;
- 5° à la qualité de l'eau emmagasinée;
- 6° au prix de revient de l'eau.

Par le calcul et par la comparaison avec les données des barrages existant en France ou ailleurs, M. Coignet réfute toutes ces objections dans son livre précité. Ses conclusions peuvent être résumées comme suit :

1° la déperdition est d'autant plus faible que la surface d'évaporation est plus grande. Elle est donc insignifiante pour les grands réservoirs projetés. Le total annuel serait au grand maximum de 1^{er} 30.

2° l'envasement trop rapide d'un réservoir provient généralement de sa trop faible capacité par rapport à l'impluvium qui l'alimente. Le meilleur remède, pratique et préventif, contre l'envasement d'un

(1) Voir COIGNET : *Le Barrage-Réservoir de Hammam-Zriba*. (Revue Tunisienne, n° 92.)

(2) COIGNET : *L'Hydraulique en Tunisie et les grands barrages-réservoirs*.

réservoir, consiste donc à donner à celui-ci la plus grande capacité possible. Il existe d'ailleurs des procédés relativement simples employés en France et en Espagne pour dévaser périodiquement les petits réservoirs;

3° En fait, l'étanchéité des barrages-réservoirs n'est jamais parfaite, mais les fentes, les fissures, n'ayant pas une profondeur indéfinie, se bouchent d'elles-mêmes au bout d'un certain temps. Lorsque les eaux sont troubles, chargées en sable et en argile, comme celles des oueds tunisiens, l'étanchéité de la cuvette s'obtient très rapidement par colmatage, lors même que le sol ou le sous-sol seraient formés uniquement de sable ou de gravier. Il est à remarquer, en outre, que plus un barrage est grand, plus il y a des chances, à degré égal de perméabilité, de conserver la plus grande partie de l'eau qu'il reçoit : « un grand barrage-réservoir est perméable en petit; un petit barrage-réservoir est perméable en grand » (Kilian);

4° Une circulaire ministérielle du 15 juin 1897, lancée précisément à la suite d'une catastrophe, impose aux constructeurs de barrages des profils de murs tels qu'un accident n'est plus à redouter;

5° Les eaux de crues des oueds ne contiennent pas plus de Na Cl que celles du Zaghouan qui alimentent actuellement Tunis. L'eau des grands barrages-réservoirs tunisiens sera donc toujours utilisable pour les irrigations, même pour celle des plantes les plus délicates. Les eaux salées, s'il s'en trouve, pourraient être réservées aux usages industriels;

6° Les entreprises de barrages-réservoirs ayant besoin, pour se créer ou subsister, du concours financier de l'Etat, on leur reproche leur faible rendement. Mais les routes coûtent cher de construction et d'entretien sans pour cela rapporter directement un centime à l'Etat; cependant personne n'en réclame la suppression. Or, l'intérêt général que présentent les barrages-réservoirs tunisiens en régularisant le cours des oueds, en créant dans chaque région de l'eau ou de la force motrice, n'est pas moins considérable que celui des routes.

Il semble bien, dans ces conditions, qu'on ne peut plus contester l'utilité et la possibilité des grands barrages projetés. D'ailleurs, après quelques hésitations, le Gouvernement paraît décidé à traiter la question avec l'ampleur qu'elle mérite. Une Commission de l'hydraulique a été créée pour étudier et mettre au point les divers projets présentés. L'activité avec laquelle furent menés les travaux de forage des puits artésiens dans le Sud et l'aide fournie par l'Etat aux

associations syndicales d'irrigation nous permettent d'espérer que le problème de l'hydraulique agricole sera résolu à bref délai, pour le bien de tous.

De cette solution dépend l'avenir des campagnes tunisiennes. Outre l'amélioration du cheptel qui résultera de l'abondance de l'eau potable, la pratique de l'irrigation sur une grande échelle aura pour conséquence d'étendre les cultures fruitières et maraichères, celles des fleurs à essence et des légumes industriels (tomates, par exemple, en vue de la fabrication de conserves), de transformer ainsi en vrais jardins les immenses régions dénudées qui n'arrivent pas à nourrir leurs habitants, bref, de faire de notre pays une « Tunisie californienne ».

Parallèlement à toutes ces mesures, qui doivent permettre à la Tunisie de produire davantage et dans de meilleures conditions, le développement des services botaniques et la bonne orientation de leurs recherches lui permettront de livrer au marché mondial des produits plus appréciés. C'est à ce point de vue que la sélection des blés par des semences pédigrées et l'acclimatement des espèces précoces sont particulièrement intéressants.

§ 3. L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE. — De même que la culture arabe, aux engins primitifs, aux procédés routiniers, doit se transformer, pour se mettre en harmonie avec les exigences modernes, de même la pêche indigène, « faible, insouciant et apathique », doit devenir une industrie rationnelle, puissamment outillée et alimentée par de grands capitaux.

« Les Tunisiens n'apprennent rien des étrangers qui, à côté d'eux, drainent le plus clair des richesses des fonds marins; ils reçoivent et transmettent, malgré l'exemple quotidien, d'immuables traditions. Au moment où la crise de l'alimentation animale devient si aiguë, l'exploitation de la mer s'impose..... Les côtes de la Régence sont la seule mine qui se régénère à mesure qu'on l'exploite..... C'est le droit, c'est le devoir du Protectorat d'enseigner aux populations côtières à mieux vivre des produits de leur pays, dussent les étrangers regretter la meilleure préparation de ces concurrents dont l'activité a été jusqu'ici précaire et subordonnée, et qui ont eu le monopole des tâches les plus ingrates et les moins rémunératrices. » (1)

Quelles sont donc les qualités que doit posséder celui qui veut pra-

(1) F. SÉNAT : Communication au VI^e Congrès National des Pêches Maritimes.

tiquer l'industrie de la pêche, ou plus généralement l'exploitation de la mer ?

Le bon pêcheur, nous apprend M. Bourge (1), doit savoir confectionner, réparer et manier les engins qu'on doit employer, connaître la nature sous-marine des côtes et des fonds qu'on doit exploiter, les points de repère nécessaires pour se diriger sur ces fonds, les aspérités des rochers et les obstacles qu'il faut éviter dans le calage des engins, les courants et les moments propices à ce calage, les époques de passage des poissons. Il doit enfin posséder les connaissances pratiques nécessaires pour manœuvrer une barque et être capable de supporter les intempéries et les misères du métier.

Ces qualités peuvent s'acquérir et se développer par une éducation technique des fils de marins, dans les écoles côtières, comme nous l'avons indiqué au chapitre précédent. Il y a lieu d'agir surtout sur la mentalité de l'enfant pour lui faire comprendre l'anachronisme de certaines traditions désuètes et élargir son horizon. — Les marins tunisiens sont généralement forts, robustes, énergiques, laborieux et sobres. Mais ils manquent parfois d'audace et sont souvent réfractaires au progrès. Si l'on supprimait tout à coup les pêcheries fixes de telle région du littoral oriental, où le poisson est capturé en petites quantités, mais sans beaucoup de peine, beaucoup d'entre eux préféreraient sans doute mourir de faim plutôt que de s'adonner à la pêche dans d'autres conditions. Il est vrai que cet attachement excessif aux traditions trouve une double explication dans leur qualité de *marins* et de *Tunisiens*.

Mais la main-d'œuvre exercée, intelligente et active qu'on formerait par cette éducation n'aurait sa raison d'être que si l'on provoque les initiatives qu'elle doit servir. « Si l'on veut accroître le coefficient de rendement, la pêche doit devenir, en Tunisie comme ailleurs, une entreprise scientifique et industrielle, soutenue par des capitaux importants. Il serait téméraire de vouloir faire trop grand d'abord, mais il faut faire plus grand. » (2)

Répandre l'usage des petites embarcations automobiles ou à vapeur, qui permettent de régulariser le travail en mer, en même temps qu'elles donnent plus de sécurité et moins de fatigue aux équipages; provoquer et encourager toutes les formes de la coopération et mettre

(1) DE FAGES : *Les Pêches Maritimes*, 2^e édition, mise à jour par M. Bourge.

(2) SÉNAT : Loc. cit.

ainsi les pêcheurs à même de se procurer un outillage plus perfectionné; intéresser, d'autre part, les notables tunisiens à fournir leur concours financier, tel paraît devoir être le programme de l'amélioration, en Tunisie, de l'industrie de la pêche (1).

Il n'est pas nécessaire de mener une action parallèle pour encourager la consommation. Point n'est besoin d'avoir recours à une propagande comme celle qui a été organisée en Allemagne (2). La population tunisienne apprécie le poisson et donnerait volontiers à cette nourriture une plus large place dans son alimentation. Si la consommation en est actuellement assez limitée, cela tient uniquement aux hauts prix pratiqués. Une augmentation considérable de la production amènera nécessairement l'abaissement de ces prix et, par voie de conséquence, le développement de la consommation.

D'ailleurs, s'il y a surproduction, on y remédierait facilement : 1° par l'exportation sur la France ou ailleurs des poissons de luxe (soles, etc.), dont le prix de vente élevé permet des sacrifices supplémentaires en installations frigorifiques sur les bateaux de transport; 2° par le développement de l'industrie des conserves. A Mahdia et dans le Sud, on pratique déjà la dessiccation et le salage des poissons.

On pourrait, à l'exemple de l'Algérie, pratiquer la mise en boîte des allaches, sardines, etc. On a pour cela des avantages appréciables (main-d'œuvre moins chère qu'en Europe, huile et tomates produites sur place) et on n'a pas à redouter, comme ailleurs, le conflit avec des pêcheurs qui limitent la production pour éviter l'avilissement des prix.

La Spongiculture. — Si l'on considère les valeurs relatives des différentes espèces capturées sur les côtes tunisiennes, c'est la pêche des éponges qui paraît avoir l'importance la plus considérable (3). La question est de savoir si l'intervention raisonnée de l'homme peut accroître le rendement de ce produit naturel. Autrement dit, la culture de l'éponge est-elle possible ?

C'est pour résoudre ce problème, éminemment intéressant au double point de vue scientifique et économique, que le Gouvernement Tunisien créa à Sfax, en 1903, un Laboratoire de Biologie marine, chargé « de déterminer pour les côtes de la Régence les conditions de la

(1) On pourrait s'inspirer de l'évolution qui s'est produite dans la Baie d'Arcachon, en France.

(2) Voir, sur cette question, la communication CACHEUX au VI^e Congrès National des Pêches Maritimes (1914).

(3) Voir planches 63 et 64 dans DE FAGES : *Les Pêches Maritimes*.

reproduction et du développement des éponges, ainsi que les principes de la spongiculture » (1).

Le choix de l'emplacement était particulièrement heureux. Certains savants avaient, en effet, tenté quelques essais de spongiculture, mais jamais sur des bases logiques; tous tendaient à transporter l'éponge hors de ses lieux ordinaires d'habitat. Tandis que dans les eaux de Sfax, où l'éponge naît spontanément et où elle se développe dans d'excellentes conditions, des recherches méthodiques ne pouvaient manquer d'être fécondes.

Etabli sur pilotis, en rade de Sfax, par deux mètres d'eau à marée basse, à 1.200 mètres environ du quai des phosphates, le Laboratoire de biologie marine, dirigé avec une haute compétence par le docteur Raphaël Dubois et M. Allemand-Martin, tous deux de l'Université de Lyon, se livra, de 1904 à la fin de 1906, à des expériences des plus concluantes sur la vie des éponges (2).

Les points suivants ont été fixés avec une rigueur scientifique :

1° *Epoque de l'émission des larves.* — Trois stades ont été constatés : en novembre, décembre et janvier, *formation des embryons*; en février et mars, *maturité de ces embryons*; du milieu de mars au milieu de juin, *émission des larves*. Des variations annuelles peuvent se produire dans les époques ainsi indiquées, suivant la rigueur ou la clémence de l'hiver, mais elles ne dépassent pas en moyenne deux semaines.

Ces constatations ont eu une portée pratique immédiate en éclairant le législateur sur un point capital qui faisait l'objet de controverses : un décret de mai 1888, confirmé par un second décret de mai 1897, interdisait la pêche à la gangava et au scaphandre pendant les mois de mars, avril et mai, époque présumée de la reproduction des éponges dans le golfe de Gabès; sur la réclamation des négociants de Sfax, appuyés de l'opinion d'un naturaliste italien, ces dispositions avaient été abrogées par un décret du 28 août 1897 qui reportait l'interdiction aux mois de novembre et de décembre. A la suite des expériences du Laboratoire de biologie, la période annuelle d'interdiction a été fixée aux mois d'avril et de mai, afin de protéger les larves (décret du 17 juillet 1906).

(1) Arrêté du Directeur général des Travaux publics, en date du 1^{er} janvier 1903.

(2) M. Allemand-Martin, dont nous avons eu l'honneur d'être l'élève, au Collège Sadiki, a exposé ces travaux et en a consigné les résultats dans une thèse pour le doctorat ès-sciences.

2° *Rapidité de la croissance de la larve, à partir de sa fixation et de sa transformation en éponge.* — La croissance est très rapide dans les six premiers mois, mais l'hiver le développement se ralentit. Dès la fin de la première année, l'éponge se reproduit; elle n'atteint ses dimensions commerciales minima (0^m 30 de circonférence) qu'à la fin de la 2^e année; après, le développement devient très lent.

3° *Principes de la spongiculture.* — On peut reproduire les éponges soit par essaimage ou ensemencement en les plaçant, après une capture entourée des plus grandes précautions, dans les conditions optima pour la formation des larves; soit par fragmentation ou gemmation. Ce procédé consiste à diviser dans des conditions favorables une éponge en fragments que l'on immerge dans un milieu de culture approprié; la cicatrisation s'effectue en un temps plus ou moins long, et les fragments se transforment en une éponge semblable à celle dont ils sont issus (1).

La culture de l'éponge est donc possible, voilà qui résulte nettement des travaux du Laboratoire. Reste à savoir si cette culture peut être rémunératrice. Les Travaux publics ont entrepris des expériences purement industrielles dans cet ordre d'idées : elles n'ont pas encore donné de résultats définitifs. Il semble d'ailleurs que l'initiative privée, aidée et soutenue au besoin par l'Etat, est, mieux qu'une Administration, à même de résoudre la question de la spongiculture industrielle.

La réalisation de cette éventualité serait, en même temps que le couronnement d'une enquête scientifique remarquable, la source de nouveaux profits pour le commerce tunisien.

(1) Pour les détails, consulter la thèse de M. ALLEMAND-MARTIN.

CHAPITRE III

Les industries de transformation

§ 1. LA MEUNERIE. — Aux deux principales cultures du pays, les céréales et l'olivier, correspondent deux industries importantes : la meunerie et l'huilerie.

La meunerie est domestique dans les campagnes et dans un grand nombre de villages. La femme arabe moud elle-même, chaque jour, la quantité de grain nécessaire à la confection de son couscous ou à la fabrication de son pain. Elle utilise pour cela un petit moulin à bras d'une antique simplicité : une meule circulaire plate, percée d'un trou où s'engage un pivot émergeant d'une autre meule de même dimension placée au-dessous d'elle, est mue à l'aide d'une barrette en bois, insérée verticalement sur le côté, et frotte ainsi contre la meule inférieure, fixe. Le grain est introduit par le trou où passe le pivot et la semoule s'échappant autour du dispositif, est recueillie sur une peau de mouton placée à l'envers, sous l'appareil.

Le moulin à traction animale, employé dans les villes, constitue un stade plus avancé. Mais c'est encore un procédé rudimentaire. Comme le moulin domestique, il se compose de deux meules superposées reposant sur quatre piliers de maçonnerie de un mètre de haut. La meule supérieure, seule mobile, est actionnée — au moyen d'un engrenage placé en dessous du moulin, et relié à elle par un montant en bois qui traverse la meule inférieure — par une roue en bois dans laquelle est encastré un arbre vertical équerri. Cet arbre comporte une poutre horizontale où est fixé un palonnier auquel on attelle la bête. Une barre de fer fixée sur le plancher qui supporte l'engrenage moteur permet de régler la grosseur de la mouture en rapprochant ou en éloignant l'une de l'autre les deux meules. Au-dessus de la meule mobile, une caisse, évasée à la partie supérieure et percée d'un orifice à la partie inférieure, repose sur quatre montants en bois. Elle est destinée à recevoir le grain à moudre. A l'orifice de cette caisse, est adapté un tuyau en bois, mobile, sur lequel est fixé, à l'aide d'une tige horizontale, une petite roue en liège qui fonctionne, lorsque la meule est en mouvement, en tournant dans le même sens. Par ses trépidations, elle imprime au tuyau un mouvement régulier qui détermine l'écoulement du grain dans l'ouverture pratiquée au milieu de la meule. L'interstice existant entre les deux meules étant bouché

par un bourrelet qui les enveloppe tout autour, la semoule s'échappe par un orifice pratiqué dans la meule inférieure et est recueillie dans un couffin.

Un grand nombre de moulins de ce genre continuent à travailler malgré la concurrence des modernes minoteries à cylindres installées depuis le Protectorat dans les principales villes (Tunis, Sousse, etc.). C'est qu'ils répondent à des besoins différents. Le minotier achète le grain à son compte et revend de la semoule, tandis que le meunier moule à façon, pour les Tunisiens, le blé et l'orge nécessaires à la consommation familiale (1).

Il s'est créé, dans ces dernières années, en beaucoup de villes de la Régence, des installations modernes appropriées à cette fin, qui en sont encore à leur début, mais qui remplaceront progressivement les vieux moulins. Ce sont des appareils relativement simples, rappelant dans leur ensemble le dispositif ancien décrit plus haut et actionnés à la vapeur ou à l'électricité. En dehors de la tradition routinière, la difficulté principale que rencontre la multiplication de ces moulins, dont le rendement est incontestablement meilleur, réside en ce que leur emploi nécessite un minimum de connaissances mécaniques. Elle se résoudra donc d'elle-même petit à petit, à mesure que l'enseignement professionnel formera de bons ouvriers, capables de diriger une machine, de surveiller un moteur.

§ 2. L'HUILERIE et sa dérivée : LA SAVONNERIE. — « Rien n'est primitif comme un vieux moulin à huile. Sur le sol de l'unique pièce s'entassent les grignons; d'étroites ouvertures percées à travers des murs épais laissent filtrer un jour douteux. L'atmosphère chargée de vapeurs est souvent empuantie par le séjour des animaux de trait qui actionnent le moulin. Le matériel est à l'avenant. Rien en un mot de ce qui caractérise les installations industrielles modernes où l'on ne ménage ni le jour ni l'air et où l'outillage suit de près les progrès de la mécanique. » (2) Le matériel d'une « maasra » tunisienne comprend : 1° la *meule* formée d'un rouleau de pierre dure, tournant dans un bassin cylindrique et actionnée généralement par un chameau; 2° une *presse* à poutre, appareil encombrant, d'un emploi incommode et d'un médiocre rendement : un puissant madrier, ou

(1) Très souvent, un four est aménagé dans le même local que le moulin, pour cuire à façon le pain préparé dans les familles. Le meunier tunisien peut ainsi, sans difficultés, être en même temps au four et au moulin.

(2) CHAPELLE et RUPY : *L'Huilerie Moderne*.

parfois un tronc de palmier, est traversé à l'une de ses extrémités par une vis verticale à la partie inférieure de laquelle est assujettie une volumineuse pierre tronconique reposant sur le fond d'une fosse; une barre que l'on pousse à bras commande cette vis. A l'autre bout, le madrier est pris entre deux buttoirs en bois. La pile des scourtins contenant la pâte étant disposée sur une maie, sous la poutre, on agit sur la vis de manière à faire descendre l'extrémité de la presse où elle s'engage. L'autre côté ne pouvant s'élever à cause du buttoir, il arrive un moment, lorsque la pile des scourtins s'est suffisamment affaissée, où la pierre se trouve soulevée par l'action de la vis; son poids s'ajoute alors à celui du madrier. Le liquide exprimé, mélange d'huile et d'eau, se rend dans un récipient où, par le repos, l'huile ne tarde pas à surnager.

Ce procédé rudimentaire est à peu près complètement abandonné; on ne rencontre plus guère de « maasra » que dans des villages sans importance. Les oléiculteurs tunisiens, plus que les autres industriels, se sont montrés accessibles au progrès. Ils ont vite compris la supériorité de l'outillage moderne et ont adopté les broyeurs — à manège ou à vapeur — et les presses hydrauliques qu'utilise l'industrie oléicole dans le Midi de la France. On trouve des installations modernes dans tout le Sahel; un mouvement de concentration s'observe à Sfax depuis quelque temps.

Il convient d'ajouter que l'extraction de l'huile de grignon par le sulfure de carbone prend une extension de plus en plus considérable. Le produit de ce traitement trouve un emploi recherché par l'industrie, particulièrement pour la fabrication du savon.

La Savonnerie, qui même chez les fabricants tunisiens emploie les procédés modernes, a donné de bons résultats; elle est toutefois susceptible d'un plus grand développement. Elle aurait besoin surtout d'amélioration dans la qualité. Il est regrettable en effet que, dans un but de lucre, la plupart des savonniers cherchent à alourdir leur marchandise en y additionnant non seulement du talc que son onctuosité rachète, mais d'autres matières inertes, de la terre notamment, qui font déprécier le savon tunisien.

Avec plus de soins dans la fabrication locale, la Tunisie pourrait se passer des savons qu'elle importe de Marseille. — La fabrication des petites savonnettes de toilette a fait l'objet d'un essai qui mériterait d'être encouragé.

§ 3. L'INDUSTRIE TEXTILE. — Le tissage est l'une des formes les plus importantes de l'activité économique tunisienne.

Rien qu'à Tunis, on peut estimer à 4.000 le nombre des artisans qui en vivent. La fabrication des couvertures constitue une spécialité pour Djerba, Gafsa et le Djérid. Les tissus de laine autres que les couvertures (burnous, djebbas, etc.) sont produits un peu partout : à Tunis, à Kairouan, à Sousse, à Monastir, à Moknine, à Ksar-Hellal, à Nabeul, à Beni-Khiar, dans l'Aradh... Les soieries se font principalement à Tunis et à Ksar-Hellal, les tissus en poils de chèvres et de chameaux dans le Sud et notamment à Djerba.

En raison du bon marché des cotonnades anglaises qui inondent le pays, on fait peu de tissus de coton en dehors des foutahs de couleur que fabrique à Tunis la corporation des foutajias.

Dans les oasis du Sud, le tissage est généralement une industrie domestique, aux mains des femmes. A Tunis, à Djerba, dans le Sahel, ce sont des tisserands de profession installés souvent par deux, quatre ou six dans le même atelier.

Le métier, tout à fait primitif, se compose essentiellement de montants verticaux fixés au sol et de barres cylindriques horizontales qui tendent la chaîne. Le « nir » ou lice, mû à l'aide de pédales, entraîne les fils de la chaîne alternativement en haut et en bas, de façon à laisser entre eux le passage de la navette. Un coup sec du « def » qu'on manie à la main permet de serrer le fil de trame entre les fils de chaîne. Une sorte de gabarit maintient le tissu à la même largeur.

Depuis une dizaine d'années, sous l'influence de l'éducation professionnelle donnée par les cours de tissage de l'Ecole Emile-Loubet, et grâce au concours efficace que la Direction de l'Instruction Publique prête à tous les artisans de bonne volonté, de nombreux métiers Jacquard ont pénétré dans les souks. On ne peut que souhaiter la continuation de cette évolution, sans découragement, mais aussi sans brusquerie. Il serait téméraire de vouloir remplacer du jour au lendemain le métier rudimentaire du tisseur arabe par la machinerie compliquée du dernier modèle. C'est par étapes qu'il faut initier les artisans aux progrès et perfectionnements réalisés dans l'industrie textile au cours du siècle dernier. Ainsi, ils assimileront mieux la technique moderne, et comme la succession des étapes par lesquelles on les fera passer est incontestablement plus rapide que la succession chronologique des inventions qui ont métamorphosé l'industrie européenne, ils se trouveront tous les jours plus proches de cette industrie, en attendant que l'achèvement de leur éducation et la rénovation de leur mentalité, joints à l'aménagement projeté de l'hydraulique qui leur fournira la force motrice à bas prix, leur

permettent d'atteindre tout à fait le degré de perfectionnement des entreprises qu'ils auront choisies pour modèle.

Mais la transformation de l'outillage n'est pas le seul problème de l'industrie textile en Tunisie. Le choix des matières premières n'a pas une importance moindre.

Les laines employées à Gafsa et à Tozeur, pour la fabrication des couvertures, sont achetées sur place ou chez les nomades voisins; une petite quantité vient d'Algérie. A Djerba, on se sert de laines du pays et de laines de Tripolitaine, de Turquie ou de France. Dans le Sahel, la laine du pays s'achète en toison et quelquefois avec la peau de l'animal. A Tunis, on utilise généralement la laine importée d'Europe. De même, la soie grège est importée d'Europe. Elle est moulinée à Tunis par les soins des « tournajia », ouvriers spéciaux réunis en corporation, et revendue ensuite toute préparée, trame ou organsin, aux tisserands de la capitale et de l'intérieur.

La laine tunisienne est généralement jarreuse, par suite de la mauvaise sélection du bétail, de ses conditions d'hygiène et de nourriture insuffisantes. Dépréciée à cause de sa qualité inférieure, elle est classée sur les marchés dans la catégorie des « laines du Levant » (1). Sa dépréciation tient aussi à la fraude qui la charge de saletés. Les intermédiaires n'en sont pas fâchés, bien qu'ils s'en plaignent beaucoup, car ces impuretés leur donnent un motif à discussion pour faire diminuer le prix d'achat, une excuse vis-à-vis du client européen et une raison de faire retomber sur l'Arabe, qu'ils volent toujours au poids, la responsabilité des plaintes. Les laines tunisiennes, qui souffrent ainsi d'une mauvaise réputation, justifiée au point de vue de la loyauté de la marchandise, donnent à peine 25 à 33 % de peignés.

Elles sont cependant susceptibles d'une grande amélioration, si l'on assure la coordination d'un certain nombre de mesures qui peuvent être résumées comme suit :

1° Encourager par tous moyens la construction d'abris pour le bétail. Nous avons déjà indiqué que les Services Economiques ont entrepris sur ce point une active propagande. Il y a lieu de persévérer dans cette voie en élargissant les moyens d'action;

2° Assurer au bétail une alimentation saine et régulière. La solution

(1) Cf. PAUL LAMOITIER : *Traité théorique et pratique de triage, peignage et filature de la laine peignée*, Paris, 1917.

du problème hydraulique, qui rendra possible la culture des fourrages d'été, aura sur l'alimentation du bétail la plus heureuse répercussion;

3° Assurer au bétail une hygiène suffisante. L'Institut Arloing, qui déjà rend quelques services, est appelé à jouer un rôle prépondérant dans ce domaine;

4° Opérer la sélection des races par des croisements et l'importation de reproducteurs. Ceci est d'ailleurs en voie d'exécution et nous avons signalé plus haut l'acclimatement du mouton à queue fine d'Algérie, du mérinos de la Crau et de la race solognote;

5° Veiller au conditionnement des laines, édicter des pénalités contre les fraudeurs et instituer un contrôle vigilant. Des mesures ont été prises à ce sujet par le décret du 27 janvier 1897, modifié par le décret du 16 juillet 1910, qui punit « ceux qui auront trompé ou tenté de tromper l'acheteur sur la nature, *le poids, le conditionnement* et la teneur en éléments utiles de toute marchandise..... » Mais ce texte a été reconnu insuffisant. « L'expérience a révélé la nécessité d'édicter des dispositions spéciales pour réprimer les fraudes sur les laines en toison et les céréales. » Le décret du 19 octobre 1911, dont cette phrase constitue l'un des attendus, interdit « d'incorporer aux céréales et aux laines en toison toutes matières étrangères, telles que sable, terre, gravier, crottins ou autres impuretés susceptibles d'en augmenter le poids ou d'en altérer la qualité ». Ce texte, complété par le décret du 19 juillet 1913, ne paraît pas être appliqué avec toute la rigueur qui convient. Une circulaire ministérielle du 22 juillet 1920 en a rappelé les prescriptions aux caïds et les a invités à veiller à leur stricte exécution.

Remarquons que la laine tunisienne, ainsi améliorée, aura le double avantage d'être plus appréciée sur les marchés, et de payer moins de frais de port. Elle permettra, en outre, par la facilité qu'on aura d'avoir sur place de la bonne matière première, de créer un peignage pour la consommation locale. Si l'on considère, d'autre part, que les chiffons provenant des tissus du pays, notamment ceux des burnous, se prêtent fort bien à l'effilochage et sont d'ailleurs exportés à cette fin, on se rendra compte de la possibilité qu'il y aurait de créer, dans de bonnes conditions, un atelier d'effilochage et de filature, et accessoirement toutes industries de bonneterie : le pays comporte un débouché suffisant.

De même, en ce qui concerne la soie, la production du cocon en

ce pays, où le mûrier se rencontre un peu partout, peut recevoir une certaine extension et aboutir à la création à Tunis d'un atelier d'étouffage et de filature.

Enfin, pour le lin, nous avons indiqué (*supra*, 1^{re} partie) que la manière actuelle de le semer serré fournit une excellente fibre. Il serait possible d'en effectuer le rouissage sur place dans de bonnes conditions. Les procédés industriels en usage pour cette opération (ferments sélectionnés dans cuves profondes, à eau non renouvelée, avec injection d'air; ou procédé chimique par hydro-carbures sous pression) sont parfaitement adaptés à la Tunisie, à cause du peu d'eau qu'ils demandent.

§ 4. LA TEINTURERIE. — Étroitement liée à l'industrie textile, la teinturerie en est l'auxiliaire indispensable. Aussi est-elle développée partout où le tissage atteint quelque importance. A Tunis, les teinturiers sont organisés en corporation. Rien de plus pittoresque que leur souk, installé dans des ruelles étroites et encombrées qui aboutissent à une sorte de carrefour au milieu duquel se trouve un puits de forme archaïque. « Sur la large margelle de ce puits, dit M. Combet dans une intéressante note (1), des ouvriers sont occupés à tirer, à l'aide de sacs en cuir attachés au bout de longues cordes, de l'eau qu'ils débitent dans des bassins répandus sur la place, où d'autres ouvriers foulent aux pieds des étoffes destinées à recevoir l'action de la teinture. Les teinturiers portent, en guise de tablier, une pièce d'étoffe entière. La couleur qu'ils versent sur eux par mégarde n'est ainsi pas perdue, car la pièce d'étoffe est à teindre. » Les ateliers, composés de petites chambres étroites et basses, sont encombrés de jarres semblables à des amphores romaines, de tonneaux défoncés chargés de paquets de laine et de soie. Une grande chaudière encastree dans un four en maçonnerie constitue le principal de l'installation. L'ouverture de la chaudière arrive à la naissance de la taille d'un ouvrier; la bouche du four, inférieure au niveau du sol, s'ouvre dans un trou où se tient en permanence l'apprenti s'occupant d'alimenter le feu, pendant que l'ouvrier, à l'aide d'un long bâton, remue les pièces à teindre, plongées dans la chaudière.

Une fois teintes, ces pièces sont transportées hors de la ville et étendues sur les terrains vagues pour sécher. Les écheveaux tordus

(1) Note sur quelques procédés de teinture. (Revue Tunisienne, n° 9.)

Voy. sur la question des couleurs : MONGE : *Leçons pratiques de teinture*.

sont simplement enfilés le long de perches soutenues horizontalement.

Autrefois, les couleurs naturelles étaient seules employées. Le kermès et la cochenille donnent le rouge. L'*arjégno*, racine de la centaurée acaule, fournit le jaune. Le bleu est obtenu avec l'indigo, *nila*, dont la réduction se fait à l'aide d'un mélange de chaux éteinte et de dattes de qualité inférieure. La garance, *foua*, donne le grenat. Le marron est tiré du henné. Le vert s'obtient par la superposition de l'indigo à l'arjégno; l'orangé, à l'aide de l'arjégno et de la cochenille. D'autres produits sont utilisés : l'écorce de grenade, la noix de galle, le sumac, le curcuma, le souak (écorce de noyer). Toutes ces couleurs sont indélébiles, et voilà ce qui a fait longtemps la valeur des teintures tunisiennes, malgré la primitivité des procédés employés et l'imperfection de l'outillage. C'est, en effet, à la solidité de leurs teintes que nos tissus doivent en grande partie leur réputation.

Mais, les teintures chimiques, les couleurs d'aniline que nous envoie l'Europe, font leur apparition.

Les Tunisiens, ignorants, renoncent à leurs produits habituels et se jettent sur la *dendouna*. Le rouge fuschine, le vert méthylène, le violet de méthyle, la safranine, le ponceau rouge, l'orangé, le brun, le jaune, le noir, le bleu cyanure, sont de plus en plus employés. La préférence malheureuse de nos teinturiers pour ces couleurs trop vives et fugaces vient de leur bon marché, de la facilité et de la rapidité de leur manipulation.

Nous ne voulons pas prétendre que les couleurs synthétiques ou artificielles sont toutes mauvaises; bien loin de là. Et les Tunisiens doivent, pour évoluer en harmonie avec le progrès, les adopter. Mais ils doivent les choisir, ce qu'ils ne font pas. Les plus brillantes et les plus faciles à employer sont pour eux les meilleures. Ici encore, l'insuffisance technique se manifeste.

Remarquons, au surplus, que ces artisans, si prompts à adopter les produits nouveaux, se montrent par ailleurs d'un conservatisme aveugle. Leur industrie se confine en d'immuables traditions autour du puits séculaire que, déjà, les Romains utilisaient sans doute aux mêmes fins, si l'on s'en rapporte aux débris d'amphores trouvés aux environs. Mal installés dans leurs étroites boutiques, ils n'ont pas su moderniser leur matériel. Ils prennent à l'Europe ce qu'elle a de mauvais et gardent de la tradition ce qui s'oppose à un meilleur rendement.

Une compréhension aussi désastreuse de leur intérêt professionnel ne peut provenir que de l'insuffisance de leur culture. Avec une préparation technique intelligemment menée, ces artisans, comme les autres, ne manqueront pas de saisir plus clairement la réalité des faits économiques. Ils sauront alors distinguer ce qu'ils doivent imiter de ce qu'il leur faut laisser de côté.

§ 5. LES TAPIS. — L'industrie des tapis est ancienne en Tunisie. Elle constitue une vraie spécialité pour certaines régions, mais elle tend à se répandre, surtout depuis que l'apprentissage s'en fait dans les écoles de jeunes filles musulmanes. Elle est à peu près exclusivement domestique. La femme lave, file, teint la laine et tisse ensuite le tapis. Parfois, elle achète la laine toute filée ou elle la fait teindre par des professionnels, mais le tissage est sa partie.

Le métier est des plus rudimentaires. Deux cylindres de bois horizontaux, superposés à une distance de 1^m 50 environ l'un de l'autre, sont maintenus par deux montants verticaux. La chaîne est tendue sur ces deux cylindres. La trame est passée entre les fils de chaîne, à la main, sans le secours d'une navette. Elle est serrée à l'aide d'un peigne en fer. L'ouvrière travaille tantôt de face et tantôt derrière la chaîne, sans voir son ouvrage par conséquent. Le point diffère suivant qu'il s'agit du tapis à laine courte (zerbia de Kairouan) ou du tapis à haute laine (gtifa des tribus : Souassi, Hammama, Mehadheba, Gafsa). Le travail est toujours d'une lenteur excessive.

Les tapis de Kairouan, en particulier, ont une réputation qui dépasse les frontières du pays. Depuis une vingtaine d'années cependant, ils sont dépréciés sur le marché européen. C'est que leur valeur tenait à la belle simplicité de leur dessin, à la solidité de leur tissu et surtout à l'harmonie et à l'inaltérabilité de leur teinte. M. Narcisse Faucon en disait : « Les tapis de Kairouan sont pour les yeux ce qu'une symphonie de Mozart est pour l'oreille et l'âme. Les tonalités les plus violentes s'y apaisent dans une harmonie d'une douceur enivrante. Exaltées par le contraste et en même temps réconciliées par l'analogie, les teintes de la laine se surexcitent, se marient, brillent et s'évanouissent dans un concert éclatant et suave, vibrant et apaisé. » Tant que les fabricants de tapis ne connaissaient pas d'autres matières tinctoriales que les colorants d'origine animale ou végétale qui donnent des couleurs si tendres et en même temps si solides, cette appréciation flatteuse a pu s'appliquer à leurs produits. Mais du jour

où les colorants minéraux ont envahi les ateliers tunisiens, les tapis de Kairouan ont perdu leurs qualités essentielles. Les nuances obtenues avec les couleurs d'aniline ont un double inconvénient : elles sont trop vives au début et passent rapidement. D'autre part, avec les teintes anciennes, l'harmonie persiste malgré les injures du temps, parce que la dégradation de ton affecte parallèlement toutes les parties du dessin; tandis que les couleurs chimiques disparaissent plus vite les unes que les autres, détruisant ainsi toute harmonie. Enfin, devant la gamme trop compliquée des nouvelles couleurs, l'artisan s'est trouvé dérouté : des nuances regrettables ont altéré le dessin. La vente s'en est ressentie immédiatement. Au lieu de remédier à la situation en supprimant la cause du mal et en revenant aux anciens procédés de teinture, le producteur a cherché à se rattraper sur les fournitures en fabriquant des tapis à laine plus courte (1 k. 500 au mètre carré au lieu de 2 kg. ou 2 kg. 500, comme autrefois). La décadence des tapis de Kairouan s'en est trouvée accentuée. Une association s'est formée, il y a quelques années, entre les principaux fabricants qui s'engageaient à revenir aux anciennes recettes. Mais ce groupement n'a pas subsisté, et la question en est au même point. La seule solution efficace serait de le reconstituer sur des bases solides et de l'aider techniquement et financièrement. Le relèvement de cette industrie intéressante ne peut s'obtenir autrement.

§ 6. LES CHÉCHIAS. — L'industrie des chéchias a été introduite en Tunisie par les Maures chassés d'Espagne (1). Les artisans qui l'exercent sont groupés en une corporation, très élevée en dignité, mais singulièrement routinière. Les phases par lesquelles passe la fabrication d'une chéchia sont minutieusement réglementées et l'amine, chef de la corporation, a pour mission de veiller à la stricte observation des règles établies.

1° La laine, bien nettoyée puis imbibée d'huile d'olive à raison de 8 kg. d'huile pour 10 kg. de laine, est soigneusement cardée. Elle est ensuite confiée à la fileuse, qui la transforme en filés plus ou moins fins, selon les indications du maître chaouachi.

Cette opération préliminaire a été abandonnée dans le pays depuis de longues années, et les mèches sont importées, toutes préparées, des peignages de Roubaix et d'Angleterre. Dans ce cas l'imbibition

(1) Les termes du métier, employés encore aujourd'hui, sont de l'espagnol plus ou moins altéré.

d'huile n'a lieu qu'après le tricotage. Récemment, les difficultés d'approvisionnement, consécutives à l'état de guerre, ont nécessité le retour à l'ancien procédé. En 1918, le Laboratoire des Essais indigènes a procuré aux fabricants de chéchias un stock de 25.000 kg. de laine en suint, provenant de la tonte de moutons mérinos élevés en Tunisie. Ce stock était cédé au Laboratoire par le Service de l'Intendance, au bénéfice duquel l'ensemble de la production tunisienne avait été réquisitionné.

2° Le filé est remis à la « kabbassa », qui *tricote* la chéchia. Le nombre de nœuds du tricot est déterminé pour chaque espèce de chéchias : sakès, calabouch, ourta.

3° La chéchia blanche est expédiée à Tébourba, à l'usine du Bathan, pour être foulée.

C'est à Dar-el-Bathan, à Tunis, que, sous le contrôle de l'amine, les bonnets sont déclarés, comptés, pesés et marqués. Le voyage de Tunis à Tébourba se fait en arabat, sous la conduite des portefaix de la corporation.

En 1895, les foulons de bois du Bathan, qui appartiennent à l'Etat, ont été remplacés par des foulons modernes, dont le rendement est double. Mais les trois machines existant à Tébourba utilisent une prise d'eau sur la Medjerda d'une force maxima de 10 chevaux; elles sont souvent arrêtées par suite de l'inégalité de débit, ce qui oblige les intéressés à de longues attentes. En définitive, beaucoup de temps et d'argent perdus.

Longtemps, la corporation s'est opposée, avec une obstination farouche, au transfert du foulage à Tunis. On alléguait qu'un foulon mû par une chute d'eau travaille mieux qu'un foulon actionné par la vapeur; on parlait d'un « principe » qui donnait à l'eau de la Medjerda des propriétés particulières pour le foulage.

Après des essais concluants, l'Administration a installé à Tunis, en 1909, un atelier de foulage, mû avec l'énergie électrique, pour suppléer aux périodes d'arrêt ou de ralentissement de l'atelier du Bathan.

Les deux ateliers fonctionnent concurremment. Pendant une partie de l'année 1919, celui de Tébourba a dû être fermé pour cause de pénurie de personnel; c'est l'atelier de Tunis qui a foulé la presque totalité de la production, soit 28.392 douzaines, pesant 45.190 kg. Remis en état par les soins du Laboratoire des Essais indigènes, l'atelier de foulage du Bathan fonctionne de nouveau, concurremment avec celui de Tunis, depuis le mois de novembre 1919.

Le tableau suivant rend compte de l'activité des deux ateliers pendant les six dernières années :

Production du foulage des chéchias, fait à façon, pour les fabricants tunisiens

ANNÉES	NOMBRE DE DOUZAINES DE CHÉCHIAS		POIDS	
	BATHAN	TUNIS	BATHAN	TUNIS
1914.....	18.514	13.259	32.620	22.050
1915.....	6.334	1.768	10.349	10.825
1916.....	13.402	12.315	22.371	19.611
1917.....	9.225	12.245	15.012	19.508
1918.....	7.120	15.044	12.279	24.750
1919.....	»	28.392	»	45.190

4° A son retour du foulage, la chéchia subit, entre les mains de l'ouvrier (kalfa), trois cardages successifs à l'aide de chardons dont les dimensions sont soigneusement déterminées par les règlements de la corporation. L'ouvrier répare, en outre, les points qui auraient été déchirés par le foulonnage et rase avec d'énormes ciseaux les fils qui dépassent;

5° Le maître y appose son « nichan », ou marque de fabrique, qu'il tient par décret beylical;

6° La chéchia est trempée dans un bain chaud d'alun, puis lavée à grande eau, enfin teinte dans une cuve de cochenille ou de kermès additionné d'une petite quantité de noix de galle pulvérisée. Cette opération se faisait exclusivement à Zaghouan. Un atelier de teinture a été installé à Tunis en 1891;

7° Séchage et mise en forme. Les formes, ou « kaleb », sont en terre cuite;

8° La chéchia retourne à l'atelier où un ouvrier spécialisé dans le travail des bonnets teints (on l'appelle « ouvrier en rouge ») lui fait subir un traitement analogue à celui de la chéchia non teinte et remplit avec une « bourre » les interstices du tricot encore visibles;

9° Au moment de sa livraison au client, la chéchia est munie, sur sa demande, d'un gland en soie noire ou bleu foncé.

La production des chéchias tunisiennes a subi un ralentissement

marqué du fait de la guerre, à cause des difficultés d'approvisionnement de laine filée. La moyenne annuelle qui, pendant la période 1910-1914, était de 33.600 douzaines, est tombée à 22.200 douzaines pendant la période 1915-1919, soit une moins-value de 34 %. Mais la décadence de cette industrie remonte à des causes plus anciennes. Il y a un demi-siècle, on comptait à Tunis 200 ou 300 fabriques qui donnaient du travail à 6.000 ou 7.000 ouvriers et apprentis. Il en existe à peine une centaine aujourd'hui. En réalité, l'industrie tunisienne des chéchias a reculé sous les coups de la concurrence étrangère, de celle de l'Autriche et de l'Italie notamment.

La chéchia d'Europe est parfois moins solide que la tunisienne comme tissu et comme teinte. Néanmoins, grâce à son bas prix, elle envahit de plus en plus le marché tunisien.

Sous peine de succomber à cette concurrence, les chaouachis n'ont d'autre ressource que de moderniser leur outillage pour augmenter le rendement de leurs ateliers et réduire leur prix de revient. Leur groupement en corporation devrait faciliter la rénovation de leur art, à la condition toutefois qu'ils se montrent moins routiniers et que s'assouplissent les règlements qui les régissent.

Les chaouachis « jouissent, pour la plupart, d'une grande aisance acquise jadis dans leur profession et, de plus, ils ont une caisse commune de réserve; ils pourraient donc créer un puissant syndicat capable d'entreprendre à Tunis, avec ses seules ressources, une fabrication nouvelle en harmonie avec les progrès de l'industrie moderne. Des tentatives, soutenues par la presse arabe locale, ont été faites dans ce sens par quelques-uns d'entre eux qui n'ont pu, malheureusement, réussir à convaincre la masse des intéressés que dominant l'indolence et l'esprit de routine. Les statuts du syndicat projeté avaient été élaborés; ils contenaient certaines dispositions fort sages, telles que : achat direct en Europe par marchés importants (à livrer à époques successives) des matières premières, ce qui éviterait l'intermédiaire coûteux du négociant tunisien; achat d'un outillage moderne, etc. ». (1)

L'échec de cette tentative ne doit pas décourager les innovateurs. A défaut de l'organisme puissant qu'il n'a pas été possible de constituer, les artisans de bonne volonté peuvent, séparément et sans publicité intempestive autour de leur initiative, apporter à leurs

(1) FLEURY : *Les Industries indigènes de la Régence.*

procédés de fabrication certaines réformes partielles dont la portée ne serait pas négligeable. Il leur serait facile notamment d'introduire chez les « kabbassa » l'usage de petites machines à tricoter, dont le rendement est incontestablement supérieur à celui du travail à la main. L'emploi si répandu dans tous les milieux tunisiens de la machine à coudre fait prévoir que la femme arabe réservera bon accueil à la machine à tricoter. Et qu'on n'objecte pas la pauvreté des ouvrières, qui n'ont souvent que leurs doigts pour tout capital. En leur consentant des conditions avantageuses, telles que la vente-location, on est sûr de leur adhésion à la réforme. Elles ne demanderaient pas mieux que de produire davantage, d'amortir le prix d'achat de leur machine sur les produits de leur travail et de se trouver un jour propriétaires de cette machine qui leur rapporterait alors beaucoup plus que leurs doigts.

Le cardage au chardon, qui fait perdre un temps infini, serait avantageusement remplacé par le cardage mécanique.

Enfin, il serait bon que quelques fabricants, renonçant à l'uniformité de leur production actuelle, fissent à côté de la calotte sphérique (chéchia) le fez tronconique, de plus en plus porté à cause de sa légèreté. Cette coiffure, qui est maintenant importée d'Europe, a été fabriquée en Tunisie, autrefois, et rien ne s'oppose, sinon la tradition, à ce qu'on y revienne aujourd'hui.

§ 7. LA CÉRAMIQUE. — L'introduction de cette industrie en Tunisie remonte à l'antiquité. Son plus bel essor se place dans la période qui suit l'immigration des Maures d'Espagne. Ceux-ci savaient se servir, dès le x^e siècle, du vernis plombifère et de la glaçure opaque à base d'étain, qui ne se répandirent que plus tard dans le reste de l'Europe.

La céramique vernie que fabriquaient les ateliers de Tunis, Nabeul, Kairouan, Sousse, Monastir, Moknine, Djerba, atteignait, quant à la beauté du dessin et à l'harmonie des couleurs, un degré de perfectionnement dont on peut se faire idée par les merveilleux vestiges qu'on en voit dans les musées ou dans certains palais. Cet art est aujourd'hui à peu près complètement disparu.

A Djerba, comme à Nabeul et à Moknine, où il en subsiste des traces, on ne fabrique plus guère que des poteries grossières, brutes ou vernissées, destinées à la consommation locale et, en partie, à l'exportation sur la Kabylie ou la Tripolitaine.

Encore ces poteries subissent-elles la concurrence grandissante des produits de Sicile et de Malte.

Pour les carreaux vernis en particulier, c'est l'Italie qui fournit la presque totalité des quantités nécessaires au pays.

Ici encore, c'est à leur bon marché que les produits d'Europe doivent leur prépondérance. Et si les produits locaux ne peuvent lutter sur ce terrain, c'est que leur coût de revient est considérable, à cause de l'imperfection de l'outillage.

Le tour qu'emploie le potier tunisien est bien le même que celui dont on se sert dans tous les pays, à part qu'il est légèrement oblique au lieu d'être tout à fait vertical. Mais le moulage et le coulage sont ignorés, et ce qui n'est pas façonné au tour est grossièrement fait. Les fours, surtout, sont des plus primitifs. Ils affectent la forme d'une calotte sphérique surmontant un cylindre de 3 à 4 mètres de hauteur sur 2 à 4 mètres de diamètre. Les parois, construites en briques sèches, revêtues extérieurement de terre glaise, laissent perdre par rayonnement une grande partie de la chaleur. Les pièces, enfournées à peu près pêle-mêle par une bouche latérale, sont en contact immédiat avec la fumée et la flamme, et, se touchant, sont fréquemment affectées de déformations ou de solutions de continuité dans l'enduit. L'encastage est inconnu. Avec de tels procédés il y a beaucoup de déchets : on produit mal et cher.

Récemment, des tentatives ont été faites à Nabeul en vue de moderniser l'industrie de la céramique. Elles n'ont pas donné tous les résultats qu'on pouvait espérer, les retouches apportées aux procédés en vigueur étant superficielles. C'est la construction de fours modernes qu'il faut faciliter par la constitution de coopératives puissantes et bien dirigées.

Au point de vue de l'art décoratif, la céramique moderne marque une décadence sensible. Les formes sont plus lourdes, l'ornementation manque de précision; il y a le plus grand intérêt à revenir aux lignes simples d'autrefois. L'Administration s'applique, d'ailleurs, à encourager dans ce sens le développement de la céramique tunisienne.

§ 8. LA FABRICATION DES TAMIS. — LA NATTERIE. — LA VANNERIE. — LA SPARTERIE. — La meunerie domestique entraîne, comme corollaire, l'emploi de tamis, dont la fabrication donne lieu à une industrie assez vivace à Tunis, Kairouan, Sousse. Ces tamis sont tissés à l'aide d'un outillage des plus rudimentaires. On en fait en crins, en poils, en crin et soie mélangés, en alfa, en lanières de peau, suivant qu'on les veut plus ou moins fins. Cette industrie n'ayant à satisfaire

qu'un besoin local limité qui diminue tous les jours, n'est pas susceptible de développement.

La natterie occupe une centaine d'ouvriers à Nabeul. Elle utilise les joncs fournis par le Nord-Est de la Tunisie, en particulier la région du Cap-Bon et la plaine du Fahs. Le métier du nattier se compose de deux pièces de bois reposant parallèlement sur le sol à plusieurs mètres l'une de l'autre, qui tendent des cordelettes en alfa ou des ficelles de chanvre préalablement confectionnées par les femmes. Entre ces cordelettes formant chaîne, l'artisan passe les brins de junc qui constituent la trame et les serre à l'aide d'une troisième pièce de bois qui, traversée par les cordelettes, glisse sur la chaîne. Plusieurs nattiers, accroupis les uns à côté des autres, travaillent ensemble à la même natte, chacun faisant une fraction de la largeur.

Les nattes de Nabeul sont vendues dans toute la Tunisie et exportées en Algérie; elles ne valent pas cependant les nattes de Moknine ou d'El-Maïa, qui sont plus solides et de fabrication plus soignée, mais qui sont faites à peu près uniquement pour la consommation locale.

La vannerie et la sparterie sont répandues sur tout le territoire de la Régence, en raison de l'abondance des matières premières utilisées : feuilles de palmiers, roseaux, alfa, diss. Les principaux produits de ces industries sont les « mdhalla », chapeaux gigantesques pour le travail ou la marche au soleil; les « mekeb », couvre-plat en forme de cônes; les éventails (tantôt grossiers pour allumer le feu, tantôt élégamment ornés de dessins géométriques à jour, en blanc ou en couleur, pour s'éventer l'été); les couffins à anses, les couffins doubles à charger sur les bêtes, les corbeilles, les nattes de prière, les balais, les cordes et cordages de toutes variétés, etc.

La sparterie, en particulier, est susceptible d'un grand développement, étant donnée la quantité immense d'alfa que fournit le pays. Elle gagnerait à être industrialisée.

§ 9. LA TANNERIE ET LES INDUSTRIES DU CUIR. — La tannerie a été florissante en Tunisie; les cuirs teints de Kairouan étaient réputés dans tout l'Orient à l'égal de ceux du Maroc.

Cette industrie encore a été ruinée par la concurrence des produits de l'Europe, qui fournit des cuirs mieux tannés à un plus bas prix que les tanneries du pays. Il existe actuellement quelques établissements à Tunis, à Zaghouan, à Sfax, à Kairouan, à Gafsa, Tozeur et Djerba.

« Partout les procédés de tannage sont rudimentaires, partout longs et coûteux. On ne se sert pas de fosses. Les peaux sont d'abord traitées par la chaux dans d'énormes jarres d'une contenance de 100 à 150 litres; puis on enlève la chaux absorbée à l'aide de la fiente de chien; on lave les peaux à l'eau salée, puis le tannage proprement dit est obtenu dans les mêmes jarres à l'aide d'une décoction d'écorce tannante : écorce de pin d'Alep le plus souvent, ou écorce de grenadier, écorce de chêne, écorce de racine de sumac, noix de galle, etc. » (1) Le sumac, exploité dans la région d'Hadjeb-el-Aïoun, n'est pas seulement utilisé sur place. Il est également exporté sur l'Egypte, où il est recherché pour le tannage des cuirs blancs. Etant donné la décadence des tanneries locales, la Tunisie exporte tous les ans une moyenne de 17 à 18.000 quintaux de peaux brutes (en 1919 : 19.872 quintaux) et importe, en revanche, une moyenne de 8.000 quintaux de peaux tannées ou corroyées et d'ouvrages en cuir (en 1919 : 13.165 quintaux).

La plus simple des industries dérivées du cuir est la fabrication des *outrés*, commune dans le Djérid. La peau destinée à la confection de l'outré reste en poils, elle est tannée avec de l'écorce de grenade et de l'alun, puis trempée pendant quelques jours dans un bain de goudron; elle est ensuite séchée au soleil, lavée à plusieurs reprises et enfin remplie d'eau que l'on renouvelle tous les jours pendant près d'un mois.

La *cordonnerie* constitue une industrie importante. Elle fabrique surtout des *belghas*, escarpins à bout arrondi en cuir jaune pour hommes, en cuir de couleurs variées pour femmes, des *chebrella*, savates en cuir noir mat, en forme de sabots, pour femmes, des *bechmaq*, escarpins à bout pointu et relevé, réservés aux magistrats et aux professeurs, des *rihia*, sorte de chausson en peau jaune très souple qui se porte avec le *bechmaq*, etc.

La *belgha*, qui est la chaussure tunisienne par excellence, se fabrique à Kairouan, à Nabeul, mais elle se fait surtout à Tunis, où elle occupe environ 175 patrons, réunis en corporation, et employant 400 hommes et 300 enfants.

Cette industrie résiste mal à la concurrence que lui font les *cordonniers* israélites et italiens, qui fabriquent des brodequins à l'européenne et des chaussures en cuir verni, tous fort à la mode chez

(1) *La Tunisie (agriculture, industrie, commerce).*

les Tunisiens. Les belghagis n'ont plus guère que leur clientèle de la campagne. Celle-ci augmente, il est vrai, à mesure que le bien-être se répand dans les milieux nomades, mais il leur faut songer à s'adapter petit à petit aux exigences actuelles du consommateur et à fabriquer les chaussures qui lui plaisent. Nous avons signalé plus haut l'œuvre du Laboratoire des Essais Indigènes, en cette matière.

Il est une remarque, à propos de l'industrie des belghas, qui ne peut manquer de frapper l'observateur. Le belghagi travaille toute la chaussure et « laisse au juif » le soin de fabriquer *le talon*. Cette besogne, qu'il considère sottement comme indigne de lui, rapporte à l'ouvrier qui en est chargé un salaire journalier net de 25 francs en moyenne. Qu'une fête israélite se prolonge et voilà nos belghagis en panne; ils ne peuvent livrer leurs produits, qui restent inachevés, en attendant le retour du talonnier.

Ce n'est certainement pas le désir d'augmenter le rendement par la division du travail qui fait agir le belghagi, puisqu'il fait lui-même *tout* le reste de la besogne. Il y a plutôt là un préjugé auquel l'artisan obéit par tradition.

La sellerie arabe occupe l'un des principaux souks de Tunis. Comme la fabrication des chéchias et la vente des parfums, cette industrie est considérée comme honorable et les membres des familles les plus notables ne dédaignent pas de s'y adonner. Elle occupe environ 30 patrons et 150 ouvriers et apprentis. Mais ce chiffre est à peine le quart de ce qu'il était il y a quarante ans. La principale cause de cette décroissance est le licenciement de l'armée tunisienne, qui constituait un des plus importants clients du souk.

Aujourd'hui, les selliers s'orientent d'eux-mêmes dans la seule voie qui leur permette de subsister. A côté des selles chamarrées, ils fabriquent de plus en plus une foule de petits objets, en cuir ou en velours, brodés d'argent ou d'argent doré, dont l'écoulement est assuré chez les touristes.

§ 10. LA COUTURE. — Autrefois, les tailleurs arabes de Tunis étaient principalement des Algériens ou des Turcs, d'où le nom de Souk-el-Trouk conservé jusqu'à présent pour désigner la rue où se trouvent les ateliers de couture. Depuis le départ des Turcs, les israélites se sont substitués à eux et ils ont aujourd'hui à peu près le monopole du métier. Si l'on excepte l'amine de la corporation, toujours musulman, on serait bien embarrassé de trouver plus de deux ou trois tailleurs qui ne soient pas Juifs.

Même les *bransis*, qui sont des artisans spécialisés dans la confection des burnous et jebbas, ont recours, pour la mise de certaines ganses, aux offices de ces tailleurs israélites.

Nous nous trouvons, ici encore, en présence d'un préjugé analogue à celui que nous avons signalé à propos de la fabrication des belghas. La solution de cette situation se trouve ramenée à une question d'éducation.

D'autre part, le port du costume européen est de plus en plus répandu parmi les musulmans. Il est désirable que quelques-uns d'entre eux participent à leur confection. Il est question, à la Direction de l'Instruction Publique, de former sur place quelques jeunes apprentis et de les envoyer en France apprendre la coupe. Une pareille initiative ne manquera pas d'être favorablement accueillie dans les milieux tunisiens.

§ 11. TRAVAIL DES MÉTAUX ET DU BOIS. — Comme la couture, la bijouterie et l'orfèvrerie sont presque exclusivement aux mains des israélites. Toutefois, l'amine est musulman. Les bijoux fabriqués principalement à Tunis, Moknine et Djerba, sont à peu près complètement consommés dans la Régence. Remarquons d'ailleurs que le Tunisien, surtout dans les villes, apprécie de plus en plus les bijoux d'importation.

La chaudronnerie de cuivre, étamée ou non, se fabrique encore beaucoup à Tunis et à Kairouan. On rencontre également, dans la plupart des centres, des forgerons, des serruriers, des armuriers tunisiens, qui ne manquent pas d'habileté, mais dont l'outillage — comme toujours — est resté rudimentaire. Les ferblantiers, toujours israélites, sont répandus partout.

Le travail du bois est commun dans les régions boisées du Nord et dans le Sahel, où il utilise les vieux oliviers. C'est un travail généralement grossier qui s'en tient à la fabrication des objets nécessaires à la consommation locale : instruments agricoles, grands plats et écuelles, socques, etc.

Cependant, on fait de la menuiserie d'art au Souk-el-Blat, à Tunis.

§ 12. TRAVAIL DE LA PIERRE ET FABRICATION DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION. — L'industrie tunisienne du bâtiment est réduite à peu de chose. Le maçon italien d'une part et d'autre part les matériaux de construction importés d'Europe ou fabriqués sur place par des Européens prennent une importance de plus en plus considérable. Il existe néanmoins certains artisans arabes qui méritent encore l'attention.

Les sculpteurs sur pierre de Téboulba (dans le Sahel) et de Dar-Châban (dans le Cap-Bon) font des encadrements de portes sculptés. Les tailleurs de pierre d'El-Guettar (Gafsa) confectionnent des meules pour moulins arabes. Dans la région de Souk-el-Arba, on taille des pierres à aiguiser.

Malgré la concurrence des produits similaires d'importation étrangère, la chaux, le plâtre et les briques sont toujours fabriqués par les Tunisiens dans différents centres : Maktar, Béja, Le Kef, Tébour-souk, Testour, Zaghouan, le Cap-Bon, Sfax, l'Aradh, Djerba, le Djérid.

EN RÉSUMÉ, nous nous trouvons, en Tunisie, en présence d'industries locales nombreuses qui sont encore très vivaces, contrairement à ce qu'on s'imagine quelquefois en France, par un rapprochement injustifié avec l'Algérie. Néanmoins, la plupart de ces industries ont été plus florissantes qu'elles ne le sont aujourd'hui. Leur décadence partielle provient de ce qu'elles n'ont pas toujours su se transformer pour se mettre en harmonie avec les exigences à satisfaire, et se sont trouvées ainsi en état d'infériorité par rapport aux industries concurrentes d'Europe. Ce défaut d'adaptation est imputable à l'ignorance des artisans, qui font preuve souvent d'une singulière incompréhension de leurs intérêts : les potiers, par exemple, conservent leurs fours défectueux et leur marchandise reste imparfaite; les fabricants de chéchias ne songent pas à remédier à la lenteur de leurs procédés et leur industrie agonise. Par contre, les fabricants de tapis de Kairouan abandonnent leurs vieilles recettes et adoptent les couleurs d'aniline, et leurs produits perdent ainsi toute valeur. Les uns ne savent pas imiter, les autres savent mal. Dans les deux cas le résultat est pareil : il n'y a pas progrès. Mais ce progrès se réalisera nécessairement si l'on fait disparaître la cause du mal. *Sublata causa, tollitur effectus*. Il n'est donc pas téméraire de prédire que le jour où l'éducation professionnelle aura atteint le degré de développement qu'elle comporte en ce pays et où les organisations techniques et financières ajoutées à l'atmosphère d'intérêt et à la juste compréhension des intérêts qu'il faut provoquer chez les Tunisiens riches et instruits, auront créé des possibilités de réalisations, — l'industrie tunisienne sous toutes ses formes sera appelée à une vraie renaissance.

CHAPITRE IV

Les possibilités

Dans les chapitres qui précèdent, nous avons étudié les industries existantes, leur état actuel de prospérité ou de décadence et le sens dans lequel elles doivent évoluer pour vivre ou pour se développer. A propos de certaines d'entre elles, nous avons indiqué les possibilités de création à réaliser : par exemple, à côté de la pêche, l'industrie des conserves; à côté du tissage, la préparation des textiles (filature de la laine, rouissage du lin, sériciculture).

Il nous reste à signaler quelques autres possibilités que nous n'avons pas eu l'occasion d'étudier dans les précédents développements.

§ 1. LA MÉTALLURGIE. — La Tunisie produit divers minerais qu'elle exporte à l'état brut, à part toutefois le plomb, qui est traité en partie dans les fonderies de Mégrine. Elle importe en revanche les ouvrages en métaux qui lui sont nécessaires [pour les chiffres, voir 1^{re} partie, Chapitres II et III].

L'absence à peu près totale de l'industrie métallurgique en Tunisie est imputable au manque dans ce pays de combustible et de forces motrices naturelles. On peut se demander si, au lieu d'exporter les minerais sur les bassins houillers où ils sont traités, on ne pourrait pas importer le charbon nécessaire pour les traiter sur place. Une pareille combinaison serait, croyons-nous, peu rémunératrice.

La Tunisie est un petit pays, et en fait de métaux, sa consommation est nécessairement limitée. C'est donc en vue de l'exportation surtout, que produiraient ses établissements métallurgiques. Il faudrait alors grever cette production d'un double fret : celui du charbon à l'entrée et celui des métaux à la sortie.

Mais la situation ne sera plus la même, lorsque la construction des grands barrages-réservoirs aura doté la Tunisie d'une source importante de force motrice. On peut évaluer à 20.000 HP la quantité de force dont on pourra disposer à l'aide de chutes à aménager soit immédiatement à l'aval des barrages, soit au bout d'un canal de quelques kilomètres. Cela représente évidemment peu de chose en comparaison des formidables chutes aménagées dans les Alpes; il y aura quand même un progrès énorme sur l'état actuel.

Dans son étude déjà citée de l'hydraulique en Tunisie, M. Coignet s'attache à montrer les avantages particulièrement appréciables que

présente une chute d'eau alimentée par un barrage-réservoir sur une chute obtenue à l'aide d'un barrage de dérivation.

« Ce dernier a toujours, comme débit maximum, celui de la rivière; si on peut réduire ce débit à volonté, il n'est pas possible de l'augmenter jamais, et lorsque l'usine génératrice ne fonctionne pas, l'eau s'échappe sans profit. Dans un barrage-réservoir, au contraire, on a toujours l'eau à sa disposition et avec le débit que l'on désire; elle n'est jamais perdue. Dans ces conditions, rien n'est plus facile que de transformer une force permanente de 5.000 chevaux, par exemple, en une périodique de 10.000 chevaux par journée de 12 heures, de 20.000 pour 6 heures, etc. Le barrage-réservoir est un véritable accumulateur, capable de supprimer l'inconvénient des pointes, si redoutées des électriciens. » (1).

Il est certain que cette force motrice permettra de réduire, sinon de supprimer, le tribut annuel payé à l'Angleterre qui nous fournit en charbon. Dans tous les cas, elle rendra possible la création de certaines industries électro-chimiques (par exemple, la production du zinc, de la soude et du chlore électrolytiques) et l'électrification des lignés de chemins de fer.

§ 2. LA PAPETERIE. — On sait que l'industrie du papier, tous les jours plus considérable, ne pouvant trouver en circulation la quantité de chiffons nécessaire, a fait appel à divers succédanés dont l'alfa est, à juste titre, le meilleur. C'est en vue de cette fabrication que l'Angleterre nous achète de si grandes quantités d'alfa.

Ne pourrait-on pas fabriquer de la pâte à papier en Tunisie ?

Pour que la production soit avantageuse, on doit s'assurer : a) de la matière première à bon marché; b) des produits chimiques à des prix abordables; c) du charbon et de l'eau en quantité.

Il est évident que sur place le prix de l'alfa, matière première, est très inférieur à ce qu'il peut être en Angleterre. Mais, par contre, ni charbon, ni produits chimiques, ni eau en qualité et en quantité suffisantes, ne se trouvent actuellement en Tunisie. C'est ce qui explique qu'on n'a guère tenté, jusqu'ici, de traiter l'alfa sur place et qu'on a préféré l'exporter à l'état brut.

Il n'en sera plus de même dans l'avenir et ce problème encore changera d'aspect si l'on construit les grands barrages-réservoirs projetés.

(1) COIGNET : *L'Hydraulique en Tunisie*.

Considérons, par exemple, la région de Kairouan (1). L'alfa s'y trouve en abondance. Le barrage de l'oued Zéroud donnera de l'eau en quantité illimitée et fournira la force motrice nécessaire qui suppléera au charbon.

Enfin, la Sebkha de Sidi-el-Hani qui contient, par millions de tonnes, des sels remarquablement purs, fournira, par électrolyse, la soude caustique et le chlore nécessaires au lessivage de l'alfa et au blanchiment de la pâte. On n'aura à faire venir du dehors que le charbon nécessaire à ce lessivage. — L'usine ainsi montée aura, en outre, l'avantage d'être desservie par la voie ferrée de Sousse à Henchir-Souatir.

L'exportation de la pâte serait sans doute peu rémunératrice, en raison de la nécessité de faire voyager avec elle 50 % d'eau. Mais, il serait possible et avantageux de fabriquer les papiers demandés par la consommation locale (papiers d'emballage, papiers à écrire, papiers à imprimer, carton), et d'exporter, s'il y a lieu, certains types de papier produits à meilleur marché qu'en Europe.

§ 3. PARFUMERIE ET PLANTES MÉDICINALES. — Il est triste de constater que le commerce de parfumerie, si important en Tunisie, soit alimenté en essences par l'Europe, alors qu'il y a sur place un ensemble de conditions favorables à une production avantageuse.

Au reste, il existe déjà un embryon de l'industrie que nous voudrions voir créer : c'est la fabrication des eaux parfumées, qui à Sfax et à Nabeul, revêt une certaine importance. Les fleurs soumises à la distillation sont surtout la rose, l'églantier, le géranium-rosat, le jasmin et la fleur d'oranger. Ce sont les femmes généralement qui distillent dans la famille, tantôt pour la seule consommation domestique, tantôt en vue de la vente. Dans une cuve métallique placée sur un feu de bois, elles entassent 1 à 3 kilogs de fleurs qu'elles recouvrent d'eau. Sur un des côtés de la cucurbite, s'adapte un tuyau en fer-blanc d'une longueur de 1^m 30 environ, qui va en s'amincissant jusqu'à son extrémité et traverse un vase rempli d'eau qui fait office de réfrigérant. L'eau parfumée est recueillie à l'extrémité du tuyau. Un alambic aussi primitif distille de 4 à 6 fiasques par jour.

L'existence d'un grand nombre de plantes aromatiques, soit à l'état spontané, soit dans les jardins cultivés, et le bon marché relatif de la

(1) C'est, d'après M. Coignet, la région la plus favorable de toute la Tunisie à l'installation de l'industrie du papier.

main-d'œuvre rendent pourtant possible et rémunératrice une exploitation industrielle de ces plantes.

D'ailleurs, les tentatives faites sont des plus encourageantes. Des distilleries modernes installées récemment par des Européens dans le centre de la Tunisie (thym, romarin), à Tabarka (menthe) ont donné d'excellents résultats, et leurs produits ont été fort appréciés : le romarin tunisien en particulier est estimé à l'égal du français et plus que l'espagnol.

Les Tunisiens devraient essayer d'industrialiser la distillerie familiale en s'inspirant de ces expériences. Outre les plantes déjà citées et dont les qualités sont connues, le sol tunisien offre plusieurs milliers d'hectares de lavande de Stœchas, de fenouil sauvage et d'origan (*origanum majorana* ou marjolaine) qui pourraient donner lieu à une exploitation rationnelle. On exporte aujourd'hui de l'origan séché; pourquoi ne le distillerait-on pas pour l'exporter ensuite sous forme d'essence ? Cela aurait le double avantage d'économiser sur le fret et de créer dans le pays une nouvelle source de prospérité.

L'acclimatation des espèces étrangères doit aller de front avec l'exploitation des espèces existantes.

A l'Institut Arloing, des essais ont été entrepris sous la direction de M. Sénat. Ces essais étaient faits dans un but scientifique, mais le côté industriel n'en a pas été séparé. Ils ont donné des résultats fort satisfaisants pour la lavande dentée (*lavandula dentata*), la lavande en épi (*lavandula spica*), l'hysopé et les sauges.

Riche en plantes à parfums, la Tunisie offre également en assez grande quantité, diverses plantes médicinales : coquelicot, datura, jusquiame, fumeterre, pariétaire, absinthe (*artemisia herba alba*, *artemisia maritima*), bourrache, chiendent, ecballium, coloquinte, marrube, morelle noire, pyrèthre (*anacyclus pyrethrum*), ricin, scille, souci, etc.

Ce sont là des produits de cueillette et il y a lieu, comme pour les plantes aromatiques, de développer la culture des espèces qui viennent bien. Les essais faits à l'Institut Arloing ont particulièrement réussi pour l'absinthe vraie, l'angélique, l'anis, la belladone, le chardon bénit, la chicorée, le datura, la jusquiame noire, le pyrèthre de Dalmatie, la rue et la tanaïs.

Notons que, depuis 1918, l'Italie a exempté pendant cinq ans de tout impôt foncier les terres consacrées aux plantes aromatiques et médicinales. La Tunisie peut faire concurrence à l'Italie pour la plupart d'entre elles. Les Services Economiques devraient, dans leurs bro-

chures de propagande et les conférences qu'ils organisent, diriger dans cette voie les Tunisiens disposés à profiter des expériences faites.

§ 4. INDUSTRIALISATION DES CULTURES LÉGUMIÈRES ET FRUITIÈRES. — Autrefois, le pays vivait sur ses propres cultures vivrières, légumes ou fruits. Les facilités actuelles des communications doivent lui donner une autre ambition et lui permettre une meilleure adaptation à son climat.

Or, quels sont les dangers de ce climat ? La sécheresse de l'été et particulièrement les sirocos précoces. Il faut donc, au lieu de se cantonner exclusivement dans la production céréalière, chercher de préférence les cultures à récoltes plus précoces encore (légumes pour juliennes, petits pois, etc.) ou plus résistantes (fruits : abricots, pommes, etc.).

La Tunisie peut donner dès légumes en abondance. Il y a même surabondance au printemps. Par contre, il y a pénurie en été et en automne.

Jusqu'ici, on veut forcer la nature pour lui faire produire même en été. On se heurte à des difficultés considérables tenant au manque d'eau, à la sécheresse de l'air qui entraîne la lignification en dépit de l'arrosage, enfin au prix de revient élevé.

Il serait, semble-t-il, plus logique et surtout plus pratique d'utiliser les aptitudes naturelles du pays, de produire beaucoup au printemps, de donner une préparation industrielle à la surproduction et de s'abstenir l'été de tout forçage onéreux.

Il faut pour cela industrialiser les cultures maraîchères, faire des cultures mécaniques et en grandes surfaces. Quant à la préparation à donner à la surproduction, elle revêtira plusieurs formes : a) mise en boîtes de conserves de luxe (petits pois, etc.); b) développement de l'industrie des tomates conservées qui existe déjà en petit; c) dessiccation de tous légumes après ébouillantage et compression à 500 kilogs par cm² pour obtenir, comme cela se fait en Europe, des tablettes de légumes de bonne conservation et de préparation rapide.

Il y a donc là une culture d'avenir des plus intéressantes, qui pourra largement pourvoir aux besoins locaux et donner matière à une exportation considérable. Mais une question se pose. La Tunisie est-elle, comme l'Algérie, en état d'exporter des primeurs ?

Etant donné le régime douanier actuel qui est différent de celui de l'Algérie, les tarifs de transport aujourd'hui très onéreux, et l'insuffisante régularité des bateaux par lesquels nous sommes desservis, cela semble plutôt difficile.

Mieux vaut par conséquent adopter les procédés ci-dessus, que l'on peut d'ailleurs rendre plus économiques en utilisant, pour la dessiccation, la chaleur du soleil.

On peut employer pour cela, soit des insolateurs sous vitres avec circulation d'air par convection, soit des insolateurs sous cloisons absorbantes (tôle noircie, gélatine colorée, etc.), avec facilité de transformation pour la nuit en appareils chauffant à l'aide de combustible de basse qualité (lignite, paille, etc.).

Cette question de la dessiccation par le soleil, dont l'importance est accrue en Tunisie du fait de la pénurie de charbon, a été étudiée scientifiquement par M. Sénat, qui a exposé les résultats de ses recherches dans une conférence à la Société d'Horticulture.

Il est souhaitable que l'idée passe dans la pratique et que les industriels avisés en fassent leur profit.

En ce qui concerne les fruits, on dessèche déjà en Tunisie des figues, des raisins, des abricots, etc. Cette dessiccation peut être industrialisée et constituer un débouché pour la surproduction consécutive au développement des cultures fruitières. Il y a à cela une double condition :

A) Condition préalable : il faut, en vue de la dessiccation, faire un *meilleur choix des espèces*. Ce n'est pas à dire, au reste, que les fruits médiocres ou de faible dimension soient à rejeter. Ils trouveront une utilisation rationnelle dans la fabrication en grand de confitures économiques. A ce propos, on a préconisé avec juste raison l'emploi de la betterave au lieu de sucre, ce qui diminue encore les frais sans diminuer en rien la qualité de la confiture. Un fabricant qui a essayé de ce procédé a réalisé de beaux bénéfices.

B) Condition subséquente : il faut *améliorer les procédés de dessiccation*, actuellement trop rustiques, et *améliorer la présentation*.

Ce que font l'Espagne, la Grèce, Smyrne et la Californie, la Tunisie peut le faire. Il faut le lui enseigner. Là encore il semble que les Services Economiques pourraient faire œuvre utile.

§ 5. UTILISATION DU LIÈGE. — Actuellement, le liège de nos forêts est à peu près entièrement exporté. Son utilisation sur place est presque nulle. Il est réimporté en partie, sous forme de bouchons, de linoléum et de poudre de liège (celle-ci employée comme isolant thermique, pour l'emballage, pour la conservation des raisins, etc.).

Il y aurait intérêt à travailler le liège sur place. On bénéficierait d'une économie importante sur le fret et sur la main-d'œuvre.

La fabrication des bouchons ne présente aucune difficulté. Quant à celle du linoléum, qu'exige-t-elle ? De la poudre de liège et de l'huile de lin, qu'on peut trouver sur place; de la matière pour charger (silice fossile) qu'on trouve à côté, à Constantine (1). Il ne resterait donc à importer que la toile de jute et les couleurs.

La même installation serait outillée pour la fabrication des toiles cirées : le pays fournit l'huile de lin nécessaire; seul le coton est à importer.

Les conditions sont donc favorables à la création d'une petite industrie dans ce domaine.

Puisse un avenir prochain voir se réaliser ces diverses possibilités !

(1) Il en existerait même à Ghardimaou, en deçà de la frontière algérienne.

CONCLUSION

« Nous avons établi en Tunisie l'ordre, la justice, de bonnes finances, des ports et des chemins de fer, mais notre seule présence y a détruit les formes de la vie économique traditionnelle. C'est à nous de préparer la Tunisie à les remplacer. »

S. CHARLÉTY.

Résumons-nous. La Tunisie occupe une situation remarquable au centre de la Méditerranée. Il ne faut pas s'exagérer sa richesse. Une nature plus brillante que généreuse, un climat inégal, un sol appauvri par les inconséquences de l'Homme, des produits miniers plus abondants que variés, ne lui permettent guère de constituer un tout économique autonome. Mais il ne faut pas se dissimuler qu'elle est loin d'utiliser toutes ses ressources et qu'elle offre, à l'activité créatrice d'un état économique plus évolué, des puissances à mettre en valeur.

Moyen-âgeuse jusqu'à l'occupation française et séduisante par ce côté pour les artistes, elle a provoqué, par son caractère archaïque, une sympathie plus faite de dilettantisme que d'esprit pratique. Elle s'est créé ainsi de dangereux amis qui, voulant dans un intérêt sincère mais maladroit conserver de pittoresques traditions anachroniques, ont trop pris conseil des gens du passé que toute nouveauté effraie et négligé les besoins réels des générations nouvelles.

Si l'on n'y avait pris garde, les Tunisiens allaient être les simples spectateurs des formes sociales et économiques modernes qui se créaient autour d'eux pour l'aménagement du pays. On allait juxtaposer deux mondes : le monde européen moderne avec une activité créatrice, et le monde musulman fossilisé dans la contemplation du passé. Les musulmans étaient agriculteurs ou petits artisans, ils allaient rester tels; et le contraste entre leur lenteur à participer à toutes les formes de la vie économique d'un état moderne et les outils d'exploitation que l'on créait autour d'eux semblait s'accuser à un examen superficiel.

Pouvait-il en être autrement ? Les hommes changent peu, ce sont

les générations qui changent. On fait une route ou un port beaucoup plus vite qu'on ne fait évoluer une mentalité. Préparer les hommes du pays pour faire exécuter les choses eût été une méthode bien longue et incertaine. Il fallait, rapidement, aménager matériellement la Tunisie pour créer les débouchés, la suggestion de l'exemple, l'initiation à des formes de vie nouvelles, pour provoquer des curiosités et des mobiles d'action.

Mais, les nouvelles générations venues dans ce monde renouvelé, il restait à les mettre en harmonie avec lui, à leur apprendre comment se servir de l'outillage créé.

Et cependant, dans la fièvre de l'activité moderne, surexcitée par les bouleversements de la guerre, les Tunisiens ne prennent pas parti avec une suffisante décision. A côté d'initiatives pleines de promesses et de réalisations substantielles, on trouve trop d'indifférents en même temps que trop de rêveurs qui désirent sans vouloir, s'épuisent à jeter des idées sans les faire vivre, croient qu'il suffit de concevoir et de laisser à d'autres le soin d'exécuter.

Quoi qu'il en soit, l'inquiétude de se mettre en harmonie avec les nécessités de la vie actuelle point partout, et le pays brûle les étapes pour s'accorder avec les formes supérieures de la civilisation.

Instruits par la guerre, plus conscients et plus confiants, les Tunisiens veulent s'élever en dignité et conquérir les droits correspondant à leur valeur accrue. Ils ne se dissimulent pas les difficultés inhérentes au défaut d'harmonie de l'évolution qui échelonne la population entre une élite impatiente d'action, riche d'espérances, quoique parfois plus agitée qu'active, et une masse perdue dans ses solitudes, qui regarde comme un spectacle une vie sociale où elle ne saurait encore être acteur de par son ignorance et sa routine.

Certes, depuis 40 ans, bien des améliorations ont été réalisées : ports, routes, chemins de fer, mines, adductions d'eaux, ont aménagé matériellement le pays. Les services centralisés ont régularisé les échanges et combattu les caprices cruels d'une nature aussi souvent ingrate que prodigue. Au point de vue de la police, de la sécurité des biens et des personnes, de l'hygiène, de l'instruction, on peut noter de grands progrès.

Mais bien des choses restent encore à faire, dont la plus pressée est d'associer à l'exécution des réformes matérielles et morales ceux qui en bénéficient et qui jusqu'ici sont restés éloignés des organismes de réalisation de ce que l'on faisait pour eux.

Assurément, il n'est pas excessif de dire, et nous l'avons montré, qu'une instruction trop formelle, basée sur la mémoire verbale, des discussions byzantines et des casuistiques rétrécies, un enseignement français trop littéraire et d'idées, insuffisamment nourri de réalités concrètes et de faits, sont un des principaux facteurs de cette éviction. Il faut convenir également qu'une longue tradition, des habitudes familiales, un dédain instinctif des occupations d'ordre matériel, l'affection inquiète des femmes, qui tendent à emprisonner leurs enfants dans leur tendresse et leurs patios, la peur de l'inconnu, ont détourné les heureux de la fortune des entreprises industrielles modernisées.

Incontestablement, la suite dans les idées, l'étude méthodique des questions, la régularité, l'ordre, la connaissance des grands mouvements économiques mondiaux et des grands organismes d'action collective ont trop fait défaut aux Tunisiens.

Mais un peuple ne change pas en un jour, il n'est pas de baguette magique pour changer les hommes, et moins encore les foules. Ce sont, répétons-le, les générations qui changent; et si l'on veut se reporter à 40 années en arrière, on ne saurait manquer d'opposer à l'humeur des chagrins pessimistes le juste orgueil d'une élite nombreuse qui est fière du chemin parcouru.

Civilisation, progrès moral et social, progrès économique étaient les idées-forces, les idées motrices qu'il fallait d'abord s'assimiler. Les réalisations matérielles doivent suivre. Il est temps que les Tunisiens rêvent autre chose que le farniente, le fonctionnarisme ou le barreau; ils doivent être banquiers, commerçants, importateurs et exportateurs, chefs d'usines et d'industries perfectionnées, hommes de laboratoire de recherches, agriculteurs modernisés. Ils doivent participer, en un mot, à toutes les formes d'activité des sociétés évoluées.

Mais il faut placer à la base de toute réforme l'instruction, et mieux encore, l'éducation. Cette éducation ne doit pas être confinée à l'école, elle doit commencer dans la famille. Le devoir des parents instruits ou intelligents est de secouer le manteau poussiéreux de leur conception moyenâgeuse de la vie, pour donner à leurs enfants le goût des réalités concrètes, le désir et l'habitude de l'action à longues vues.

Ensuite viendra l'école. Non pas seulement celle où parlent l'instituteur et le professeur, l'un avec son jardin scolaire et parfois son atelier, heureusement conçus mais trop mesquinement exécutés, l'autre avec son laboratoire indigent, mais encore et surtout l'école de la vie, en Tunisie et en dehors d'elle.

A l'exemple des colons, des progrès ont été faits. Autour de certaines grandes exploitations (telles que Potinville), le paysan prend l'habitude de travailler tous les jours. A l'imitation des fermes européennes, dont beaucoup sont remarquablement organisées, des propriétaires tunisiens ont modernisé façons culturales et matériel, trouvant dans les ouvriers formés chez les colons des collaborateurs qu'ils auraient difficilement formés seuls.

Les industries ont créé, avec quelques moniteurs étrangers, des ouvriers qualifiés qui, s'ils manquent d'instruction, ne manquent pas d'habileté. Que les Tunisiens riches et instruits ne se détournent pas des écoles techniques, qu'ils voyagent ! et à leur retour ils trouveront, dans les diverses industries que nous avons signalées, bien des occasions d'utiliser ces mains rendues plus habiles et ces cerveaux plus ingénieux et disciplinés.

Ainsi se comblera l'hialus qui sépare le pur manuel, machine humaine, du pur intellectuel qui dans la pénombre du cabinet rêve... à ce que d'autres que lui devraient faire.

Les champs d'activité ne manquent pas. Les ressources du pays ne donnent pas, en effet, le rendement dont elles sont susceptibles, et les Tunisiens sont loin d'en retirer tout le profit qu'elles comportent. Les unes sont mal connues ou mal utilisées (agriculture et industries agricoles, élevage, etc.), les autres sont encore inexploitées (fonds marins au large des côtes, vastes champs de plantes à parfum, eaux de crues des oueds, etc.). Certains produits, enfin, exportés à l'état brut, pourraient recevoir sur place une transformation partielle ou totale : n'est-il pas singulier, par exemple, que, exportant à la fois des peaux et des écorces tannantes, l'on soit obligé d'importer des cuirs ?

Si les capitalistes musulmans savent se décider à faire confiance aux musulmans instruits, les entreprises industrielles se multiplieront en Tunisie et pourront avoir une existence durable. Car, tout indique que la race des musulmans tunisiens recèle des aptitudes variées et une remarquable capacité évolutive. Elle est seulement, par suite de causes historiques diverses et provisoirement, dans un état de léthargie d'où, par une éducation appropriée, un habile médecin la tirerait sans peine. La Nation protectrice qui a assumé la charge de diriger nos destinées doit être ce praticien. « La France, dit Béchir Sfar, a tout intérêt à la régénération de ses sujets et protégés musulmans. Intérêt politique, car toute amélioration dans l'état des indigènes lui assurerait forcément la conquête des cœurs, seule durable et vraiment digne d'un pays civilisé. Intérêt moral aussi, car la France

montrera par là qu'elle tient ses engagements et ne fait point faillite au rôle qu'elle s'est donné en plantant son drapeau dans cette Afrique Mineure. » Sa tâche, à l'avenir, sera d'autant plus facile que la masse des Tunisiens, qui a été lente à s'ébranler à cause des traditions qui l'étreignent, commence enfin à naître à la vie moderne et à prendre conscience des réalités économiques qui lui échappaient, — profitant ainsi, par la force même des choses, des enseignements d'un demi-siècle de contact avec des peuples plus évolués.

La jeune Société tunisienne est résolue à marcher sur les traces de celles dont elle apprécie et envie la prospérité. Mais elle cherche encore sa voie. Il faut guider ses premiers pas, affermir sa démarche hésitante, sans l'entraîner ni la bousculer. L'essentiel n'est pas d'aller vite, mais de savoir où l'on va. Il y a une prudence nécessaire, une mesure à garder dans la transformation des cadres de notre vie économique. Il importe d'éviter les causes d'insuccès qui amènent le découragement, et d'empêcher que les entreprises ne s'éteignent comme des feux de paille, à la mort de leur promoteur. Notre histoire est remplie de ces créations éphémères qui ne pouvaient durer parce que mal étudiées ou parce qu'elles manquaient de chefs capables d'en continuer la direction. Il faut une éducation très large de la foule pour trouver de pareils chefs dans la masse des soldats. Et cette éducation doit être faite par étapes bien comprises, sans arrêt, mais sans hâte.

Les encouragements, les aides ne manquent pas, aussi bien dans la société tunisienne que dans les Services du Protectorat. Encore faudrait-il un lien entre ces bonnes volontés parallèles qu'il faudrait rendre convergentes. Les gros colons eux-mêmes, pour exploiter le courant d'opinion qui existe en France, se sont soudain trouvé des âmes fraternelles pour les Tunisiens.

Au sommet, les instituts de recherches qui ne sont pas spécialement faits pour les Tunisiens, mais dont les Tunisiens profitent, pourraient, en groupant leurs ressources, synchroniser leur action et diversifier leurs recherches. Le brillant Institut Pasteur de Tunis, l'Institut Arloing qui, après des promesses encourageantes, sort si difficilement de ses langes, les services botaniques agricoles, peut-être trop spécialisés dans les céréales et les semences pédiées, les futurs services d'études scientifiques de pêche, peut-être trop ambitieux dans leurs projets et d'équilibre pratique instable, devraient tous, s'ils étaient mieux dotés, activer l'étude technique du pays, créer les spécialistes qui manquent, rechercher, avec un personnel et des moyens accrus, ressources, adaptations, utilisations, remèdes.

Au-dessous, les Services Economiques Indigènes, — aussi pleins de bonne volonté démonstrative que pauvres en directeurs techniciens, — continueraient, dans un esprit de plus en plus pratique, à adapter les procédés modernes aux qualités et aux défauts des Tunisiens. Cela, non pas pour créer deux mondes séparés, mais pour orienter, — après les initiations que les langues, les habitudes, les traditions contraignent logiquement à rendre distinctes, — vers la fusion en des formes économiques et sociales communes, protecteurs et protégés. Car s'il est vrai qu'il n'y a pas deux agricultures, l'indigène et l'européenne, il y a deux agriculteurs, dont l'un a beaucoup plus à oublier et beaucoup plus à apprendre que l'autre et qui, mis ensemble, seraient fatalement sacrifiés l'un à l'autre, ne pouvant au début marcher d'un pas égal.

Ces services font des ouvriers qui deviendront petits patrons et qui commencent à prendre l'habitude du travail régulier, si difficile à obtenir en Tunisie. De cette foule pourront sortir les « capitaines d'industrie » que l'école ne fait pas sur commande, car elle ne crée pas à la demande : volonté, décision, intuition, sens économique, imagination, esprit d'invention.

Sous une forme peu administrative qui est la cause de leur rapidité d'exécution, de leur souplesse, de leur facilité d'adaptation aux conditions variables, les Services Economiques font d'utile travail que le formalisme paperassier des Administrations trop centralisées ne saurait faire, mais peut aisément empêcher. Ils doivent vivre, se développer en se perfectionnant, car ils répondent à un besoin.

Soutenus par une opinion éclairée et bienveillante, dirigés par des hommes équitables et de sens rassis, les Tunisiens peuvent et doivent donner à leur pays la vie économique spécialisée et à larges vues des sociétés modernes. Ils en ont la volonté, ils n'y manqueront pas.

Mais, pour régler ces inquiétudes et ces agitations qui veulent passer à l'action, il faut, innovant sur des habitudes instinctives, que les Tunisiens eux-mêmes sondent leurs forces, jaugent leur capacité de travail, trempent leur énergie, et surtout se rendent compte de leurs défauts autant que de leurs qualités, avec ce désir de probité scientifique et morale que nous nous sommes efforcé d'avoir dans ce travail d'ensemble.

Il est à souhaiter que des études économiques pareillement sincères, exemptes de tout optimisme comme de tout pessimisme à l'égard des réalités et des contingences, viennent nous éclairer sur nous-mêmes et sur nos possibilités.

Le présent travail, qui ne saurait avoir la prétention d'être fouillé dans le minutieux détail, s'efforce d'être un plan d'études que d'autres modifieront heureusement, nous n'en doutons pas, et développeront plus amplement.

A cette condition seulement l'on évitera de donner dans des ambitions disproportionnées avec les moyens et le milieu. Des imitations inconsidérées seraient aussi néfastes que l'inaction absolue dont nous avons tant souffert.

Donc, ni stagnation, ni révolution violente, mais évolution méthodique et progressive, tel doit être le programme économique de la Tunisie Moderne.



VU :

Lyon, le 19 mars 1921.

Le Président du Jury de la Thèse,

RENÉ GONNARD.

VU :

Lyon, le 1^{er} avril 1921.

Le Doyen,

L. JOSSERAND.

VU ET PERMIS D'IMPRIMER :

Lyon, le 5 avril 1921.

Le Recteur de l'Académie.

Pour le Recteur et par délégation :

Le Vice-Président du Conseil de l'Université,

L. JOSSERAND.

BIBLIOGRAPHIE

(Nous ne saurions avoir la prétention de dresser ici une bibliographie complète de la Tunisie. Nous nous bornerons à indiquer les ouvrages consultés par nous en vue de la présente étude.)

- ASHBÉE (H. S.) : A bibliography of Tunisia, from the carlist times to the end of 1888-1889.
- ABDOU (Moh.) : Etude sur l'Usure, publiée par les soins d'un de ses élèves.
- ALIX : Notice sur les principaux animaux domestiques du littoral tunisien.
- ALLEMAND-MARTIN : Contribution à l'étude de la biologie de « Hippostrongia équina ».
- ALLEMAND-MARTIN : Etude de Physiologie appliquée à la spongioculture sur les côtes de Tunisie (thèse).
- AURIOL et SAINT-YVES : La mise en valeur de la Tunisie (Rev. pol. et parlem., 1912).
- AURIOL et SAINT-YVES : L'agriculture indigène en Tunisie (Rev. pol. et parlem., 1913).
- AVENEL (V^{te} GEORGES D') : Découvertes d'Histoire sociale (1200-1910).
- BARABAN : A travers la Tunisie.
- BATTANDIER et TRABUT : Flore analytique et synoptique de l'Algérie et de la Tunisie.
- BEN ALI FÉKAR : L'usure en droit musulman.
- BERNARD (Augustin) : Le Dry Farming.
- BERTHOLON et CHANTRE : Recherches anthropologiques dans la Berbérie orientale.
- BERTHON : Aperçus sur l'industrie extractive dans la Régence de Tunis.
- BERTHON : Les forages artésiens en Tunisie.
- BIGNENS : L'utilisation des eaux de la Medjerdah (Revue Tunisienne).
- BLANCHÈRE (DE LA) : Dictionnaire général des pêches.
- BOISSIER (Gaston) : L'Afrique romaine.
- BOISSIÈRE : Etude sur l'élevage du mouton.
- BOMPARD : Législation de la Tunisie.
- BOURDE (Paul) : Rapport sur les cultures fruitières, et en particulier sur la culture de l'olivier, dans le Centre de la Tunisie.
- BOURGE : Voir FAGES (DE) et PONZEVEVA.
- CACHEUX : La propagation de l'emploi du poisson de mer (VI^e Congrès des Pêches maritimes).

- CARETTE : Recherches sur l'origine et les migrations des principales tribus de l'Afrique septentrionale.
- CARTON (Le Dr) : Etude sur les travaux hydrauliques de la Tunisie (Revue Tunisienne).
- CHALON : Les richesses minérales de l'Algérie-Tunisie.
- CHAOUICH (Abdelaziz) : Conférence sur l'Usure.
- CHAPELLE et RUBY : L'huilerie moderne.
- CHARLÉTY (S.) : L'enseignement professionnel des indigènes musulmans en Tunisie.
- COIGNET : Le barrage-réservoir de Hammam-Zriba (Revue Tunisienne).
- COIGNET : L'hydraulique en Tunisie et les grands barrages-réservoirs.
- COMBET : Note sur quelques procédés de teinture en Tunisie (Revue Tunisienne).
- CORTHAY : L'industrie agricole des légumes et des fruits évaporés.
- DECKER-DAVID : L'agriculture indigène en Tunisie (Rapport général de la Commission instituée par le décret du 13 mai 1911).
- DUSSORT : Etudes sur les gisements métalliques d'Algérie-Tunisie.
- EL BOKHARI : Traditions musulmanes.
- FAGES (DE) et PONZEVEVA : Les pêches maritimes de la Tunisie, 2^e édition mise à jour par M. Bourge.
- FAUCON (Narcisse) : La Tunisie.
- FINOT : Faune de l'Algérie et de la Tunisie.
- FLEURY : Les industries indigènes en Tunisie (Revue du Commerce et de l'Industrie, 1896).
- GALLOIS : Chênes-lièges en Algérie-Tunisie (Bulletin de la Société de Géographie, 1913).
- GAUDIANI et THIAUCOURT : La Tunisie.
- GAYET : L'art arabe.
- GINESTOUS : Etude sur le climat de la Tunisie.
- GINESTOUS : Barrages hydrauliques (Revue Tunisienne).
- GINESTOUS : Esquisse géologique de la Tunisie.
- GONNARD (René) : L'émigration européenne au XIX^e siècle.
- GOUVRET (P.) : Les pêcheries et les poissons de la Méditerranée.
- GSELL : Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord.
- GUYON : Etude sur les eaux thermales de la Tunisie.
- HÉGLY : Réflexions sur l'hydraulique (Revue Tunisienne).
- HENNIQUE (P. A.) : Les caboteurs et pêcheurs de la côte de Tunisie.
- HOUDAS : L'Islamisme.
- IBN ABI DINAR (EL-KAIROUANI) : Histoire de l'Afrique.
- IBN KHALDOUN : Prolégomènes.
- KHAIRALLAH : L'enseignement primaire des indigènes en Tunisie.
- LAGRANGE et FONTANA : Codes et Lois de la Tunisie.
- LALLEMAND : La Tunisie.
- LALLEMAND : Tunis et ses environs.

- LAMOITIER (Paul) : Traité théorique et pratique de triage, peignage et filature de la laine peignée.
- LANESSAN (DE) : La Tunisie.
- LAPIE (Paul) : Les civilisations tunisiennes.
- LAPIE (Paul) : L'enseignement de la logique à la Grande Mosquée.
- LASRAM et DE DIANOUS : Questions tunisiennes.
- LASRAM : La Khaldounia.
- LE BON (D^r Gustave) : La civilisation des Arabes.
- LE BON (D^r Gustave) : Psychologie de l'éducation.
- LÉVY SALVADOR : L'hydraulique agricole.
- LOTH (Gaston) : L'Enfida et Sidi-Tabet.
- LOTH (Gaston) : Histoire de la Tunisie.
- MATTÉI (J. H.) : Quelques notes sur la pêche des éponges.
- MILLET (René) : L'Europe et l'Islam.
- MINIER : L'utilisation du lac Sedjoumi comme réservoir des eaux de la Medjerdah (Revue Tunisienne).
- MONCHICOURT : La région du Haut Tell en Tunisie (thèse).
- MONGE : Leçons pratiques de teinture.
- NANOT et GATIN : Le séchage des fruits et légumes.
- PAVY : Histoire de la Tunisie.
- PERREAU : Cours d'économie politique.
- PERVINQUIÈRE : Etude géologique de la Tunisie centrale.
- PIC : Etude sur les éponges.
- PIC (Paul) : Les corporations germaniques (Revue pol. et parlem., 1912).
- PIQUET : Les civilisations de l'Afrique du Nord.
- PIQUET : L'hydraulique agricole en Tunisie (Bulletin de la Direction de l'Agriculture, 1913).
- RAMBAUD : Histoire des Doctrines Economiques.
- RECLUS (Elisée) : Géographie Universelle, t. XI : L'Afrique septentrionale.
- ROBERTY (K.) : L'industrie extractive en Tunisie.
- ROLET : Les conserves de légumes.
- SALADIN : Tunis et Kairouan.
- SAWAS-PACHA : Etude sur la théorie du Droit musulman.
- SCHWICH : Le Transsaharien, dernière œuvre de guerre, première œuvre de paix.
- SÉNAT : Projet d'organisation de l'enseignement professionnel de la pêche en Tunisie.
- SÉNAT : La dessiccation des fruits par la chaleur solaire (Bulletin de la Société d'Horticulture).
- SFAR (Béchar) : La géographie chez les Arabes.
- SFAR (Béchar) : Rapport sur les sociétés indigènes (1905).
- THOMAS (Ph.) : Essai d'une description géologique de la Tunisie.
- TRABUT : Etude sur l'alfa.
- VASSEL (Eusèbe) : Le Juif tunisien.

- VASSEL (Eusèbe) : Les Juifs à l'intérieur de la Tunisie.
- ZAUCHE (Abdeljelil) : En Tunisie — L'enseignement des indigènes.
- ZAUCHE (Abdeljelil) : En Tunisie — La question des terres.
- ZEYS : Code annoté de la Tunisie.
- La Tunisie au début du XX^e siècle. (Recueil de 13 conférences faites en Sorbonne par MM. Marcel DUBOIS, L. PERVINQUIÈRE, Henri HUA, Aug. CHEVALIER, Raphaël BLANCHARD, L.-G. SEURAT, Maurice BESNIER, Jules TOUTAIN, R. CAGNAT, M. CAUDEL, E.-T. HAMY, Henri FROIDEVAUX, E. FALLOT.)
- Revue du Commerce et de l'Industrie. (Articles de M. FLEURY sur les industries indigènes en Tunisie.)
- Revue Politique et Parlementaire. (Articles de MM. AURIOL et SAINT-YVES sur la Mise en valeur de la Tunisie et sur l'Agriculture indigène en Tunisie; article de M. Paul PIC sur les Corporations germaniques.)
- Revue Tunisienne, organe de l'Institut de Carthage. (Articles de MM. BIGNENS, CARTON, COIGNET, MINIER, GINESTOUS et HÉGLY sur l'Hydraulique; article de M. COMBET sur la Teinture.)
- Bulletin de la Société de Géographie. (Article de M. GALLOIS sur les Chênes-Liège en Algérie-Tunisie.)
- Bulletin de la Société d'Horticulture de Tunisie. (Article de M. SÉNAT sur la dessiccation des fruits par la chaleur solaire.)
- XXV^e Congrès de géographie commerciale. (Communication de M. Béchir SFAR sur la Géographie chez les Arabes.)
- Congrès colonial de Marseille, 1906. (Communications de MM. LASRAM et DE DIANOUS sur diverses « Questions Tunisiennes ».)
- Congrès de l'Afrique du Nord, Paris, 1908. (Communications de MM. CHARLÉTY et KHAIRALLAH sur l'Enseignement des indigènes en Tunisie.)
- VI^e Congrès des Pêches Maritimes, Tunis, 1914. (Communications de M. SÉNAT sur l'Enseignement professionnel de la pêche et de M. CACHEUX sur la Propagation de l'emploi du poisson de mer.)

SOURCES OFFICIELLES

Archives du Gouvernement Tunisien :

- 1° *Koulliate* (Recueils manuscrits des décrets beylicaux, institués par KHEREDDINE, abandonnés aujourd'hui comme faisant double emploi avec la collection du « Journal Officiel »).
- 2° SÉRIE A. Carton 206 bis. Dossiers 1 à 23 : Terres Collectives.
- 3° — B. — 171. Dossiers 1 à 5 : Amines.
- 4° — C. — 21. — 1 à 5 : Habous.
- 5° — E. — 155. — 1 à 19 : Loi Foncière.
- E. — 240. — 1 à 5 : Police Rurale.
- E. — 244. — 5 à 7 : Commerce des laines, céréales et huiles; fraudes.
- E. — 245. — 1 à 8 : Arts et Métiers; Corporations.
- E. — 246. — 1 à 12 : Arts et Métiers; Corporations.
- E. — 250. — 7 : Main-d'œuvre.

Journal Officiel Tunisien (1912 à 1920).

Rapport annuel au Président de la République sur la situation de la Tunisie (1913 à 1919).

Statistique générale de la Tunisie (1913 à 1919).

Ports, Navigation et Pêches Maritimes. Tableaux statistiques 1915-1919.

Bulletin Officiel de l'Instruction Publique 1920 (Notice sur l'Internat de Ferryville).

Bulletin de la Direction de l'Agriculture et du Commerce 1913. (Article de M. PIQUET sur l'Hydraulique Agricole.)

La Tunisie (agriculture, industrie, commerce), 2 vol.

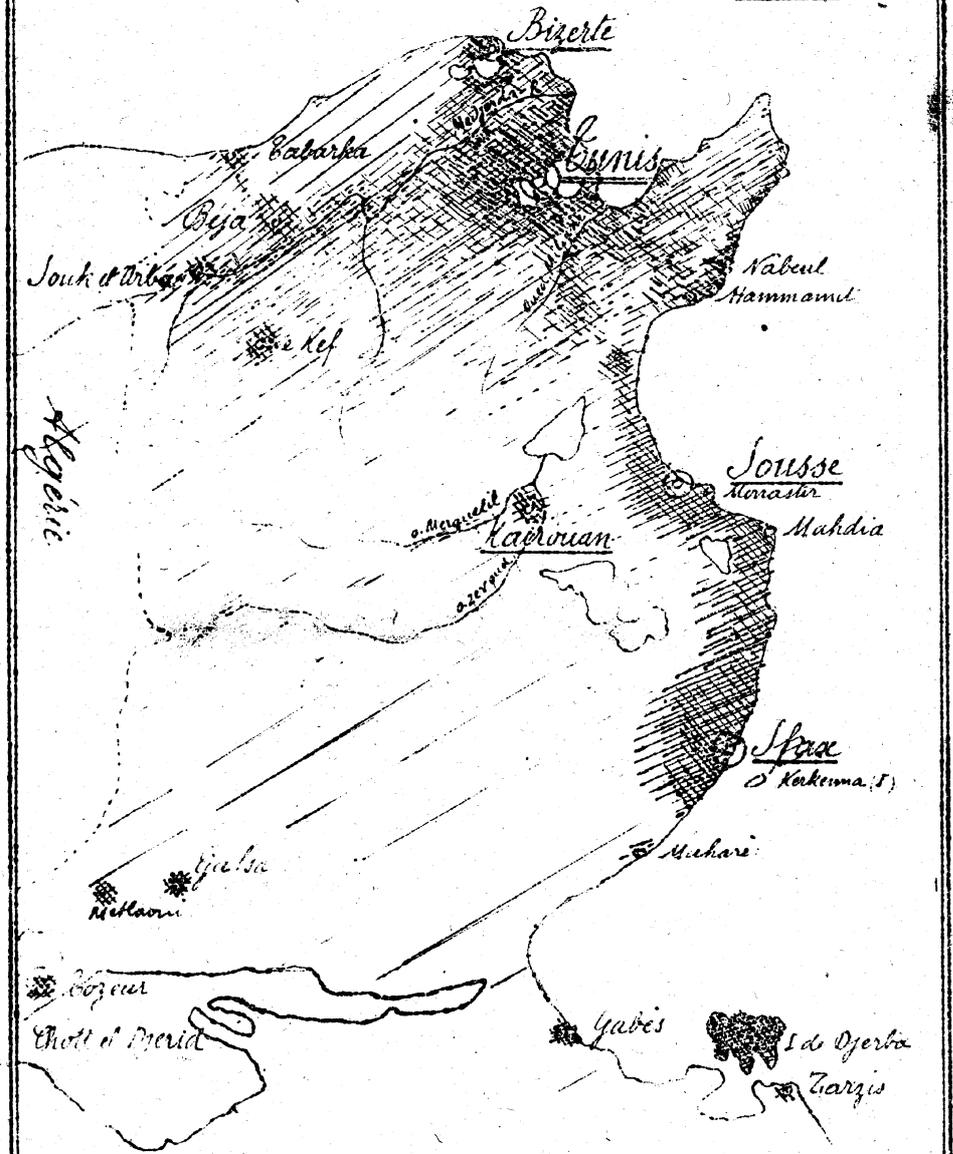
Notice sur les Forêts de la Tunisie.

La colonisation officielle de la Tunisie.

Procès-verbaux de la Conférence Consultative (session de 1919).

Nomenclature et répartition des tribus de la Tunisie, publiée par les soins du Secrétariat général du Gouvernement Tunisien.

Tunisie



Soulignées : villes de plus de 20.000 h.
Densité de la population proportionnelle à l'importance des faibles

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION.....	5
PREMIÈRE PARTIE	
Le milieu	
CHAPITRE I ^{er} . — Le milieu physique.....	11
CHAPITRE II. — Les ressources.....	19
CHAPITRE III. — Les besoins.....	38
DEUXIÈME PARTIE	
Le facteur humain	
CHAPITRE UNIQUE. — Races et caractères.....	45
TROISIÈME PARTIE	
La mise en valeur	
CHAPITRE I ^{er} . — Organisation générale.....	67
CHAPITRE II. — Les industries d'extraction.....	93
CHAPITRE III. — Les industries de transformation.....	117
CHAPITRE IV. — Les possibilités.....	137
CONCLUSION.....	145
BIBLIOGRAPHIE.....	153



